

Rapport Annuel 2024

SOMMAIRE

| | | |
|------|---|-----|
| I. | PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ | 2 |
| 1. | Présentation générale de la société | 2 |
| 2. | Organigramme juridique au 31 décembre 2024 | 5 |
| II. | RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 6 |
| 1. | Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce..... | 6 |
| 2. | Tableaux récapitulatifs des délégations | 14 |
| 3. | Informations relatives aux titres de la Société | 15 |
| 4. | Gouvernance de la Société..... | 17 |
| III. | RAPPORT DE GESTION..... | 30 |
| 1. | Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2024 | 30 |
| 2. | Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport | 31 |
| 3. | Principaux éléments des comptes individuels et consolidés 2024 | 37 |
| 4. | Présentation des principaux risques et incertitudes..... | 44 |
| 5. | Procédures de gestion des risques au 31 décembre 2024..... | 45 |
| 6. | Déclaration de performance extra financière 2024 | 52 |
| IV. | ELEMENTS FINANCIERS | 86 |
| 1. | Comptes consolidés | 86 |
| 2. | Comptes sociaux | 126 |
| V. | AUTRES INFORMATIONS | 145 |

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Dans le présent rapport annuel, et sauf indication contraire la « Société » désigne la société Bourrelier Group, société anonyme dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent-sur-Marne, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 957 504 608.

1. Présentation générale de la société

Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Bourrelier Group.

Le siège social est situé au 5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent-sur-Marne.

Forme juridique

Société anonyme régie par les articles L. 225-1 et suivants et R. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Législation

Législation française.

Dates de constitution et d'expiration

La société a été constituée le 30 novembre 1956 pour une durée de 99 ans, venant à expiration le 30 novembre 2055, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 3 des statuts)

La société Bourrelier Group SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la souscription par voie d'apport ou autrement, la vente ou l'échange de valeurs mobilières cotées ou non, ainsi que de tous droits sociaux, la gestion de tous portefeuilles titres, directement ou pour le compte des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ;
- l'animation effective du groupe constitué par toutes les sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations ou intérêts, au travers de la définition de la stratégie et de la politique générale du groupe et du contrôle des filiales, en rendant le cas échéant à titre purement interne au groupe des services spécifiques dans les domaines administratif, comptable, financier ou informatique notamment ;
- d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- l'achat, la vente, l'exploitation, la prise à bail, la prise ou la mise en location-gérance de tous fonds de commerce appartenant ou exploités par des sociétés dans lesquelles il serait détenu une participation directe ou indirecte.

Registre du Commerce et des Sociétés Créteil 957 504 608 Code APE : 7010 Z

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social. D'autres documents sont consultables sur le site internet de la Société (www.bourrelier-group.com), conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 17 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue en-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée qui, sur proposition du Conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

L'Assemblée Générale ordinaire peut également décider la distribution de bénéfices, réserves ou primes par répartition de biens en nature, notamment des valeurs mobilières figurant à l'actif, avec ou sans option en numéraire. Elle peut décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que lorsque l'actionnaire a droit à un dividende ne correspondant pas à un nombre entier de valeurs mobilières, cet actionnaire pourra recevoir un nombre de valeurs mobilières immédiatement inférieur complété par une soulte en espèce.

Assemblées d'Actionnaires (article 14 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès. Elles représentent l'universalité des actionnaires, à l'exception de ceux qui ne peuvent justifier posséder au moins deux actions.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur. Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le Vice-Président ou un membre du Conseil spécialement désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales sur production des justificatifs requis par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

Modifications du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts décrites ci-dessous.

En application de l'article 9 des statuts, chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

Capital social inchangé en 2024

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 31 106 715 euros divisé en 6 221 343 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les dispositions de l'article 11 des statuts, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Droit de vote double

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du Code de commerce.

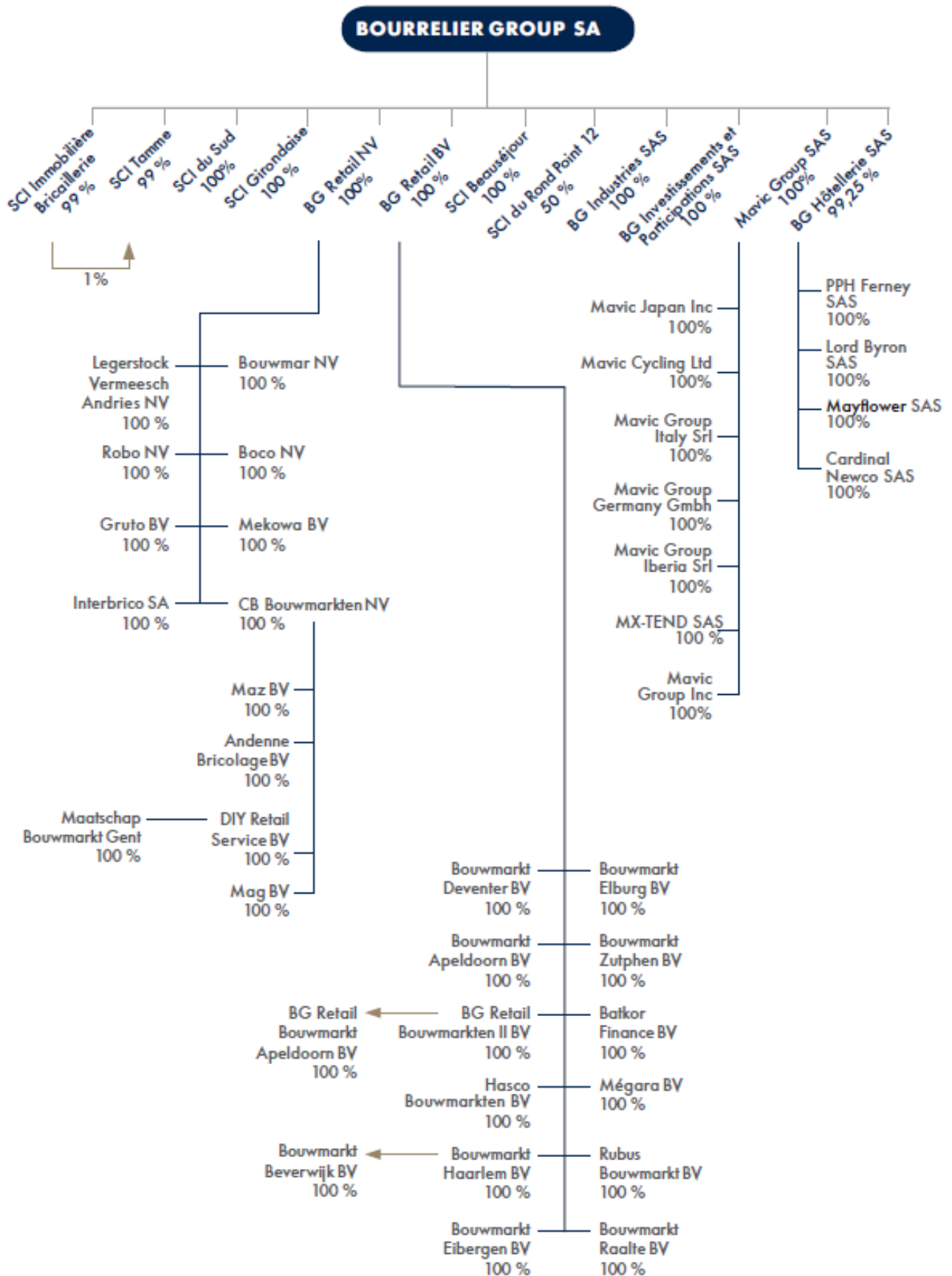
La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5% du capital ou des droits de vote est tenu d'informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés. Pour la mise en œuvre de cette obligation, il est fait application des cas d'assimilation et modalités de calcul prévus par les articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce ou par le règlement général de l'AMF.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date à laquelle ce seuil a été franchi.

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation en capital ou en droits de vote franchit, en augmentant ou en diminuant, un nouveau seuil de 2,5%.

2. Organigramme juridique au 31 décembre 2024



II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Personne intéressée par l'ensemble des conventions ci-dessous énumérées : Monsieur Jean-Claude Bourrelier

1.1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

1.1.1. Cautions et garanties en faveur de la SAS BG Hôtellerie

Le Conseil d'administration du 19 mars 2024, après avoir autorisé le rachat des parts du principal coassocié au sein de la SAS BG Hôtellerie (ex-Pierre Properties Hôtels), a autorisé à reprendre les engagements de cautions et garanties données initialement par celui-ci ce qui a fait évoluer les montants de cautionnement précédemment validés lors des Conseils d'administration du 29 avril 2021 et du 27 mai 2021 comme suit :

- un cautionnement dont l'engagement est limité à 3 000 000 euros pour un prêt bancaire souscrit par la SAS Lord Byron consenti par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
- un cautionnement dont l'engagement est limité à 1 500 000 euros pour un second prêt bancaire souscrit par la SAS Lord Byron consenti par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
- un cautionnement dont l'engagement est limité à 2 500 000 euros pour un prêt bancaire souscrit par sa filiale la SAS BG Hôtellerie consenti par le Crédit Agricole Centre Loire.

Le Conseil rappelle que cet engagement de cautions et garanties est justifiée par l'intérêt stratégique que représente le soutien au développement de la filiale. Elle vise à sécuriser le financement de cette dernière dans des conditions avantageuses, renforçant ainsi la solidité et la cohésion du groupe.

1.1.2. Caution en faveur de la SAS Mayflower

Le Conseil d'administration du 20 décembre 2024 a autorisé la société à se porter caution solidaire à hauteur de 2 000 000 euros pour le refinancement d'un prêt bancaire existant d'un montant de 18 000 000 euros souscrit par la SAS Mayflower consenti par Bpifrance et la Banque Postale.

Le Conseil rappelle que cette garantie s'inscrit dans la politique de soutien intra-groupe et vise à permettre à la filiale d'obtenir des conditions de financement plus favorables.

1.2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1.2.1. Contrats de prestations de services et leurs avenants

Les contrats de prestations de services avaient été autorisés par les conseils d'administrations suivants :

- Conseil d'administration du 3 janvier 2005 : les sociétés La Maison du Treizième, Promo Brico, Immo Brico, JCB Invest, Bricobeau, Immobilière Bricaille, Lehacourt, Thiers Expansion, Sarl du Pont Loby, BG Retail NV et BG Retail BV.
- Conseil d'administration du 29 avril 2005 : la Société Civile M14.
- Conseil d'administration du 14 décembre 2009 : la société SCI Tamme.
- Conseils d'administration du 13 décembre 2010, du 18 décembre 2018 : Nouvergies et ses filiales.
- Conseil d'Administration du 19 décembre 2011 : SCI du Haut des Fourches, la société Belgium Properties Retailers et ses filiales immobilières en Belgique et aux Pays-Bas.
- Conseil d'administration du 13 février 2012 : Electryb, Home Enzo Sarl.

- Conseil d'administration du 14 mai 2012 : Thénergies 2.
- Conseil d'administration du 19 janvier 2015 : les sociétés Brico Rochefort, SCI Paros, SCI Madeleine.
- Conseil d'administration du 20 juin 2016 : SCI Sainte Catherine, SCI Rimbaud.
- Conseil d'administration du 18 décembre 2018 : Saint-Vital.
- Conseil d'administration du 6 octobre 2020 : Mavic Group.
- Conseil d'administration du 15 décembre 2020 : Pierre Properties Hotels, Jean Criton EIRL, La Maison du Treizième.
- Conseil d'administration du 21 décembre 2021 : Bestove, PPH Ferney, Nouvergies et ses filiales.
- Conseil d'administration du 21 novembre 2023 : IVH Energy BV, SCI Mivarjucha, SPS SAS.

Les détails par sociétés ainsi que les montants comptabilisés au titre de l'exercice 2024 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

| Sociétés | N° avenant | Personnes concernées | Contrat du ... Avenant(s) du... | Modalités de rémunération | Montant comptabilisé en 2024 en €HT |
|------------------------|------------|------------------------|--|---|-------------------------------------|
| LA MAISON DU TREIZIEME | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 458 722 € |
| PROMO BRICO | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 3/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 40 998 € |
| IMMO BRICO | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 8 512 € |
| JCB INVEST | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 0 € |

| | | | | | |
|--------------------------|---|--|--|---|----------|
| BRICOBEAUNE | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 8 623 € |
| IMMOBILIERE BRICAILLERIE | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 5 171 € |
| LEHAUCOURT | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 9 771 € |
| THIERS EXPANSION | 2 | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier Annabelle Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 20 555 € |
| SARL DU PONT LOBY | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 153 € |
| M14 | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 29/04/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 4 527 € |

| | | | | | |
|---|---|--|--|---|-----------|
| SCI TAMME | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 14/12/2009 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 5 267 € |
| NOUVERGIES & ses filiales | 5 | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier Annabelle Bourrelier | 13/12/2010 10/12/2012 04/07/2015 26/11/2019 21/12/2021 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 184 412 € |
| SCI DU HAUT DES FOURCHES | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 19/12/2011 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 17 093 € |
| BELGIUM PROPERTIES RETAILERS et ses filiales immobilières en Belgique et aux Pays-Bas | 3 | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier Michèle Bourrelier | 19/12/2011 10/12/2012 07/04/2015 17/01/2022 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 0 € |
| ELECTRYB | 2 | Yoann Bourrelier | 13/02/2012 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 0 € |
| HOME ENZO | 2 | Jean-Claude Bourrelier | 13/02/2012 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 223 € |

| | | | | | |
|---|---|--|------------|---|-----------|
| BG HOTELLERIE (ex-PIERRE PROPERTIES HOTELS) | - | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier | 09/03/2020 | Rémunération en qualité de Président, 100 000 € | 100 536 € |
| MAVIC GROUP | - | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier | 06/10/2020 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 503 514 € |
| BRICO ROCHEFORT | - | Jean-Claude Bourrelier | 20/01/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 4 388 € |
| SCI PAROS | - | Jean-Claude Bourrelier | 20/01/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 2 271 € |
| SCI MADELEINE | - | Jean-Claude Bourrelier | 20/01/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 2 367 € |
| SCI SAINTE CATHERINE | - | Jean-Claude Bourrelier | 20/06/2016 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 2 271 € |

| | | | | | |
|----------------|---|--|--|--|----------|
| SCI RIMBAUD | - | Jean-Claude Bourrelier | 20/06/2016 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 5 213 € |
| SAINT-VITAL | - | Jean-Claude Bourrelier | 18/12/2018 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel. | 8 316 € |
| BESTOVE | - | Jean-Michel Bourrelier | 21/12/2021 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel. | 450 € |
| BG RETAIL BV | 2 | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier Michèle Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 46 673 € |
| BG RETAIL NV | 2 | Jean-Claude Bourrelier Yoann Bourrelier Jean-Michel Bourrelier Michèle Bourrelier | 03/01/2005 10/12/2012 07/04/2015 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 66 313 € |
| SCI MIVARJUCHA | | Jean-Claude Bourrelier | 17/01/2022 | Rémunération égale à 110 % des coûts supportés par la société Bourrelier Group SA + Frais de gestion (charges fixes et consommables divers) refacturés à hauteur d'un montant forfaitaire égal à 5 % du coût total du personnel | 0 € |

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2024 a réexaminé et maintenu ces conventions. Il a rappelé que ces contrats ont été conclus pour permettre une mutualisation et une rationalisation des coûts tout en permettant aux sociétés objet desdits contrats de bénéficier de l'expérience, de l'expertise et de la disponibilité de BOURRELIER GROUP SA, pour les tâches et les prestations de conseil et d'assistance.

1.2.2. Garantie à première demande au profit du bailleur pour les locaux situés à Deventer, Heemskerk, Epe, Haarlem, Venlo, Zutphen, Apeldoorn, Eibergen, Raalte, Middelharnis, Helmond, Zeewolde, Groesbeek, Schijndel et Den Bosh

La personne concernée par cette convention est M. Jean-Claude Bourrelier.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 avait autorisé la mise en place de garantie à première demande irrévocable et inconditionnelle, rédigée en langue anglaise et régie par le droit néerlandais (intitulée « Rental guarantee ») aux fins de garantir le paiement des loyers dus par BG Retail BV ou ses filiales, au titre des baux commerciaux pour les locaux situés à :

- Deventer,
- Heemskerk,
- Epe,
- Haarlem,
- Venlo,
- Zutphen,
- Apeldoorn,
- Eibergen,
- Raalte,
- Middelharnis,
- Helmond,
- Zeewolde,
- Groesbeek,
- Schijndel,
- Den Bosch,

au profit du bailleur Immo Vastgoed Holland et ses filiales, sociétés liées au Groupe.

Le conseil d'administration du 19 novembre 2024 a autorisé le maintien de cette garantie.

1.2.3. Convention au titre du mandat social conclue avec la société BG Hôtellerie (ex-Pierre Properties Hôtels)

Une convention de rémunération entre Bourrelier Group et la société BG Hôtellerie (ex-Pierre Properties Hôtels) en date du 10 mars 2023 à effet rétroactif au 9 mars 2020 prévoit la rémunération de la société Bourrelier Group en sa qualité de Président, avec un plafond annuel limité à 100 000 €.

Montant comptabilisé sur l'exercice 2024 : 100 536 € HT

Le conseil d'administration du 19 novembre 2024 a autorisé le maintien de cette convention.

1.2.4. Convention de sous-location signée entre la société Bourrelier Group SA et la société Maison du Treizième

Une convention de sous-location a été signée entre la société Bourrelier Group SA et la société Maison du Treizième avec effet en date du 10 octobre 2019 pour le siège social situé au 1-5 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne.

Personne intéressée : Jean-Claude Bourrelier,

Montant comptabilisé sur l'exercice 2024 : 112 117 € HT

Le conseil d'administration du 19 novembre 2024 a autorisé le maintien de cette convention.

1.2.5. Cautions en faveur de la société Mavic Group

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 a autorisé la mise en place de deux cautions solidaires en faveur de sa filiale MAVIC GROUP, d'une part à hauteur de 2 690 000 euros sur une durée de 84 mois en garantie à la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes pour sûreté du crédit Prêt Équipement Standard n° 06041649 et d'autre part à hauteur de 1 419 000 euros sur une durée de 84 mois en garantie à la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes pour sûreté de crédit baux immobiliers.

Le conseil d'administration du 19 novembre 2024 a autorisé le maintien de ces cautions.

1.2.6. Cautions en faveur de la société BG Hôtellerie (ex-Pierre Properties Hôtels)

Le Conseil d'Administration du 29 avril 2021 a autorisé la mise en place de deux cautions en faveur de sa filiale SAS BG Hôtellerie (ex- SAS Pierre Properties Hôtels), d'une part à hauteur de 1 500 000 euros pour le prêt bancaire souscrit par la SAS Lord Byron consenti par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et d'autre part à hauteur de 750 000 euros pour le prêt bancaire souscrit par la SAS Lord Byron consenti par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Le Conseil d'Administration du 27 mai 2021 a autorisé la société à se porter caution pour 25 % du montant de l'emprunt bancaire souscrit par sa filiale la SAS BG Hôtellerie (ex- SAS Pierre Properties Hôtels) d'un montant de 5 000 000 euros consenti par le Crédit Agricole Centre Loire, soit à hauteur 1 250 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2024, après avoir autorisé le rachat des parts du principal co-associé au sein de la SAS BG Hôtellerie (ex-Pierre Properties Hôtels), a autorisé à reprendre les engagements de cautions et garanties données initialement par celui-ci ce qui a fait évoluer les montants précités comme suit :

- un cautionnement dont l'engagement est limité à 3 000 000 euros pour un prêt bancaire souscrit par la SAS Lord Byron consenti par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
- un cautionnement dont l'engagement est limité à 1 500 000 euros pour un second prêt bancaire souscrit par la SAS Lord Byron consenti par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
- un cautionnement dont l'engagement est limité à 2 500 000 euros pour un prêt bancaire souscrit par sa filiale la SAS BG Hôtellerie consenti par le Crédit Agricole Centre Loire

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2024 a autorisé le maintien de ces cautions.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2024 a autorisé la société à se porter caution solidaire à hauteur de 2 000 000 euros pour le refinancement d'un prêt bancaire existant d'un montant de 18 000 000 euros souscrit par la SAS Mayflower consenti par Bpifrance et la Banque Postale.

1.2.7. Contrat d'assistance conclu avec Monsieur Jean Criton, Administrateur indépendant

Il a été conclu en 2020, un contrat d'assistance avec Monsieur Jean Criton, Administrateur Indépendant, avec pour missions l'assistance et le pilotage du comité d'audit et des comptes, l'assistance dans l'étude des dossiers d'investissements, la mise en relation et le suivi des relations avec les établissements financiers, reconduit en 2024.

Montant facturé sur l'exercice 2024 : 0 € HT

Le conseil d'administration du 19 novembre 2024 a autorisé le maintien de ce contrat d'assistance.

2. Tableaux récapitulatifs des délégations

2.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2024 accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration.

| | Assemblée Générale | Échéance | Montant autorisé | Utilisation faite au cours de l'exercice 2024 |
|---|--------------------------------|----------------------------------|--|---|
| Réduction de capital social par annulation d'actions | 25/06/2024 8ème résolution | 18 mois soit jusqu'au 25/12/2025 | Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois | Néant |
| Émission de tout titre et/ou augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription | 25/06/2024 9ème résolution | 26 mois soit jusqu'au 25/08/2026 | Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros* Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros* | Néant |
| Augmentation du capital social par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – par offre au public – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance | 25/06/2024 10ème résolution | 26 mois soit jusqu'au 25/08/2026 | Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros* Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros* | Néant |
| Augmentation du capital social par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – par placement privé – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance | 25/06/2024 11ème résolution | 26 mois soit jusqu'au 25/08/2026 | Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros* Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros* Et dans la limite de 20% du capital social | Néant |
| Autorisation en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre | 25/06/2024 12ème résolution | 26 mois soit jusqu'au 25/08/2026 | 15% de l'émission initiale dans les conditions prévues aux articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce* | Néant |
| Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes | 25/06/2024 13ème résolution | 26 mois soit jusqu'au 25/08/2026 | Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : 19 500 000 euros* | Néant |
| Augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332 -18 du Code du travail en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise | 25/06/2024 15ème résolution | 26 mois soit jusqu'au 25/08/2026 | 933 201 euros par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise | Néant |

* Pris en compte pour le calcul du plafond nominal global des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations susvisées (plafond nominal global de 19 500 000 euros pour les augmentations de capital et 175 000 000 euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances).

2.2. Tableau récapitulatif des délégations au Conseil d'Administration dont l'approbation est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société prévue le 26 juin 2025. Ces délégations privent d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

| | Assemblée Générale | Échéance | Montant autorisé |
|--|--------------------|----------------------------------|--|
| Réduction de capital social par annulation d'actions | 8ème résolution | 18 mois soit jusqu'au 26/12/2026 | Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois |

3. Informations relatives aux titres de la Société

3.1. Actionnariat au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital est la suivante :

| ACTIONNARIAT | Nb d'actions | % du capital | Nb total de droits de vote | % des droits de vote |
|------------------------------------|------------------|--------------|----------------------------|----------------------|
| M14 (1) | 6 150 848 | 98,86 | 6 840 848 | 98,98 |
| M. Jean-Claude Bourrelier | 30 526 | 0,49 | 30 539 | 0,44 |
| Famille Bourrelier dont (2) | 12 819 | 0,21 | 25 238 | 0,37 |
| <i>Jean-Michel Bourrelier</i> | 4 204 | 0,068 | 8 408 | 0,12 |
| <i>Yoann Bourrelier</i> | 4 204 | 0,068 | 8 408 | 0,12 |
| <i>Annabelle Bourrelier</i> | 4 410 | 0,071 | 8 420 | 0,12 |
| <i>Michèle Bourrelier</i> | 1 | 0,000016 | 2 | 0,000029 |
| Sous-total concert familial | 6 194 193 | 99,55 | 6 896 625 | 99,81 |
| Autres membres de la famille (3) | 2 961 | 0,05 | 3 022 | 0,04 |
| Auto-détention | 14 987 | 0,24 | 0 | 0 |
| Public | 9 202 | 0,16 | 10 115 | 0,15 |
| Total | 6 221 343 | 100 | 6 909 762 | 100 |

(1) Sur la base du franchissement de seuil en date du 12 juillet 2021

(2) Constitué des enfants de M. Jean-Claude Bourrelier (Mme Annabelle Bourrelier et MM. Jean-Michel Bourrelier et Yoann Bourrelier) qui siègent au conseil d'administration de Bourrelier Group et de son épouse Mme Michele Bourrelier.

(3) Membres de la famille Bourrelier ne siégeant pas au conseil d'administration de Bourrelier Group.

Les actions détenues en propre par la société Bourrelier Group SA sont au nombre de 14 987 ; leur valeur marché s'élève à 704 389 euros au 31 décembre 2024, sur la base du cours de clôture de 47,00 € à cette même date.

3.2. État de la participation des salariés au capital

Néant.

3.3. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

Néant.

3.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Néant.

3.5. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Néant.

3.6. Déclarations de franchissements de seuils statutaires

Chaque actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint. Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant ou en diminuant, un nouveau seuil de 2,5 %.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3.7. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société.

En cas de changement de contrôle, il est fait obligation au groupe d'en informer certaines banques. Le montant des emprunts concerné à l'origine par cette obligation s'élève au 31 décembre 2024 à 13,0 millions d'euros. Dans certains cas cette clause d'information est accompagnée d'une clause de remboursement anticipé.

3.8. Indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans raison valable ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

En cas de licenciement ou de démission des membres des organes de gestion ou de salariés, il n'existe d'une manière générale aucun accord spécifique significatif prévoyant une indemnité et plus particulièrement pour M. Jean-Claude Bourrelier, il n'y a aucun avantage.

4. Gouvernance de la Société

4.1. Règles de fonctionnement

En matière de gouvernance, et conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, la société Bourrelier Group a choisi, dans un souci d'organisation pragmatique et efficace, d'appliquer les règles de fonctionnement de l'entreprise exposées ci-après en complément des exigences requises par la loi :

- Le conseil d'administration veille à la transparence de l'information fournie au marché et à tenir équitablement compte de tous les intérêts ;
- Chaque administrateur est tenu de contribuer effectivement aux travaux du conseil d'administration. A cette fin, il doit connaître l'entreprise, ses spécificités, ses métiers et son secteur d'activité et consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Chaque administrateur doit être assidu aux réunions du conseil d'administration ;
- La périodicité et la durée des réunions du conseil d'administration doivent permettre un examen approfondi des questions relevant de la compétence du conseil ;
- Chaque administrateur doit recevoir, préalablement aux réunions du conseil et, si l'importance de l'information ou l'urgence l'exigent, tous les documents et informations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués qui n'étaient pas, antérieurement à leur nomination, salariés de Bourrelier Group, ne cumulent pas leur mandat social avec un contrat de travail ;
- S'agissant de la rémunération des dirigeants, pour ce qui est de la fixation, la société la détermine en fonction des pratiques et des conditions de marché et en tenant compte des performances de l'entreprise ;
- Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne bénéficient pas d'accord spécifique prévoyant une indemnité en cas de départ ;
- Le conseil d'administration passe régulièrement en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Bourrelier Group se réfère au Code de gouvernance d'entreprise de Middlednext tel que modifié en septembre 2021 (le « Code Middlednext »).

Le tableau ci-dessous présente la situation de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations du *Code Middlednext* à la date du présent Document d'Enregistrement :

| Recommandations du Code Middlednext | | Appliquée | Non-appliquée | Sera appliquée |
|-------------------------------------|--|-----------|---------------|----------------|
| R.1 | Déontologie des membres du Conseil d'administration | X | | |
| R.2 | Conflits d'intérêts et procédure de gestion des conflits d'intérêts | X | | |
| R.3 | Composition du Conseil d'administration, Présence de membres indépendants | X | | |
| R.4 | Information des administrateurs | X | | |
| R.5 | Formation des administrateurs | X | | |
| R.6 | Organisation des réunions du Conseil et des comités | X | | |
| R.7 | Mise en place de comités | | X | |
| R.8 | Mise en place d'un comité RSE | | X | |
| R.9 | Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration | X | | |
| R.10 | Sélection des administrateurs | X | | |
| R.11 | Durée des mandats des administrateurs – mandats échelonnés | | X | |
| R.12 | Rémunération des administrateurs au titre de leur mandat | X | | |
| R.13 | Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration | X | | |
| R.14 | Relations avec les actionnaires | X | | |
| R.15 | Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise | X | | |
| R.16 | Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X | | |
| R.17 | Préparation de la succession des dirigeants | X | | |
| R.18 | Cumul contrat de travail et mandat social | X | | |
| R.19 | Indemnités de départ | X | | |
| R.20 | Régimes de retraite supplémentaires | X | | |
| R.21 | Stock-options et attributions gratuites d'actions | X | | |
| R.22 | Revue des points de vigilance | X | | |

4.2. Composition du Conseil d'administration

À ce jour, le Conseil d'administration est composé de 5 membres dont 4 membres sont issus de la même famille.

A la date du présent Document d'Enregistrement, les membres du Conseil d'administration de la Société sont les suivants :

| Nom, prénom, titre ou fonction et adresse professionnelle | Nationalité | Indépendance (au sens du Code Middenext) | Date de première nomination et de fin de mandat |
|---|-------------|--|---|
| Monsieur Jean-Claude Bourrelier <i>Président-Directeur général</i> 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent sur Marne | Française | Non-indépendant | Nommé le 23 juin 2020 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025 |
| Monsieur Jean-Michel Bourrelier <i>Directeur Général délégué Administrateur</i> 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent sur Marne | Française | Non-indépendant | Nommé le 23 juin 2020 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025 |
| Madame Annabelle Bourrelier <i>Directrice Générale déléguée Administratrice</i> 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent sur Marne | Française | Non-indépendante | Nommée le 23 juin 2020 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025 |
| Monsieur Yoann Bourrelier <i>Directeur Général délégué Administrateur</i> 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent sur Marne | Française | Non-indépendant | Nommé le 21 juin 2021 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026 |
| Monsieur Jean Criton <i>Administrateur</i> 66 rue de la Fédération - 75015 Paris | Française | Référent | Nommé le 23 juin 2020 pour six exercices s'achevant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025 |

L'indépendance des membres du Conseil d'administration est appréciée selon des critères fixés par le *Code Middlenext* :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil d'administration a pu vérifier ces critères pour chacun des membres du Conseil d'administration et a considéré que, selon les critères rappelés ci-dessus, Monsieur Jean Criton est considéré comme indépendant. Monsieur Jean Criton n'entretient en effet aucune relation avec la société, son groupe ou ses dirigeants, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Il est également administrateur référent depuis le 15 mars 2022.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 ans.

Par décision du Conseil d'administration du 23 juin 2020, M. Jean-Claude Bourrelier a été élu Président pour une durée de 6 ans.

4.3. Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2024

4.3.1. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Bourrelier Group

Nom : M. Jean-Claude Bourrelier

Date de nomination : 23/06/2020

Échéance du mandat : Assemblée Générale annuelle 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nombre d'actions détenues directement ou indirectement dans la société : 30 526

Autres mandats (au 31 décembre 2024) :

EN FRANCE :

1. Gérant / Co-gérant de SARL :

a. Bourrelier Group

Néant.

b. Autres sociétés :

Immo Brico SARL ;
SARL du Pont Loby ;

2. Gérant de Société Civile :

a. Bourrelier Group :

SCI Immobilière Bricailleterie ;
SCI Tamme ;
SCI du Rond-Point 12 ;
SCI Girondaise ;
SCI de Beauséjour ;
SCI du Sud.

b. Autres sociétés :

M14 SC ;
SCI Bricobeau ;
SCI Lehaucourt ;
SCI Madeleine ;
SCI Paros ;
SCI Rimbaud ;
SCI Sainte Catherine.

3. Président de SAS :

a. Bourrelier Group :

BG Hôtellerie SAS

b. Autres sociétés :

Promo Brico SAS ;
La Maison du Treizième SAS ;
Brico Rochefort SAS ;
Thiers Expansion SAS ;
MOB SAS ;
PPH Ferney SAS
Lord Byron SAS
Cardinal NewCo SAS
Mayflower SAS

4. Président de SA :

a. Bourrelier Group :

Bourrelier Group SA.

b. Autres sociétés : Nouvergies SA.

5. Représentant de la présidence :

a. Bourrelier Group :

BG Participations & Investissements SAS ;
BG Industries SAS

b. Autres sociétés :

SCI du Haut des Fourches ; Energies des
Pidances SAS ; EAS SAS ; EHA SAS ;
Parc éolien du Moulin SAS ; Saint Vital
SAS ; Arc et Senans Hydro SAS ;
Parc éoliens de la vallée de Boves SAS ;
Contelec SAS ; Juralina SAS ;
Parc éolien du Brunehaut SAS ;
Parc éolien du Moulinet SAS ;
Parc éolien du Bosquel SAS ;
Parc éolien de Lingham 2 SAS ;
Parc éolien canche ternoise 1 SAS ;
Parc éolien canche ternoise 2 SAS ;
Parc éolien du Jumel SAS ;
Parc éolien de BCMA SAS ;
Parc éolien de la Vierge SAS ;
Parc éolien du Haut de la Sentinelle SAS ;
Parc éolien de Trémeheuc SAS ;
Parc éolien d'Assigny SAS ;
Parc éolien des Rougemonts SAS ;
Pont du Navoy Hydro SAS ;
Parc éolien d'Any Martin Rieux SAS ;
Vents des Champs SAS ;
Port Lesney Hydro SAS ;
Peipin Solar SAS ; Thénergies 2 SAS ;
Eoliennes du Bambou SAS ;
Centrale solaire de Beaumont SAS ;
Centrale solaire de Matonge SAS ;
Centrale Uno de la Drôme SAS ;
Centrale Uno de la Loire SAS ;
Centrale Uno de la Loire Atlantique SAS ;
Parc éolien du Bois Merlu SAS ;
Centrale Uno de l'Ain SAS ;
Centrale Uno du Jura SAS ;
Centrale Uno du Rhône SAS ;
Centrale solaire de Jouhe SAS ;
Centrale solaire Uno du Gard SAS ;
Centrale solaire Uno des Pyrénées
Orientales SAS ;
Centrale Uno de la Saône et Loire SAS ;
Centrale solaire Uno de l'Hérault SAS.

6. Administrateur de SAS :

Canopée Structures SAS.

A L'ÉTRANGER :

1. Gérant de BV (en Belgique) :

a. Bourrelier Group :

Gruto BV ; Mekowa BV

Andenne Bricolage BV ;

DIY Retail Service BV ;

Maz BV ; Mag BV ;

b. Autres sociétés : NA

2. Administrateur (en Belgique) :

Bourrelier Group :

Boco NV ;

Bouwmar NV ;

CB Bouwmarkten NV ;

Robo NV ;

Legerstock Vermeersch-Andries NV

3. Administrateur délégué de NV (en
Belgique) :

a. Bourrelier Group :

BG Retail NV ;

Interbrico SA.

b. Autres sociétés :

Belgium Properties Retailers NV ;

Wickes Land Development NV.

4. Administrateur (aux Pays-Bas) :

a. Bourrelier Group :

BG Retail BV ;

Batkor Finance BV.

b. Autres sociétés :

Immo Vastgoed Holland BV. ; IVH Energy

5. Représentant de l'Administrateur (aux
Pays-Bas)

a. Bourrelier Group :

Bouwmarkt Elburg BV ;

Bouwmarkt Beverwijk BV ;

Rubus Bouwmarkt BV ;

Bouwmarkt Haarlem BV ;

Megara BV ;

Hasco Bouwmarkt BV ;

BG Retail Bouwmarkt Apeldoorn BV ;

BG Retail Bouwmarkten II BV ;

Bouwmarkt Eibergen BV ; Bouwmarkt

Zutphen BV ; Bouwmarkt Deventer BV ;

Bouwmarkt Apeldoorn BV ; Bouwmarkt

Raalte BV.

b. Autres sociétés :

OFS Traders ; Goldi Holding BV ; Goldi

Beheer en Exploitatie Maatshappij BV ;

Goldi Vastgoed Apeldoorn BV ; Kodden

Raalte Beheer BV.

Nom : Mme Annabelle Bourrelier

Date de nomination : 23/06/2020

Échéance du mandat : : Assemblée Générale annuelle 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nombre d'actions détenues directement dans la société : 4 410

Autres mandats (au 31 décembre 2024) :

EN FRANCE :

Administrateur et Directeur Général Délégué de
Bourrelier Group SA ;
Directeur Général Délégué de Nouvergies SA ;
Directeur Général Délégué de Thiers Expansion SAS.

À L'ÉTRANGER :

En Belgique :
Gérant Gruto BV ;
Gérant Mekowa BV ;
Gérant MAZ BV ;
Gérant Andenne Bricolage BV ;
Gérant DIY Retail Services BV ;
Gérant MAG BV ;
Administrateur BG Retail NV ;
Administrateur Bouwmar NV ;
Administrateur Robo NV ;
Administrateur CB Bouwmarkten NV ;
Administrateur Boco NV ;
Administrateur Interbrico SA ;
Administrateur Legerstock Vermeersch-Andries NV ;
Administrateur Belgium Properties Retailers NV ;
Administrateur Wickes Land Development.

Aux Pays-Bas :
Administrateur BG Retail BV ;
Administrateur Immo Vastgoed Holland BV

Nom : M. Jean-Michel Bourrelier

Date de nomination : 23/06/2020

Echéance du mandat : Assemblée Générale annuelle 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nombre d'actions détenues directement dans la société : 4 204

Autres mandats (au 31 décembre 2024) :

EN FRANCE :

Administrateur et Directeur Général Délégué de Bourrelier Group SA ;
Directeur Général de Mavic Group SAS ;
Administrateur et Directeur Général Délégué de Nouvergies SA ;
Directeur Général Délégué de Thiers Expansion SAS ;
Gérant de Elivia SARL ;
Président Janéo SAS.

Représentant de Présidence :

Bourrelier Group :

Mavic Group SAS (co-Président)

MX-TEND SAS

A L'ÉTRANGER :

En Belgique :

Administrateur de Belgium Properties Retailers NV ;
Administrateur de BG Retail NV ;
Administrateur de Wickes Land Development NV ; Gérant Gruto BV ;
Gérant Mekowa BV ;
Gérant MAZ BV ;
Gérant Andenne Bricolage BV ;
Gérant DIY Retail Services BV ;
Gérant MAG BV ;
Administrateur BG Retail NV ;
Administrateur Bouwmar NV ;
Administrateur Robo NV ;
Administrateur CB Bouwmarkten NV ; Administrateur Boco NV ;
Administrateur Interbrico SA ;
Administrateur Legerstock Vermeersch-Andries NV.

Aux Pays-Bas :

Administrateur BG Retail BV ;
Administrateur Immo Vastgoed Holland BV.
Administrateur IVH Energy

Au Royaume-Uni :

Administrateur unique de Mavic Cycling Ltd

En Espagne :

Administrateur unique de Mavic Group Iberia SL

Au Japon :

Co-Directeur de Mavic Japan Inc.

Aux Etats-Unis :

Chairman de Mavic Group Inc.

Nom : M. Yoann Bourrelier

Date de nomination : 21/06/2021

Echéance du mandat : Assemblée Générale annuelle 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Nombre d'actions détenues directement dans la société : 4 204

Autres mandats (au 31 décembre 2024) :

EN FRANCE :

Administrateur et Directeur Général Délégué de
Bourrelier Group SA ;
Administrateur et Directeur Général Délégué de
Nouvergies SA ;
Directeur Général Délégué de Thiers Expansion SAS ;
Président de Yobic SAS,
Gérant SCI YOBIMMO.

Représentant de la Présidence :

Bourrelier Group :

Mavic Group SAS (co-Président)

A L'ÉTRANGER :

En Belgique :

Administrateur de Belgium Properties Retailers NV ;
Administrateur de Bourrelier Group NV ;
Administrateur de Wickes Land Development NV ;
Gérant Gruto BV ;
Gérant Mekowa BV ;
Gérant MAZ BV ;
Gérant Andenne Bricolage BV ;
Gérant DIY Retail Services BV ;
Gérant MAG BV ;
Administrateur Bouwmar NV ;
Administrateur Robo NV ;
Administrateur CB Bouwmarkten NV ;
Administrateur Boco NV ;
Administrateur Interbrico SA ;
Administrateur Legerstock Vermeersch-Andries NV.

Aux Pays-Bas :

Administrateur BG Retail BV ;
Administrateur Immo Vastgoed Holland BV.
Administrateur IVH Energy

Au Japon :

Co-Directeur de Mavic Japan Inc.

Aux Etats-Unis :

Directeur de Mavic Group Inc.

Nom : M. Jean Criton

Date de nomination : 23/06/2020

Echéance du mandat : Assemblée Générale annuelle 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nombre d'actions détenues directement dans la société : 10

Autre mandat (au 31 décembre 2024) :

EN FRANCE :

Administrateur Référent Bourrelier Group SA

4.3.2. Liste des mandataires sociaux de sociétés tierces

Nom : M. Yann Le Téo (mandataire social)

EN FRANCE :

Néant

A L'ÉTRANGER

En Belgique :

Gérant Gruto BV ;

Gérant Mekowa BV ;

Gérant MAZ BV ;

Gérant Andenne Bricolage BV ;

Gérant DIY Retail Services BV ;

Gérant MAG BV ;

Administrateur BG Retail NV ;

Administrateur Bouwmar NV ;

Administrateur Robo NV ;

Administrateur CB Bouwmarkten NV ; Administrateur

Boco NV ;

Administrateur Interbrico SA ;

Administrateur Legerstock Vermeersch-Andries NV ;

Administrateur Belgium Properties Retailers NV ;

Administrateur Wickes Land Development NV.

Aux Pays-Bas :

Administrateur BG Retail BV ;

Administrateur Immo Vastgoed Holland BV.

Nom : Mme Michèle Boury (mandataire social)

EN FRANCE :

Néant

A L'ÉTRANGER

En Belgique :

Gérant Gruto BV ;

Gérant Mekowa BV ;

Gérant MAZ BV ;

Gérant Andenne Bricolage BV ;

Gérant DIY Retail Services BV ;

Gérant MAG BV ;

Administrateur BG Retail NV ;

Administrateur Bouwmar NV ;

Administrateur Robo NV ;

Administrateur CB Bouwmarkten NV ; Administrateur

Boco NV ;

Administrateur Interbrico SA ;

Administrateur Legerstock Vermeersch-Andries NV ;

Administrateur Belgium Properties Retailers NV ;

Administrateur Wickes Land Development.

Aux Pays-Bas :

Administrateur BG Retail BV ;

Administrateur Immo Vastgoed Holland BV.

Nom : M. Bernard THUYSBAERT (Administrateur)

EN FRANCE

Néant

A L'ÉTRANGER

En Belgique :

Administrateur Bouwmar NV.

4.4. Rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux

Conformément au mode de gouvernance interne au groupe, les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées en fonction des pratiques et des conditions de marchés et prennent en compte les performances de l'entreprise.

4.4.1. Rémunérations de M. Jean-Claude Bourrelier, Président Directeur Général, et de MM. Jean-Michel Bourrelier, Yoann Bourrelier, Mme Annabelle Bourrelier, Directeurs Généraux Délégués, mandataires sociaux au titre de mandats ou de contrats de travail au sein du groupe.

| (en euros) | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|--|----------------|----------------|
| Rémunération fixe (hors rémunérations des administrateurs) | 248 400 | 248 400 |
| Rémunération variable | 190 000 | 70 000 |
| Avantages en nature | Néant | Néant |
| Total | 438 400 | 318 400 |

La société précise que des critères d'attribution de la rémunération variable ont été préétablis et définis, cependant pour des raisons de confidentialité ne seront pas divulgués.

Il n'existe pas dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce d'autres rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux.

4.4.2. Rémunérations versées sous forme de rémunération des administrateurs

| en euros | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| M. Jean-Claude Bourrelier | 7 000 | 7 000 |
| M. Jean Criton | 74 000 | 74 000 |
| Mme Annabelle Bourrelier | 14 400 | 14 400 |
| M. Jean-Michel Bourrelier | 14 400 | 14 400 |
| M. Yoann Bourrelier | 14 400 | 14 400 |

Les administrateurs des sociétés belges et néerlandaises ont tous reçu une somme de 7 800 € au titre de défraiement pour l'exercice 2024.

4.4.3. Rémunérations des principaux dirigeants

| (en milliers euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|-----------------------|------------|------------|
| Salaires et avantages | 1 723,7 | 1 477,0 |

Les membres des comités de direction des pays couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (direction générale, direction financière, directions pays et direction de l'expansion).

Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

4.4.4. Engagement de retraite et autre avantage viager

Conformément à l'article L225-102-1, alinéa 3 modifié par la loi 2015-990 du 6 août 2015, nous précisons qu'il n'y a aucun engagement de retraite ni d'avantage viager versé aux mandataires sociaux.

4.5. Attributions du Conseil d'administration et Direction générale

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration contrôle l'existence et le bon fonctionnement des procédures.

De manière générale et permanente, le Conseil d'administration est amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée) ;
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale ;
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société ;
- fixer les modalités des rémunérations des mandataires sociaux ;
- fixer les limitations des Directeurs Généraux Délégués pour lequel certaines décisions sont subordonnées à l'accord préalable du Président du Conseil d'administration.

Il s'agit des opérations relatives à :

- des investissements immobiliers et financiers ;
- la souscription de nouveaux emprunts.

En outre et conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce, le Conseil d'administration remplit les fonctions du comité d'audit mentionné à l'article L. 823-19 du Code de commerce.

A ce titre, et en particulier grâce à la participation de Monsieur Yoann Bourrelier, Directeur Général Délégué de Bourrelier Group SA et de l'administrateur référent, Monsieur Jean Criton, qui disposent chacun de compétences en matières comptables et financières, il assure le suivi entre autres :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Président du Conseil d'administration dirige le Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir correctement leur mission en mettant à leur disposition tous les documents nécessaires lors des séances du Conseil et, en dehors de ces séances, par une information régulière concernant les principaux événements de la société.

A la date du présent rapport, la Direction générale de la Société est assurée par Monsieur Jean-Claude Bourrelier, qui exerce également les fonctions de Président du Conseil d'administration avec le titre de Président-Directeur général (présidence non dissociée). Les fonctions du Président Directeur Général de Bourrelier Group SA ne font l'objet d'aucune limitation de pouvoirs.

Le Président-Directeur Général est par ailleurs assisté de :

- Monsieur Jean-Michel Bourrelier, en qualité de Directeur Général délégué ;
- Monsieur Yoann Bourrelier, en qualité de Directeur Général délégué ;
- Madame Annabelle Bourrelier, en qualité de Directrice Générale déléguée ;

4.6. Préparation, organisation et déroulement des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise, organise et dirige les travaux du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration assure lui-même les fonctions relatives à un comité d'audit au travers d'un comité spécialisé piloté par MM. Yoann Bourrelier et Jean Criton.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président qui arrête l'ordre du jour ; celui-ci peut n'être fixé qu'au moment de la réunion (article 12 alinéa 4 des statuts). Celle-ci doit se tenir au siège social. Elle peut toutefois se tenir en tout autre local ou localité indiqué(e) dans la convocation mais nécessite le consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

En fonction de la situation, notamment la situation sanitaire, le conseil peut avoir recours à la visioconférence ou au système de conférence téléphonique.

Peuvent être également présents lors de séances du Conseil d'administration les commissaires aux comptes.

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la société.

Le Conseil d'administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. Le quorum requis pour la validité des délibérations a toujours été atteint (article 12 alinéa 5 des statuts). Tous les administrateurs ont bénéficié de l'opportunité de faire valoir leur point de vue et de demander toute information complémentaire souhaitée.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'au moins un administrateur.

4.7. Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 2024 et a procédé à un examen détaillé des comptes sociaux et consolidés de l'exercice lors de la séance du 23 mai 2025.

En sus d'autres délibérations et décisions mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements (conventions réglementées, pouvoir de cautionner...), le Conseil d'administration a approuvé le rapport réalisé par le Président sur l'organisation des travaux du Conseil.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois, le taux de présence des administrateurs étant de 100 % pour Messieurs Jean-Claude Bourrelier, Yoann Bourrelier et Jean Criton ; de 90% pour Madame Annabelle Bourrelier et de 60 % pour Monsieur Jean-Michel Bourrelier.

Au titre de ce même exercice, les rémunérations des administrateurs suivantes seront versées aux différents administrateurs :

| | |
|---------------------------|----------|
| M. Jean-Claude Bourrelier | 7 280 € |
| M. Jean Criton | 76 960 € |
| M. Jean-Michel Bourrelier | 14 976 € |
| Mme Annabelle Bourrelier | 14 976 € |
| M. Yoann Bourrelier | 14 976 € |

4.8. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire possédant au moins deux actions a le droit de participer aux Assemblées Générales sur production des justificatifs requis par les lois et règlements en vigueur.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seront seuls admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'enregistrement comptable de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;

- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par l'inscription ou l'enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités et constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission dans les délais impartis.

Pour que l'actionnaire puisse participer à l'Assemblée, ses titres doivent être inscrits, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

4.9. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le rapport de gestion du Conseil d'administration contient les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la structure et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration de Bourrelier Group SA n'ont pas été modifiés, pas plus que les membres qui le composent.

III. RAPPORT DE GESTION

1. Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2024

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 300,1 millions d'euros en 2024 en progression de +1,8% par rapport à 2023.

| CA consolidé par pays (en millions d'Euros) | 2023 | 2024 | Evolution |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Belgique | 112,3 | 111,0 | -1,1% |
| Pays-Bas | 129,5 | 133,6 | +3,2% |
| France | 53,2 | 55,5 | +4,3% |
| Chiffre d'affaires du compte de résultat consolidé | 294,9 | 300,1 | +1,8% |

L'évolution du chiffre d'affaires entre le premier et le deuxième semestre évolue comme suit selon les différents secteurs :

| CA Distribution par semestre (en millions d'Euros) | 2023 | 2024 | Evolution |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 1er semestre | 122,4 | 123,8 | +1,2% |
| 2nd semestre | 119,4 | 120,9 | +1,3% |
| Ensemble de l'exercice | 241,7 | 244,7 | +1,2% |

| CA Industrie par semestre (en millions d'Euros) | 2023 | 2024 | Evolution |
|---|-------------|-------------|--------------|
| 1er semestre | 25,4 | 23,6 | -6,8% |
| 2nd semestre | 17,2 | 20,3 | +17,8% |
| Ensemble de l'exercice | 42,6 | 43,9 | +3,2% |

| CA Hôtellerie par semestre (en millions d'Euros) | 2023 | 2024 | Evolution |
|--|------------|------------|--------------|
| 1er semestre | 3,8 | 3,4 | -10,3% |
| 2nd semestre | 3,9 | 4,1 | +6,1% |
| Ensemble de l'exercice | 7,7 | 7,5 | -2,0% |

| CA Investissements par semestre (en millions d'Euros) | 2023 | 2024 | Evolution |
|---|------------|------------|---------------|
| 1er semestre | 1,6 | 1,6 | +2,4% |
| 2nd semestre | 1,3 | 2,4 | +79,4% |
| Ensemble de l'exercice | 3,0 | 4,1 | +37,5% |

| CA Groupe par semestre (en millions d'Euros) | 2023 | 2024 | Evolution |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 1er semestre | 152,8 | 152,5 | -0,2% |
| 2nd semestre | 142,1 | 147,7 | +3,9% |
| Ensemble de l'exercice | 294,9 | 300,1 | +1,8% |

2. Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport

2.1. Situation des filiales par segment d'activité

Distribution au Benelux :

Le chiffre d'affaires s'établit à 244,7 M€ en progression de 3,0 M€. L'évolution est différente d'un pays à l'autre avec un retrait de -1,2 M€ soit -1,1 % en Belgique et une progression de + 4,1 M€ aux Pays-Bas soit +3,2 %. La tendance observée au cours du premier semestre s'est poursuivie jusqu'en fin d'année avec une météo défavorable et un environnement concurrentiel toujours aussi agressif.

Au 31 décembre 2024, Bourrelier Group exploitait 37 magasins sous enseigne Gamma en Belgique (avec le rachat début novembre du magasin Gamma de Tienen exploité jusqu'à cette date par un autre franchisé), 23 magasins sous enseigne Karwei (fermeture du magasin Karwei de Groningen en septembre) et 8 magasins sous enseigne Gamma aux Pays-Bas.

Industrie :

Quatre ans après sa reprise par Bourrelier Group, MAVIC poursuit sa transformation qui s'avère plus compliquée que prévu. A la suite de deux années exceptionnelles sur un secteur en pleine croissance (effet post-Covid), la société souffre aujourd'hui des mêmes vents contraires difficiles que le reste de l'industrie du cycle, avec des chutes jusqu'à deux chiffres des ventes et des bénéfices.

Après un très bon début d'année 2022, le contexte géopolitique combiné à la fois à des pressions inflationnistes et à des problèmes persistants de l'approvisionnement de certains composants aux constructeurs de cycles, a provoqué un ralentissement général du marché qui perdure encore aujourd'hui. Alors qu'une tendance positive était attendue à partir du 1^{er} trimestre 2024, il n'en fût rien. Les niveaux de stocks restent très élevés chez les différents opérateurs, qu'ils soient assembleurs, détaillants ou *e-tailers*. Dans ce contexte de marché très défavorable, l'activité Mavic affiche néanmoins une progression de ses ventes +3,2% en 2024. Le chiffre d'affaires s'établit à 43,9 M€, en hausse de + 1,3 M€ par rapport à 2023.

Si nous restons persuadés de la valeur de la marque MAVIC au niveau mondial et de sa capacité à profiter complètement de la future reprise, nous continuons de rester vigilants et de prendre les mesures nécessaires pour nous adapter au marché et atteindre le retour à l'équilibre le plus rapidement possible. C'est dans cet esprit que le groupe a recruté, en février 2024, Alberto Morgando au poste de Directeur Général. Après un début de carrière dans le conseil en stratégie, ce dernier a dirigé des PME dans les biens durables et le textile, tout particulièrement en période de retournement de marché et de transformations profondes.

Compte-tenu de pertes encourues, du niveau de capitaux propres et des besoins de trésorerie complémentaires au regard des perspectives à court-terme, le groupe a réaffirmé dans un courrier du 27 juin 2024 à MAVIC « *son soutien financier nécessaire au maintien de son activité en lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements dans un délai de douze mois* ».

Le 7 octobre 2024, la société a annoncé la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) incluant la fermeture du site industriel de Saint-Trivier-sur-Moignans. Cette décision difficile mais nécessaire intervient dans un contexte de marché en souffrance depuis mi-2022, avec des perspectives de reprise incertaines avant 2026.

Les objectifs principaux de ce PSE sont les suivants :

- Optimiser notre structure industrielle pour mieux répondre aux conditions actuelles du marché,
- Dimensionner l'organisation pour les défis futurs,
- Revenir à l'équilibre financier après plusieurs années de pertes.

Le PSE a fait l'objet d'un accord des syndicats, d'un avis favorable du CSE le 10 décembre et a été homologué par la DREETS le 20 décembre.

Les premiers licenciements ont eu lieu en février 2025.

Dans ce contexte et sur la base du dernier *Business Plan* de la société, les travaux annuels d'*impairment test* ont conduits, à déprécier les actifs de l'UGT Industrie de -5,6 M€ en 2024 (cf Note 4.3.5, page 95). De même, le compte courant de la société dans les comptes de la holding Bourellier Group a été déprécié en totalité.

La filiale de distribution japonaise, qui est approvisionnée exclusivement par Mavic Group, a fait l'objet d'une revue approfondie au cours de l'exercice par le commissaire aux comptes de Mavic qui en a validé les états financiers et les process internes.

Hôtellerie :

Après un début d'année décevant, l'effet des Jeux Olympiques n'a pas été aussi bénéfique qu'espéré par le secteur hôtelier, désorganisant les déplacements des visiteurs et par conséquent, provoquant une baisse des volumes de réservation. Au total, l'année 2024 se termine sur un chiffre d'affaires de 7,5 M€ en retrait de - 1,6% par rapport à l'an dernier.

Le 28 mars 2024, Bourellier Group a procédé à l'achat des parts du principal co-associé de la société Pierre Properties Hotels portant ainsi sa participation à 99,25%. A la suite de cette opération, la dénomination sociale de la société Pierre Properties Hotels a été modifiée en BG Hôtellerie.

Fin décembre 2024, BG Hôtellerie a procédé au refinancement du prêt bancaire existant de la société Mayflower SAS.

Chaque hôtel dispose aujourd'hui d'une équipe de gestion complète, chaque hôtel étant animé par un directeur d'hôtel sur chaque site. Les équipes mettent tout place pour assurer un accueil professionnel et bienveillant. L'objectif du groupe est de garder l'esprit de boutique hôtels où le voyageur est reçu dans des lieux authentiques, avec simplicité et des prestations de qualité qui déclinent l'art de vivre à la française,

Les deux hôtels ont en outre obtenu le label Clef Verte début 2024 preuve de l'engagement des équipes dans le respect de l'environnement et des personnes avec la volonté d'offrir un cadre de vie et de travail sain, écologique et responsable.

Investissements :

Le chiffre d'affaires, composé principalement de la perception de loyers de locaux commerciaux, s'établit à 4,0 M€, en progression de +1,0 M€ par rapport à 2023. La SCI du Sud a acquis un parc d'immobilier commercial à Torcy/Bay 3 (Seine-et-Marne) début juin 2024.

Il a été procédé sur l'exercice à des retraits partiels de plusieurs contrats de capitalisation pour un total de 16,6 M€ ayant généré une plus-value totale de 1,2 M€. Le Groupe a d'autre part réalisé des investissements complémentaires dans des fonds et participations minoritaires à hauteur de 9,3 M€. Aucune prise de participation nouvelles (minoritaires ou assimilés) n'a été réalisée sur l'exercice.

2.2. Perspectives

Distribution :

L'activité commerciale a été sous pression en ce début d'année 2025 mais l'arrivée du beau temps au début du deuxième trimestre a permis de rattraper une partie du retard en Belgique et même de dépasser nos attentes aux Pays-Bas. Il est néanmoins trop tôt pour en tirer des conclusions sur la tendance 2025 alors que les prochaines semaines seront déterminantes.

Par ailleurs, Bourrelier Group poursuit la démarche d'amélioration du parc de magasins. Des projets de rénovation partielle ou totale sont en cours. A titre d'exemple, le bâtiment du magasin Gamma de Kuurne a été totalement reconstruit et le magasin, exploitant actuellement dans un local provisoire, pourra de nouveau y accueillir les clients à partir de fin juin 2025.

Le groupe reste convaincu que pour assurer la pérennité de cette activité sur le long terme, il est nécessaire de faire évoluer le parc de magasins avec des rénovations commerciales, des rénovations plus ou moins importantes de bâtiments, parfois des fermetures lorsque cela s'avère être la seule solution, mais aussi des ouvertures de nouveaux magasins afin d'assurer la progression du chiffre d'affaires et la rentabilité nécessaire aux investissements futurs.

Le siège social d'Anvers va également être transféré dans des bureaux à proximité du site actuel, permettant ainsi d'offrir un environnement de travail plus moderne et plus agréables pour nos collaborateurs.

Industrie :

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, l'économie mondiale a connu une forte croissance grâce au ralentissement de l'inflation. Cette dernière ne s'est cependant traduite dans le comportement des consommateurs compte-tenu des troubles prolongés en Ukraine et au Moyen-Orient, de la morosité de l'économie chinoise et des tendances politiques dans divers pays, notamment aux Etats-Unis. Les stocks du marché sont restés élevés malgré des ajustements progressifs. Les commandes des fabricants de vélo (OEM, *original equipment manufacturers*) sont quasiment à l'arrêt. En dépit de ce contexte économique et d'un marché toujours difficile, les perspectives de croissance à moyen-long terme restent importantes en raison d'un contexte favorable à l'expansion de la pratique du vélo.

Hôtellerie :

De gros investissements ont été réalisés fin 2023 et début 2024 : espaces petits déjeuners et nouveau lobby dans les deux hôtels, création d'un sauna, aménagement de la terrasse extérieure et remise en service d'un second ascenseur au Mayflower, création d'un espace bar et d'un espace massage au Lord Byron.

Cette amélioration de l'offre de services a permis de conforter et de poursuivre le repositionnement du prix moyen de vente des chambres.

La tendance sur les premiers mois de l'année 2025 est encourageante et devrait permettre de retrouver les niveaux de 2023 qui restent des niveaux records pour l'hôtellerie parisienne.

Bourrelier Group poursuit en outre l'étude d'opportunités d'investissements dans un troisième hôtel qui soit en cohérence avec ses deux établissements actuels.

Au cours de l'exercice 2024, BG Hôtellerie a procédé au refinancement du prêt bancaire existant de la société Mayflower SAS.

Investissements :

Bourrelier Group a poursuivi l'étude d'opportunités d'investissements tout au long de l'année 2024 et continue activement ses recherches. Les conditions économiques et financières des dossiers étudiés étaient insuffisantes et n'ont pour l'instant pas permis d'aboutir à d'autres prises de participation majeures et majoritaires.

2.3. Situation des litiges en cours

Litige JG Capital Management

Le litige évoqué les années précédentes et relatif à trois assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bourrelier Group SA, contre la famille Bourrelier a fait l'objet d'un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 2 juin 2022, arrêt pris sur déféré de l'ordonnance du 18 novembre 2021.

Le 9 décembre 2022, JG Capital Management avait porté à la connaissance du Conseiller de la mise en état un arrêt récent de la chambre commerciale de la Cour de cassation en matière d'action ut singuli qui rend nécessaire la désignation d'un mandataire ad hoc pour représenter Bourrelier Group. Par ordonnance du 25 mai 2023, le Conseiller de la mise en état a désigné en qualité de mandataire ad hoc la SCP Abitbol et Rousselet prise en la personne de Me Rousselet, administrateur judiciaire, pour représenter Bourrelier Group à l'instance. Le 25 avril 2024, la Cour a rendu un arrêt rejetant la demande de nullité de l'ordonnance du conseiller de la mise en état introduite par Bourrelier Group. Le calendrier pour la reprise des débats au fond devant la cour d'appel a été fixé. L'audience pour les plaidoiries doit se tenir le 11 septembre 2025.

Bourrelier Group rappelle qu'elle considère la campagne judiciaire menée par JG Capital Management à compter de son entrée au capital, il y a plus de 17 ans, comme totalement infondée et abusive, ainsi qu'elle entend le faire prévaloir dans le cadre de la décision au fond de la cour.

Litige avec le franchiseur Intergamma BV (ci-après « Intergamma »)

Depuis l'opération majeure réalisée par notre franchiseur Intergamma pour transformer l'organisation de franchise en une organisation mixte de franchisés et de magasins intégrés, il existe toujours deux groupes de franchisés-actionnaires :

- ceux ayant accepté et participé à la nouvelle organisation qui détient les magasins propres et intégrés ainsi qu'à son financement ;
- ceux (dont nous faisons partie) n'ayant pas accepté ce choix stratégique et n'ayant donc pas participé.

N'étant plus actionnaire et franchisée des mêmes structures, Bourrelier Group est confrontée à la nécessité de devoir s'assurer que ses intérêts seront toujours pris en compte dans le futur, que ses prérogatives contractuelles et d'actionnaire minoritaire seront bien respectées et que le groupe de franchisés-actionnaires participant ne sera pas privilégié par rapport à celui des non-participants. Par ailleurs, Bourrelier Group souhaite également s'assurer que les magasins en franchise seront traités de manière équitable et égale aux 156 magasins exploités en propre par le franchiseur.

C'est dans ce contexte que Bourrelier Group, après avoir découvert des anomalies et des manquements du franchiseur aux contrats de franchise en cours, a été contraint de demander des comptes et plus de transparence à son franchiseur et d'entamer diverses procédures.

L'historique des litiges a été décrit en détail dans le rapport annuel 2023 (p. 33 et suiv.).

Diverses procédures sont encore en cours dans le cadre des relations contractuelles entre les entités d'exploitation de Bourrelier Group en Belgique et aux Pays-Bas, et son franchiseur Intergamma.

Ces procédures visent à faire constater les manquements contractuels du franchiseur et, sur cette base, à réclamer l'indemnisation en faveur des magasins exploités en franchise par Bourrelier Group de tous les montants indûment retenus par le franchiseur depuis de nombreuses années.

Deux sentences arbitrales ont été rendues en faveur de Bourrelier Group le 27 octobre 2021, condamnant Intergamma à payer aux filiales de Bourrelier Group la somme totale de 3 210 470 euros, en principal, outre des intérêts de retard au taux légal à compter du 14 mai 2018, ainsi qu'un montant total de 1 209 526 euros au titre de remboursement d'honoraires, frais et débours supportés dans le cadre de ces deux procédures jointes devant le tribunal arbitral.

Le 14 février 2022, Intergamma a introduit une procédure devant la Cour de Arnhem-Leeuwarden, qui visait à obtenir la révocation, en vertu de l'article 1068(1)(a) du code néerlandais de procédure civile, des deux sentences arbitrales rendues le 27 octobre 2021. Une telle procédure est tout à fait exceptionnelle dans le cadre d'un recours à l'arbitrage, qui est expressément prévu dans les contrats de franchise avec Intergamma et qui devait normalement permettre aux parties de pouvoir trancher définitivement leur litige contractuel une fois les sentences arbitrales rendus pour les deux magasins.

Par un arrêt rendu le 7 mai 2024, la Cour d'Arnhem-Leeuwarden a déclaré la demande d'Intergamma recevable mais seulement partiellement fondée, estimant qu'Intergamma avait pu démontrer que Bourrelier Group disposait d'une information financière, et aurait omis d'en informer le Tribunal arbitral qui avait rendu les sentences en sa faveur en octobre 2021.

La Cour n'a toutefois pas révoqué les sentences, mais renvoyé la cause au premier Tribunal Arbitral afin de se prononcer sur la question de savoir si, au vu de ce complément d'information, le Tribunal Arbitral aurait le cas échéant prononcé une autre sentence, en tout ou en partie. En effet, Intergamma a toujours refusé d'accepter et d'appliquer ces sentences à tous les autres

magasins de bricolage exploités en franchise par Bourrelier Group. Pour cette raison, Bourrelier Group avait introduit le 13 avril 2022 une seconde série de procédures d'arbitrage, également soumises aux règles du N.A.I. (centre d'arbitrage d'Amsterdam), et qui visent à obtenir, pour tous les 75 autres magasins exploités par Bourrelier Group sous les enseignes GAMMA et KARWEI en Belgique et aux Pays-Bas depuis 2010, une indemnisation similaire à celle obtenue pour les deux magasins en octobre 2021. Ces demandes d'indemnisation sont en effet fondées sur des dispositions contractuelles identiques à celles jugées, et Bourrelier Group estime pouvoir dans ce contexte se fonder sur les sentences intervenues ayant force de chose jugée.

Suite au renvoi auprès du premier Tribunal Arbitral, ces nouvelles procédures d'arbitrages devant le second Tribunal Arbitral ont été suspendues.

Les parties au litige se retrouvent donc depuis le 7 mai 2024 à nouveau devant le premier Tribunal Arbitral qui doit examiner la question soulevée par la Cour et devra donc trancher dans quelle mesure et sur quels points les sentences arbitrales rendues auraient effectivement été différentes au regard des éléments invoqués par Intergamma.

Bourrelier Group n'est pas en mesure de se prononcer sur la durée des procédures en cours ni sur leur impact financier probable sur les comptes de la Société. Le renvoi au premier Tribunal Arbitral n'engendre en soi, selon Bourrelier Group, aucun impact financier sur les comptes de la société Bourrelier Group regrette vivement ces divers rebondissements judiciaires, et de devoir investir chaque année tant d'énergie et de moyens dans ces litiges, estimant que les deux sentences prononcées le 27 octobre 2021 avaient force de chose jugée pour tous les magasins exploités par Bourrelier Group sous franchise et devaient permettre une résolution définitive du litige.

Malgré l'intensification des litiges et divers points de désaccord, nous nous efforçons de poursuivre nos efforts de collaboration sur les plan stratégique et opérationnel, afin que l'exploitation des magasins ne soit pas perturbée sur le terrain. Nous sommes persuadés qu'il est dans notre intérêt commun de collaborer au mieux afin de pouvoir développer les enseignes GAMMA et KARWEI et nos magasins, ceci d'autant plus dans le contexte économique actuel. Nous avons également depuis mai 2023 confirmé notre participation active aux divers groupes de travail mis en place conjointement par l'association des franchisés et le franchiseur afin de discuter et négocier les nouvelles conditions commerciales et financières pour les formules GAMMA et KARWEI à l'avenir. Nous regrettons vivement que ces groupes de travail ont été suspendus sans aucune perspective de reprise à ce jour.

Nous avons noté lors de l'assemblée générale de l'association des franchisés en mai 2024 que ces groupes se remettraient au travail, mais à ce jour ce n'est toujours pas le cas. Nous avons confirmé avec conviction notre participation active aux initiatives qui seront prises par l'association des franchisés afin de relancer ces échanges et faire aboutir ensemble de nouvelles conditions et modalités de collaboration pour l'avenir. Un tel aboutissement devrait permettre plus aisément de trouver une solution transactionnelle aux litiges en cours. A ce stade, Bourrelier Group n'est pas en mesure de préciser quelle sera l'issue de ces échanges ni des diverses procédures en cours, ni quel en sera le timing ou encore l'impact financier sur le groupe.

Relations opérationnelles avec le franchiseur Intergamma

Malgré l'intensification des litiges, nous nous efforçons de poursuivre nos efforts de collaboration sur le plan stratégique et opérationnel, étant persuadés qu'il est dans notre intérêt commun de collaborer au mieux afin de pouvoir développer les enseignes GAMMA et KARWEI et nos magasins, ceci d'autant plus dans le contexte économique actuel.

Nous avons également depuis mai 2023 confirmé notre participation active aux divers groupes de travail mis en place conjointement par l'association des franchisés et le franchiseur afin de discuter et négocier les nouvelles conditions commerciales et financières pour les formules GAMMA et KARWEI à l'avenir. Nous regrettons vivement que ces groupes de travail ont été suspendus sans aucune perspective de reprise à ce jour. Nous avons noté lors de l'assemblée générale de l'association des franchisés en mai 2024 que ces groupes se remettraient au travail, mais à ce jour ce n'est toujours pas le cas. Nous ne manquerons pas de soutenir toutes les initiatives qui seront prises par l'association des franchisés afin de relancer ces échanges.

Notre volonté reste encore plus que jamais de poursuivre ces échanges dans le but de pouvoir déterminer ensemble de nouvelles conditions et modalités de collaboration pour l'avenir, ce qui devrait permettre plus aisément de trouver une solution transactionnelle aux litiges en cours.

2.3.1. Expertises immobilières

Les valeurs des expertises réalisées en juillet 2022 sur tous les actifs immobiliers français du groupe ont été prises en considération pour la valorisation des sites. Le Groupe estime que ces expertises reflètent toujours la réalité du marché actuel de l'immobilier.

2.3.2. Mise en œuvre d'investissements via BG Investissements et Participations à hauteur de 9,3 M€ (période de référence : entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024), dont :

- FCP à hauteur de 9,3 M€
- Aucune prise de participation (minoritaires ou assimilés) sur l'exercice.

L'engagement résiduel auprès des différents FCP s'élève 20,2 M€.

2.4. Évènements postérieurs à la clôture

Le contrat de prêt mis en place dans le cadre du refinancement du prêt bancaire de la société Mayflower SAS prévoit une clause de couverture de taux. Cette dernière n'était pas mise en place au 31 décembre 2024, des discussions sont actuellement en cours avec les banques pour sa mise en place.

2.5. Activités en matière de recherche et de développement

L'innovation fait partie de l'ADN de Mavic qui tout au long de son histoire a régulièrement proposé des produits en avance sur leur temps et qui ont révolutionné l'industrie du cycle : de la première jante de vélo en alliage d'aluminium brevetée Mavic en 1934 avec laquelle Antonin Magne remporte le Tour de France la même année, à la première paire de roues carbone à pneus en 2016, ou encore en 1999 avec *Le Mektronic*, premier dérailleur électrique sans fil.

Mavic travaille sur le développement de l'ensemble de sa gamme de produits, afin de proposer des articles avec toujours des niveaux de performance et de fiabilité inégalés :

- roues de vélos complètes assemblées et ses composants moyeux et jantes ;
- équipements du cycliste (vêtements, casques, chaussures et accessoires).

Plus récemment, la société a notamment lancé la *Cosmic Ultimate 45 disc* : pesant tout juste 1 255 g la paire, cette roue offre l'équilibre parfait entre légèreté, rigidité et aérodynamisme, le summum des roues tubeless en carbone.

Ultimate n'est pas qu'un nom : cette appellation désigne le plus haut niveau de performance. Le profil de jante tout carbone, de 45 mm de haut et 27 mm de large, est inspiré des profils NACA. Sa conception complexe de superpositions des couches permet d'optimiser le rapport rigidité/poids et intègre l'ensemble des dernières innovations techniques de la marque : finition spéciale UD², jante non percée, rayons elliptiques en fibre de carbone, moyeu à technologie R2R et système de roue libre ID360. Ces roues sont conçues, fabriquées et brevetées par Mavic à Annecy, et entièrement fabriquées à la main en France. Elles bénéficient en outre d'une garantie à vie et d'une politique de remplacement avantageuse en cas d'accident.

La société a par ailleurs présenté à la presse un prototype de moteur électrique particulièrement bien adapté au vélo de course Route (*e-road*). Ce dernier présente des caractéristiques uniques, à l'heure actuelle, sur le marché en termes de poids (vélo à moins de 10kg), encombrement pédalier (Q-factor), débrayage au-delà des 25km/h, autonomie de plus de 3 000 mètres de dénivelé. L'ensemble du système fait l'objet de 15 brevets différents, déposés depuis 2018.

3. Principaux éléments des comptes individuels et consolidés 2024

3.1. Présentation des comptes individuels 2024

3.1.1. Résultat social

| COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros) - RUBRIQUES | France | Export | Net (N) 31/12/2024 | Net (N-1) 31/12/2023 |
|---|----------------|---------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Production vendue de services | 1 549,1 | - | 1 549,1 | 1 607,9 |
| Chiffre d'affaires net | 1 549,1 | - | 1 549,1 | 1 607,9 |
| Subventions d'exploitation | | | 8,0 | - |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | | | 100,8 | 296,3 |
| Autres produits | | | 0,0 | 0,0 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 1 657,9 | 1 904,2 |
| CHARGES EXTERNES | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 1 261,3 | 1 261,2 |
| TOTAL charges externes : | | | 1 261,3 | 1 261,2 |
| IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS | | | 61,7 | 76,6 |
| CHARGES DE PERSONNEL | | | | |
| Salaires et traitements | | | 1 150,8 | 1 329,6 |
| Charges sociales | | | 469,9 | 565,9 |
| TOTAL charges de personnel : | | | 1 620,7 | 1 895,5 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 35,6 | 28,4 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | 149,4 | 149,4 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | 31 849,3 | - |
| Dotations aux provisions sur risques et charges | | | 24,7 | - |
| TOTAL dotations d'exploitation : | | | 32 058,9 | 177,8 |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | | | 75,7 | 75,2 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 35 078,3 | 3 486,3 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | | - 33 420,4 | - 1 582,1 |

| | | |
|--|-------------------|------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| Produits financiers de participation | - | 4,0 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 129,7 | 274,1 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 9 941,8 | 5 647,1 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 2 816,8 | 2 188,9 |
| Différences positives de change | - | - |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 269,8 | 462,6 |
| TOTAL produits financiers : | 13 158,2 | 8 576,7 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | - | 5 005,8 |
| Intérêts et charges assimilées | 9 606,3 | 6 922,9 |
| Différences négatives de change | - | - |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | - |
| TOTAL charges financières : | 9 606,3 | 11 928,7 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 3 551,9 | - 3 352,1 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS | - 29 868,5 | - 4 934,2 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 3,0 | 256,9 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 10,0 | - |
| TOTAL produits exceptionnels : | 13,0 | 256,9 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 1,8 | 83,5 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | - |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | - |
| TOTAL charges exceptionnelles : | 1,8 | 83,5 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 11,2 | 173,4 |
| Impôts sur les bénéfices | 70,7 | - 12,0 |
| TOTAL DES PRODUITS | 14 829,1 | 10 737,8 |
| TOTAL DES CHARGES | 44 757,1 | 15 486,6 |
| BÉNÉFICE OU PERTE | - 29 928,0 | - 4 748,8 |

Comme les années passées, le chiffre d'affaires est composé principalement par des revenus locatifs perçus en France et par des refacturations de prestations.

La dotation aux provisions sur actif circulant correspond à la dépréciation à 100% du compte-courant vis-à-vis de Mavic Group pour 31,8 M€.

3.1.2. Crédits fournisseurs et clients

Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.
La décomposition du solde par date d'échéance s'établit comme suit en euros :

| | Article D.441 I, Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|--|--|--------------|------------------|---------------|---------------------|---------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombres de factures concernées | 10 | 9 | 4 | 1 | 11 | 25 |
| Montant total des factures concernées en euros H.T. | 71 575 | 232 573 | 2 027 | 70 | 39 140 | 273 810 |
| Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice | 5,67% | 18,44% | 0,16% | 0,00% | 3,10% | 21,71% |
| | Article D.441 I, Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombres de factures concernées | 89 | 1 | 2 | - | 4 | 7 |
| Montant total des factures concernées en euros H.T. | 1 148 515 | 212 | 8 369 | - | 288 090 | 296 671 |
| Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice | 74,14% | 0,01% | 0,54% | 0,00% | 18,60% | 19,15% |

Charges non déductibles fiscalement : il n'y a pas de charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du CGI.

3.2. Présentation des comptes consolidés 2024

3.2.1. Chiffre d'affaires

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Investissements | 2 961,7 | 4 063,4 |
| Industrie | 42 567,5 | 43 911,9 |
| Distribution | 241 740,0 | 244 669,8 |
| Hôtellerie | 7 638,8 | 7 498,0 |
| Chiffre d'affaires | 294 908,0 | 300 143,0 |

L'évolution du CA est principalement due à :

- une activité commerciale soutenue dans la Distribution aux Pays-Bas, la hausse des ventes de Mavic dans un marché du vélo en crise et les loyers locatifs perçus à la suite de l'acquisition d'un ensemble commercial à Torcy/Bay 3,
- et ce, malgré des retraits en Hôtellerie et dans la Distribution en Belgique.

3.2.2. Marge commerciale

La marge commerciale 2024 est stable par rapport à l'année précédente en taux mais en progression de +1,6% en valeur (soit +1,7 M€) compte-tenu de la progression de l'activité.

Dans un souci d'homogénéité, la marge commerciale n'est présentée, comme depuis 2021, que pour les secteurs Distribution et Industrie. Les secteurs Hôtellerie et Immobilier, peu significatifs, ne sont pas intégrés.

Elle s'établit à 36,5% comme en 2023.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | | 31/12/2024 | |
|-----------------------|------------|-------|------------|-------|
| Marge commerciale | 103 648,6 | 36,5% | 108 199,8 | 37,5% |

La marge en détail par activité se présente comme suit :

- Distribution : 34,1 % en 2024 vs. 33,6 % en N-1. Cette hausse est le résultat d'une meilleure maîtrise de la politique de prix pilotée par notre franchiseur et la capacité à adapter les prix plus rapidement suite l'investissement réalisé dans les étiquettes électroniques pour certaines gammes de produits.
- Industrie Mavic : 49,8 % en 2024 vs. 52,5 % en N-1. Cette évolution s'explique principalement par des déstockages et par la difficulté à gagner des parts de marché dans un environnement en crise.

3.2.3. Résultat opérationnel courant

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------|----------------|------------------|
| Investissements | - 1 983,5 | - 2 393,5 |
| Distribution | 10 410,4 | 9 336,1 |
| Industrie | -10 963,5 | - 13 700,9 |
| Hôtellerie | - 2 177,0 | 2 015,3 |
| Inter-secteur | 89,9 | - |
| Résultat opérationnel courant | - 269,7 | - 4 743,1 |

Le résultat opérationnel courant se dégrade nettement par rapport à 2023 et il passe de - 0,3 M€ à - 4,7 M€.

Cette évolution s'explique tout particulièrement par la dépréciation des actifs incorporels et corporels de Mavic à la suite de l'*impairment test* (cf Note 4.3.5, page 95).

3.2.4. Résultat financier (en milliers d'euros)

| 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|------------|------------|
| 7 957,6 | 13 496,1 |

L'évolution du résultat financier s'explique tout particulièrement par la bonne évolution des différents placements financiers qui a conduit à un ajustement à la juste valeur des actifs financiers de +3,4 M€.

3.2.5. Impôt (en milliers d'euros)

| 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|------------|------------|
| - 4 356,4 | - 5 976,9 |

La charge d'impôt est principalement comptabilisée sur les secteurs Investissements et Distribution.

3.2.6. Résultat net consolidé

| (en milliers euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|----------------|------------------|
| Résultat net des activités poursuivies | 3 398,4 | - 3 107,2 |
| Résultat net | 3 398,4 | - 3 107,2 |

Le Bénéfice Net par Action (BNPA) est de -0,50€ en 2024 contre +0,55 € en 2023.

3.2.7. Dividendes

| (en milliers euros) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|--------------|
| Dividende/action | 0 | 0 | 0 | 3,21 € |
| Résultat distribué (en milliers d'euros) | 0 | 0 | 0 | 19 922,4 |
| Quote-part ouvrant droit à abattement | - | - | - | ** |
| Avoir fiscal ou abattement | - | - | - | ** |
| Dividende/capitaux propres | - | - | - | 5,33% |
| Dividende/résultat net | - | - | - | n/a |
| Dividende/cours de Bourse | - | - | - | 6,83% |

Cours de Bourse au 31/12/2024 : 47,00 €.

** - depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax" de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

3.2.8. Actifs non courants

| 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|------------|------------|
| 259 443,4 | 300 982,5 |

Les actifs non courants progressent de +41,5 M€ sur l'exercice. Cette évolution s'explique principalement comme suit :

- acquisition du parc d'immobilier commercial à Torcy/Bay 3 ;
- rachat des parts du minoritaire dans BG Hôtellerie ;
- impacts IFRS 16 à la suite de la renégociation des baux au Benelux ;

- investissements BG Investissements et Participations ;
- dépréciation des actifs de l'UGT Industrie.

3.2.9. Besoin en fonds de roulement

Voir tableau consolidé des flux de trésorerie. (p. 90)

3.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres sont de 352,0 millions d'euros en 2024 contre 374,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. La variation s'explique essentiellement la distribution de dividendes au titre des résultats 2023 pour -19,9 millions d'euros et par le résultat consolidé 2024 s'établissant à - 3,1 millions d'euros.

3.2.11. Capital

L'Assemblée Générale du 29 mai 2000 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un programme de rachat d'actions. Cette autorisation a été régulièrement renouvelée depuis lors et dernièrement par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions propres détenues par le groupe, s'élevait à 14 987 actions.

Il n'existe plus depuis 2011 d'option de souscription.

| Evolution du capital social | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Capital social (en milliers euros) | 31 106,70 | 31 106,70 | 31 106,70 | 31 106,70 | 31 106,70 |
| Nombre d'actions (unités) | | | | | |
| Ordinaires | 6 221 343 | 6 221 343 | 6 221 343 | 6 221 343 | 6 221 343 |
| A dividende prioritaire | - | - | - | - | - |
| Nombre maximum d'actions à créer (unités) | | | | | |
| Par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| Par levée d'options de souscription | - | - | - | - | - |

Le capital social est constitué de 6 221 343 actions d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote, actuels et potentiels, qui y sont attachés. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code du commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2023, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66%, 90 % ou 95 % du capital ou de droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif et au porteur au 31 décembre 2023 ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital est la suivante :

| ACTIONNARIAT | Nb d'actions | % du capital | Nb total de droits de vote | % des droits de vote |
|------------------------------------|------------------|--------------|----------------------------|----------------------|
| M14 (1) | 6 150 848 | 98,86 | 6 840 848 | 98,98 |
| M. Jean-Claude Bourrelier | 30 526 | 0,49 | 30 539 | 0,44 |
| Famille Bourrelier dont (2) | 12 819 | 0,21 | 25 238 | 0,37 |
| <i>Jean-Michel Bourrelier</i> | 4 204 | 0,068 | 8 408 | 0,12 |
| <i>Yoann Bourrelier</i> | 4 204 | 0,068 | 8 408 | 0,12 |
| <i>Annabelle Bourrelier</i> | 4 410 | 0,071 | 8 420 | 0,12 |
| <i>Michèle Bourrelier</i> | 1 | 0,000016 | 2 | 0,000029 |
| Sous-total concert familial | 6 194 193 | 99,55 | 6 896 625 | 99,81 |
| Autres membres de la famille (3) | 2 961 | 0,05 | 3 022 | 0,04 |
| Auto-détention | 14 987 | 0,24 | 0 | 0 |
| Public | 9 202 | 0,16 | 10 115 | 0,15 |
| Total | 6 221 343 | 100 | 6 909 762 | 100 |

(1) Sur la base du franchissement de seuil en date du 12 juillet 2021

(2) Constitué des enfants de M. Jean-Claude Bourrelier (Mme Annabelle Bourrelier et MM. Jean-Michel Bourrelier et Yoann Bourrelier) qui siègent au conseil d'administration de Bourrelier Group et de son épouse Mme Michele Bourrelier.

(3) Membres de la famille Bourrelier ne siégeant pas au conseil d'administration de Bourrelier Group.

3.2.12. Provisions pour risques et charges

Ce poste est constitué au 31 décembre 2024 :

- de l'évaluation des engagements retraite à hauteur de 0,8M€ pour la Belgique, à hauteur de 0,5M€ pour la société Mavic et de 0,3 M€ pour les autres sociétés du groupe ;
- d'une provision pour charge au titre du PSE Mavic pour 4,0M€ ;
- du risque identifié à date sur l'activation de la garantie de passif par ITM EM à hauteur de 2,3 M€ ;
- de diverses provisions Mavic (SAV...) à hauteur de 2,3 M€.

3.2.13. Endettement

Au 31 décembre 2024, les emprunts et dettes financières s'élèvent à 164,1 M€ (dont 97,5 M€ de dettes locatives) et représente 46,6 % (18,9% hors dettes locatives) des capitaux propres contre 36,3% en 2023.

Neutralisé de l'impact IFRS 16 et netté de la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement du groupe s'établit à 46,8 M€, soit 13% des capitaux propres.

Au cours de l'exercice, le groupe a notamment procédé au refinancement du prêt bancaire existant de la société Mayflower SAS.

4. Présentation des principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1. Litiges et incertitudes

Cf. rapport de gestion (III), paragraphe des faits marquants (2.3) page 32.

4.2. Risques de change et de taux

4.2.1. Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2024, seule la société Mavic Group détient des comptes bancaires en devises étrangères compte-tenu notamment de ses filiales aux Etats-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne. Cependant les sommes pouvant être considérées comme non significatives, aucune couverture de change n'a été souscrite.

4.2.2. Couverture du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucune couverture du risque de taux d'intérêt.

4.3. Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 39 069,9 | 56 381,7 |
| Dettes locatives à long terme et leasing immobilier | 72 444,0 | 80 678,9 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 512,8 | 910,8 |
| Total des emprunts portant intérêts non courants | 112 026,6 | 137 971,4 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit - part <1 an | 7 062,6 | 9 209,8 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 7,6 | 28,6 |
| Dettes locatives à court terme et leasing immobilier | 16 758,5 | 16 854,4 |
| Total des emprunts portant intérêt courant | 23 828,7 | 26 092,8 |
| Total général | 135 855,3 | 164 064,1 |

Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Moins d'un an (*) | 23 828,7 | 26 092,8 |
| De 1 an à 5 ans | 78 432,0 | 76 613,2 |
| De 5 ans à 10 ans | 33 594,6 | 61 358,1 |
| Total | 135 855,3 | 164 064,1 |
| Dont à taux fixe | 135 855,3 | 127 644,1 |

4.4. Risque lié à la concurrence

4.4.1. Activité commerciale

Le risque qu'un de nos magasins de bricolage soit amené à faire face à une concurrence nouvelle est réel. Selon la concurrence, l'impact sur la rentabilité du site peut être plus ou moins important. Cependant, Bourrelier Group a la capacité d'adapter ses magasins à la concurrence ce qui permet de réduire l'impact financier. D'autre part, compte tenu du nombre de magasins, cet impact est dilué.

4.4.2. Activité industrielle

La société Mavic Group évolue dans un secteur qui connaît un regain d'activité et qui attire nécessairement de nouveaux industriels. En plus des concurrents historiques, basés en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, l'entreprise pourrait faire face à la concurrence de nouveaux entrants ou technologies de rupture. Ces dernières années, certains fabricants (OEM) ont par ailleurs part développé leurs propres roues afin d'équiper leurs vélos. Il sera important d'investir massivement sur la recherche et développement et l'innovation industrielle.

4.4.3. Activité Hôtelière

L'année 2024 a certes été décevante en ce qui concerne les retombées liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. Ces événements ont néanmoins magnifié la France aux yeux du monde entier. Face à une concurrence internationale qui s'accélère, la France capitalise désormais sur l'image renvoyée à cette occasion au monde entier. D'un point de vue local et parisien, cette situation favorable contribue en outre à l'extension de l'offre hôtelière dans la capitale qui s'enrichit constamment, en particulier d'établissements dans les gammes 3 à 5 étoiles ; les projets de construction sont également assez nombreux à Paris et sa petite couronne avec des concepts nouveaux. Les meublés de tourisme quant à eux sont généralement fréquentés pour des séjours plus longs que les hôtels et ne représentent en cela pas vraiment une concurrence directe.

4.5. Risque lié à la conjoncture des différents marchés géographiques

L'évolution de la conjoncture est un sujet de préoccupation de Bourrelier Group SA compte tenu de son activité industrielle pour laquelle Mavic Group vend ses produits en Europe, en Asie, et en Amérique. Des modifications d'accords commerciaux internationaux peuvent impacter notre activité. Le groupe reste tout particulièrement attentif aux évolutions et discussions en cours en ce qui concerne les droits de douane aux Etats-Unis.

4.6. Risque lié à la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine pourrait exercer une influence importante sur le coût de certaines matières premières et accentuer le niveau d'inflation dans tous les pays et secteurs d'activité dans lesquels le groupe est présent.

5. Procédures de gestion des risques au 31 décembre 2024

5.1. Risques juridiques

Le groupe a recours à des conseils extérieurs spécialisés afin de prévenir et gérer les risques de litiges, de contentieux et de non-respect des différentes législations applicables.

À ce titre, le groupe dispose de contrats types revus et adaptés à chaque situation.

5.2. Législation spécifique au secteur d'activité

La jurisprudence et l'évolution de la législation font l'objet, de la part des services juridiques, d'un suivi permanent portant notamment sur les autorisations d'exploitation commerciale, les relations avec les fournisseurs et la sécurité des biens et des personnes.

5.3. Autres risques

Dans le cadre de ses activités normales, le groupe peut être impliqué dans des litiges commerciaux, prud'homaux ou fiscaux.

- Le groupe peut être confronté à des actions de ses salariés devant les prud'hommes. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

- Les différentes entités du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. De la même manière, le risque associé est provisionné dans les comptes dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable.

5.3.1. Risques opérationnels

Les différents risques liés à l'exercice de l'activité du groupe sont gérés de manière spécifique et régulière au travers de comités appropriés et dans une perspective de réduction et de contrôle de ceux-ci.

5.3.2. Risques liés aux fournisseurs

Le groupe réalise au Benelux essentiellement ses achats via son franchiseur Intergamma qui lui, ne dépend pas aujourd'hui de manière significative d'un ou de quelques fournisseurs particuliers. La politique mise en œuvre dans ce domaine doit notamment permettre de maintenir cet état de fait. En tout état de cause, la défaillance éventuelle d'un fournisseur devrait être rapidement surmontée sans effets directs notables.

Le groupe, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

Les fournisseurs du groupe sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro.

Concernant Mavic Group, sa production est réalisée principalement en Europe. La majeure partie de ses fournitures sont européennes, mais quelques composants ne proviennent que d'Asie et comportent ainsi un risque lié à la pénurie, l'inflation des matières et au transport maritime. Les produits d'import, tels que les textiles et les accessoires, peuvent provenir aussi bien d'Asie que d'Europe. Le groupe souhaite que Mavic mette en place une politique de diversification et un contrôle de ses sous-traitants afin de limiter les risques.

Nos deux établissements hôteliers ne proposent pas d'offre de restauration, pour les prestations de petits déjeuners l'offre de produits locaux est privilégiée. Les volumes concernés ne représentent pas de risques majeurs.

5.3.3. Risques liés à la logistique

Le groupe réalise la quasi-totalité de ses approvisionnements par livraisons directes des fournisseurs ou de la plateforme du franchiseur aux points de vente concernés. Cette organisation a conduit à mettre en place des outils informatiques en commun et fonctionne de façon efficace pour approvisionner les magasins.

Mavic Group réalise la quasi-totalité de ses approvisionnements par livraisons directes des fournisseurs. Les produits finis partent directement chez les clients ou sont stockés via une plate-forme logistique indépendante qui utilise des outils informatiques performants et fonctionnent efficacement.

5.3.4. Risques informatiques

Au Benelux, le groupe s'appuie sur le logiciel informatique AXI fourni et maintenu par son prestataire.

En France, le groupe sous-traite son service informatique à un prestataire extérieur.

Mavic Group dispose de ses propres outils informatiques, gérés en propre par son département des Systèmes d'Information.

La restructuration récente a permis à Mavic de fiabiliser ses données notamment celles relatives à la valorisation des stocks.

Pour l'hôtellerie les différents outils de gestion informatiques sont sous contrat d'infogérance ou directement hébergés et gérés par nos différents prestataires de services.

5.3.5. Risques liés aux baux commerciaux

Le groupe est dans la quasi-totalité des cas locataire des bâtiments dans lesquels il exerce son activité de distribution. Le groupe bénéficie de baux commerciaux classiques auprès de propriétaires bailleurs extérieurs au groupe.

L'ensemble de ces baux commerciaux fait l'objet d'un suivi par le Service Juridique Immobilier. Dans les rares cas où le groupe n'est pas locataire, il est propriétaire des locaux ou titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier.

5.3.6. Risques liés aux marques et brevets

En Belgique et aux Pays-Bas, le groupe exploite ses magasins aux enseignes Gamma et Karwei, propriétés du franchiseur Intergamma, dans le cadre de contrats de franchise.

Le service juridique de notre franchiseur a la charge du suivi de la protection des marques et brevets.

Concernant Mavic Group, les marques et brevets ont été repris lors de l'acquisition et sont toujours gérés par un cabinet spécialisé dans le suivi, la protection et le dépôt de nouveautés.

Les noms Lord Byron et Mayflower ont été repris lors des acquisitions.

5.3.7. Risques liés aux clients

L'activité du groupe est essentiellement réalisée avec des particuliers vis-à-vis desquels le risque d'impayés est structurellement limité grâce à une organisation interne appropriée. La clientèle professionnelle, qui représente une part très faible de l'activité, fait également l'objet d'un suivi.

Mavic Group réalise son chiffre d'affaires via un réseau de revendeurs et de distributeurs professionnels. Les paiements se font généralement à 45 jours date de facture et pour certains clients par prélèvement. La société dispose de plus d'un contrat d'assurance-crédit depuis 2021.

5.3.8. Risques industriels

Au Benelux, le groupe ne fabriquant aucun des produits qu'il commercialise, le risque industriel est nul. Les produits vendus sous marque propre sont fabriqués par des fournisseurs extérieurs au groupe.

Des investissements et des améliorations de lignes de production ont été mis en place par Mavic depuis la reprise en 2020. La société sous-traite certaines étapes d'assemblage et de fabrication via quelques partenaires européens considérés comme clefs dans le processus industriel. Outre, le contexte sanitaire et le poids de Mavic qui ont impacté leurs activités, cela oblige Mavic à être prudent sur la santé financière de ces prestataires.

5.3.9. Risques de marché

Les risques de marché sont gérés par la Direction Générale qui, en s'appuyant sur des conseils extérieurs le cas échéant, procède aux arbitrages lui permettant de limiter les risques de fluctuation du marché sur les résultats du groupe, et ce à des conditions de coûts raisonnables.

Ils concernent spécifiquement les actifs de placement de trésorerie (contrats de capitalisation, produits structurés) portés principalement par la holding et les sociétés d'investissements.

Il en est de même pour les risques liés aux émetteurs de contrats obligataires. La Direction Générale, s'appuie sur des conseils extérieurs le cas échéant, pour évaluer la solidité financière de ceux-ci, tout en privilégiant les émetteurs classés dans la catégorie « *Investment Grade* » selon l'échelle Standard & Poors, catégorie correspondant à un faible niveau de risque de défaut.

5.3.10. Risque de change

Au 31 décembre 2024, le risque de change est limité à quelques comptes en devises chez Mavic pour des montants non significatifs.

5.3.11. Risque de taux

Dans le cadre de son développement, le Groupe a recours au financement bancaire.

Au 31 décembre 2024, la dette financière du Groupe auprès des établissements de crédit s'élève à 66,5 M€ dont 36,4 M€ reposent sur un taux d'intérêt variable (Euribor 3 mois). Une hausse significative de ce taux pourrait donc avoir un impact défavorable sur ses résultats, via la hausse induite des charges financières.

L'Euribor est étroitement lié aux décisions de la Banque Centrale Européenne (BCE). Entre octobre 2023 et décembre 2024, l'Euribor à douze mois (12M) est tombé de 4,1 % à 2,4 %, sous l'impulsion de la réduction de l'inflation dans la zone euro et des politiques plus restrictives de la BCE. C'est dans ce contexte que le Groupe a décidé de souscrire en 2024 des emprunts à taux variables, alors que tous ses financements bancaires étaient jusqu'alors à taux fixe.

Quand bien même la BCE devrait poursuivre son cycle de baisse des taux directeurs en 2025, le Groupe étudie actuellement plusieurs contrats de couverture sous forme de *swaps*, *cap* et de *collar* réduisant ainsi l'exposition au risque de taux.

Une hausse significative des taux d'intérêt pourrait également avoir un impact défavorable sur la valorisation des actifs et par conséquent, la valorisation du patrimoine du Groupe, les taux de rendement appliqués par les experts immobiliers pour valoriser les immeubles à usage commercial étant déterminés en partie en fonction du niveau des taux d'intérêt.

5.3.12. Risque sur actions

Les actions propres détenues par Bourrelier Group l'exposent habituellement faiblement aux variations de cours du titre Bourrelier Group SA, compte tenu des montants en cause (14 987 actions, soit 0,24% du capital social) et de la faible volatilité historique du cours du titre.

5.3.13. Risque lié à l'évolution du marché immobilier

Le Groupe suit étroitement les transactions immobilières ayant lieu sur le marché et appréhende ainsi les évolutions du marché auquel est exposée la valeur de ses actifs, qu'ils soient des ensembles commerciaux ou murs des hôtels.

Le patrimoine immobilier du Groupe est constitué d'actifs commerciaux situés dans des parcs d'activité commerciale en France. L'activité est par conséquent sensible aux évolutions de l'environnement économique et de la consommation.

En 2024, l'Europe reste confrontée à des tensions géopolitiques fortes, aggravées par un contexte d'instabilité énergétique et une crise prolongée du coût de la vie pour de nombreux ménages. L'inflation, bien que légèrement ralentie dans certains secteurs, reste élevée, affectant le pouvoir d'achat des consommateurs et la rentabilité des enseignes commerciales.

Cette situation est susceptible d'affecter, à moyen et long terme, les revenus locatifs générés par le Groupe. En effet, un tel contexte pourrait entraîner une baisse de la consommation et donc du chiffre d'affaires des enseignes locataires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la faculté pour certains locataires de payer leurs loyers, sur le renouvellement des baux à des conditions au moins identiques aux conditions actuelles, sur le taux d'occupation et le rendement total des actifs concernés, voire sur leur valorisation, et d'affecter significativement l'activité, la situation financière et patrimoniale ainsi que les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, un ralentissement durable de l'économie pourrait mener à un contexte de marché différent et défavorable aux bailleurs, susceptible d'avoir un effet significatif sur la politique d'investissement et de développement de nouveaux actifs par le Groupe, et donc sur les perspectives de croissance.

Pour faire face à cette crise économique, le Groupe maintient sa politique de discussion permanente avec les enseignes partenaires.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, Bourrelier Group fait appel à des experts immobiliers externes, qualifiés en matière d'évaluation et adoptant les mêmes méthodes de travail décrites dans la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

5.3.14. Risques gérés par assurances

Les risques sont identifiés par les directions opérationnelles et fonctionnelles en collaboration avec des partenaires, courtiers et assureurs. L'ensemble des assurances du groupe est géré par la Direction Générale.

Politique générale de couverture :

- Niveau de franchise significatif permettant de sensibiliser les équipes opérationnelles ;
- Contrats généralement pluri annuels.

Détail des polices souscrites :

- Multirisques ;
- PNO (propriétaire non occupant) ;
- Responsabilité civile ;
- Flotte automobile ;
- Entrepôt ;
- Fraude ;
- Cyber risk.

Les contrats les plus significatifs concernent d'une part, l'assurance multirisque des magasins et des hôtels, et d'autre part, le personnel et les véhicules utilisés par ceux-ci.

5.3.15. L'assurance des immeubles et des hôtels

Les magasins en Belgique et aux Pays-Bas bénéficient d'une assurance multirisque. Cette assurance multirisque couvre notamment les dommages atteignant les biens meubles et immeubles, les frais et pertes, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti. Sont également couverts les dommages causés aux tiers et par lesquels notre responsabilité serait recherchée en tant que propriétaires.

Les hôtels Lord Byron Paris-Champs-Élysées et Mayflower Paris–Opéra sont également couverts par une assurance multirisque (et une assurance responsabilité civile) tout comme Mavic pour son site de Saint-Trivier-sur-Moignans. Celle-ci couvre notamment les dommages atteignant les biens meubles et immeubles, les frais et pertes, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti.

5.3.16. L'assurance des collaborateurs et de leurs véhicules

Les salariés sont couverts par des polices d'assurance individuelles accidents et assistance durant leurs déplacements professionnels.

L'ensemble de la flotte de véhicules exploitée par le Groupe, y compris les engins de manutention, fait l'objet d'une police globale permettant de contrôler le niveau des sinistres et le coût d'ensemble de ce poste.

5.3.17. La gestion des risques liés à l'exploitation dans le Groupe

Lors de la définition du plan d'audit, les principaux risques pour le groupe et pour chaque entité sont identifiés et hiérarchisés. Cette démarche permet d'élaborer la liste des missions à effectuer par l'audit interne du groupe pour la période à venir.

Les données financières permettent de mettre l'accent sur les principaux cycles du groupe et donc sur les risques majeurs associés :

| | |
|------------------------|--|
| Ventes de marchandises | Banques, caisses, clients en compte |
| Achats consommés | Stocks et fournisseurs |
| Marge commerciale | Démarque connue et inconnue |
| Frais de personnel | Respect des règles et des normes sociales et amélioration de la productivité |

| | |
|---------------------------------|---|
| Coût d'occupation | Baux commerciaux, renouvellement et sécurisation |
| Frais de publicité | Maîtrise des dépenses et efficacité des campagnes |
| Autres produits et charges | Risques divers |
| Amortissements et dépréciations | Valeur de marché des actifs |
| Résultat financier | Couverture de taux et de change, rapprochements bancaires |

Les ventes de marchandises représentent l'activité principale du Groupe. A ce cycle est associé l'ensemble des risques inhérents aux détournements et vols d'espèces sur les points de vente et aux contrôles de tous les autres modes de règlement tels que chèques cadeaux, paiements différés.

Ce cycle très sensible fait naturellement l'objet d'une attention particulière au moyen d'outils informatiques performants. Une organisation, des moyens, des procédures et des contrôles sont mis en œuvre.

Les achats de marchandises et la sécurisation des stocks sont des zones de risques habituellement critiques sur le plan de la gestion. Ils font l'objet d'une grande attention au niveau des points de vente et des entrepôts de stockage. Des inventaires une à deux fois par an permettent de faire le point sur les écarts de marge qui révéleraient une dérive de la démarque inconnue. Les écarts constatés après chaque inventaire entre marge théorique provenant des systèmes de caisse des magasins et marge réelle sont analysés de manière à déterminer ceux relatifs aux éléments connus et identifiés, ceux relatifs aux écarts administratifs et enfin ceux attribuables aux éléments inconnus.

Le Groupe est très sensibilisé à cette problématique puisqu'il a mis en place un processus d'inventaires tournants en magasin et en entrepôts ainsi qu'un suivi des écarts de marge par fournisseurs et par familles de produits. En fonction des résultats, les auditeurs, en synergie avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes établissent des plans d'action correctifs.

Les frais de personnel font l'objet d'un suivi minutieux tant budgétaire qu'au niveau de la correcte application des règles en vigueur. Un travail d'information, de formation et de contrôle est mené par la Direction Générale et la Direction du Contrôle de Gestion afin d'optimiser la gestion du personnel au moyen notamment d'analyses statistiques, effectuées tous les mois, de la productivité et de l'absentéisme.

Les coûts d'occupation correspondent à la gestion des emplacements commerciaux du Groupe. Ils font l'objet d'un suivi budgétaire et juridique destiné à maîtriser leur évolution et à les sécuriser. Par ailleurs, des assurances sont prises auprès de compagnies de premier rang pour couvrir le Groupe contre les conséquences financières d'un éventuel sinistre.

La publicité représente une dépense significative pour le Groupe. À ce titre, elle s'inscrit dans un cadre budgétaire strict correspondant à un plan de communication publi-promotionnel annuel remis en question chaque année et spécifique à chaque société, enseigne et pays.

Le poste « autres produits et charges » est constitué notamment des provisions pour risques et charges destinées à faire face à des risques probables, relatifs à l'exploitation, de natures diverses, à caractère social, commercial ou autre.

Le pôle « banques » fait l'objet d'un contrôle extrêmement régulier. Un rapprochement continu est effectué entre les positions bancaires comptables et les soldes bancaires afin de s'assurer que dépenses et recettes du Groupe sont prises en compte de manière exhaustive et régulière.

5.4. Risques liés à la stratégie de développement du Groupe

Le groupe reste particulièrement attentif à la rentabilité de son développement et sur les conséquences de celui-ci sur les résultats du groupe.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe nécessite que des investissements importants soient engagés pour son développement. Une partie des capitaux nécessaires à ces développements est couverte par le recours à l'endettement, même si le Groupe peut également avoir recours à ses fonds propres ou encore au marché pour financer sa stratégie de croissance.

En fonction de l'environnement économique, de l'évolution de l'environnement réglementaire ainsi que de l'appréciation du risque que représente le Groupe pour les différents prêteurs, l'accès à ces ressources peut être bloqué, en partie ou totalement, ou être octroyé à des conditions moins favorables que celles qui prévalent actuellement.

La non-obtention, l'obtention à des conditions moins favorables, ou le décalage dans le temps des financements nécessaires aux projets développés à moyen terme par le Groupe, pourraient entraîner un effet défavorable sur la situation financière et les perspectives de croissance du Groupe.

6. Déclaration de performance extra financière 2024

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, notre Société a établi une déclaration consolidée de performance extra-financière présentant des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Bourrelier Group publie ici sa 7^{ème} Déclaration de Performance Extra Financière.

Ce reporting a pour objectif de fournir une vision juste et équilibrée des initiatives responsables engagées par le groupe. En effet Bourrelier Group s'investit dans la prise en compte de ses impacts sociaux, environnementaux et sociétaux, et souhaite communiquer sur le sujet. Cette déclaration permet en outre de répondre aux attentes réglementaires européennes en matière de communication extra-financière.

Le chiffre d'affaires des magasins au Benelux s'établit à 244,7 M€ en progression de +1,2 % comparativement à 2023. L'évolution est différente d'un pays à l'autre avec un retrait de -1,2 M€ soit -1,1 % en Belgique et une progression de 4,1 M€ aux Pays-Bas soit +3,2 %. La tendance observée au cours du premier semestre s'est poursuivie jusqu'en fin d'année avec une météo défavorable et un environnement concurrentiel toujours aussi agressif.

L'activité de Mavic, dans un marché mondial du vélo en crise depuis deux ans, affiche une progression de +3,2 %. Le chiffre d'affaires s'établit à 43,9 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2023.

L'année 2024 termine sur un CA hôtelier à hauteur de 7,5M€ en retrait de - 2,6 % par rapport à 2023.

La tendance sur les premiers mois de l'année 2025 est encourageante et devrait permettre de retrouver les niveaux de 2023 qui restent des niveaux records pour l'hôtellerie parisienne.

Les semaines de préparation de la ville de Paris pour recevoir les JO 2024 ont compliqué et sensiblement entravé la circulation dans la ville de Paris, avec pour conséquences d'une part des déplacements professionnels décalés ou même annulés par la plupart des entreprises mais aussi et surtout la clientèle touristique étrangère à forte valeur ajoutée, toujours très importante à cette période de l'année, a préféré éviter Paris, ce qui a eu un impact non négligeable sur la fréquentation de nos établissements sur les mois de mai, juin et début juillet 2024 mais aussi en août et septembre 2024.

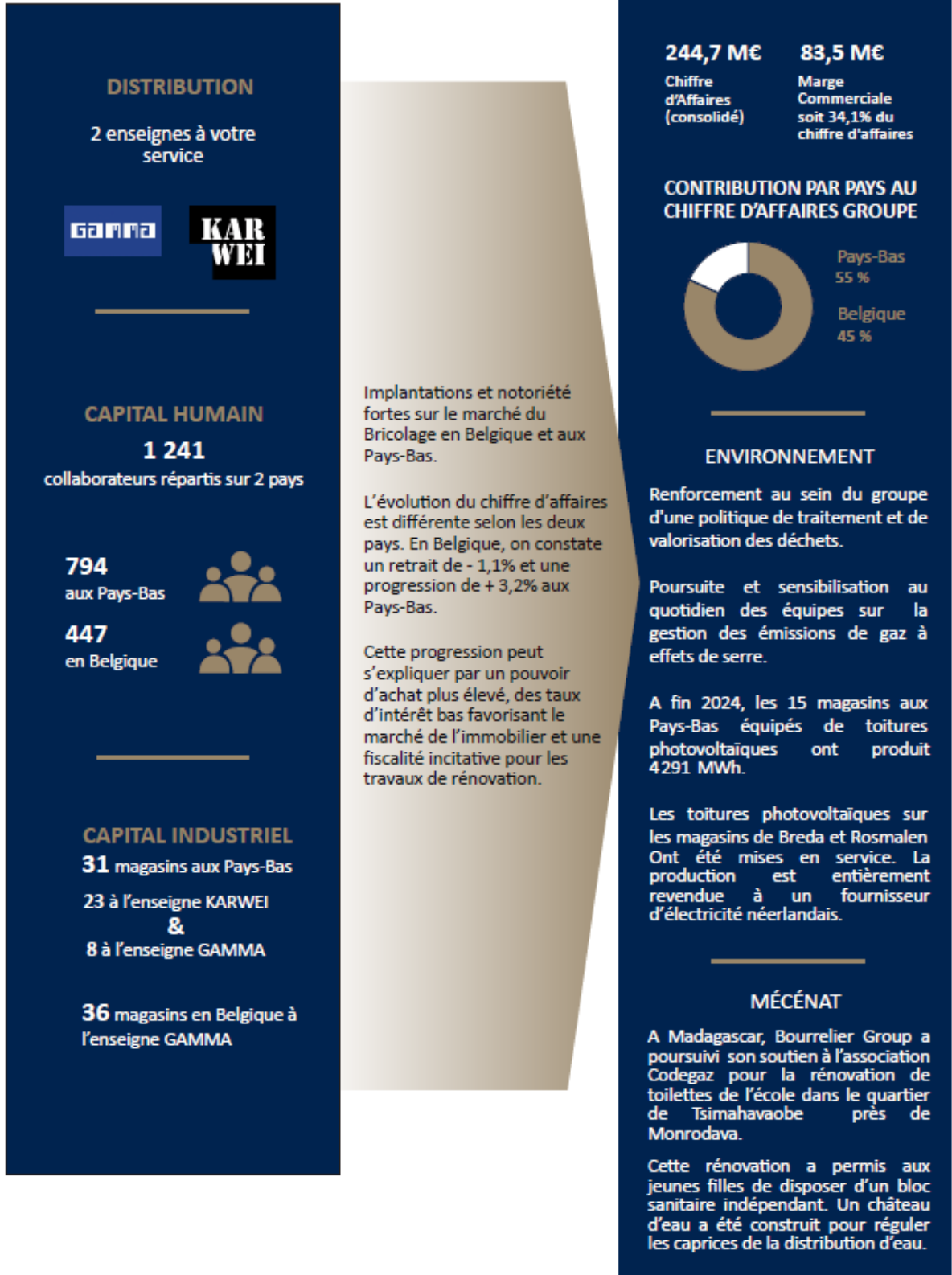
La privatisation d'un des deux hôtels a permis de tenir le cap, même si les volumes de réservations sur nos deux établissements sont restés en-dessous du budget.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été une réussite événementielle, des records d'audience ont été battus, Paris a rayonné au niveau mondial ce qui nous permet d'espérer que nos hôtels en profiteront dans les semaines et mois à venir.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2024 et à la suite du rachat des actions d'un des associés, la SAS Pierre Properties Hôtels a changé de dénomination sociale pour prendre le nom de BG Hôtellerie SAS. BOURRELIER Group détient maintenant 99.25% du capital de BG Hôtellerie.

6.1. Modèle d'affaires et présentation des activités

Activité Distribution (magasins de Bricolage) en Belgique et aux Pays-Bas BG RETAIL BV & BG RETAIL NV



**Activité Industrie en France (fabrication d'équipements pour cycles et cyclistes)
MAVIC GROUP SAS**

**CREATION DE VALEUR
DANS LA DUREE**

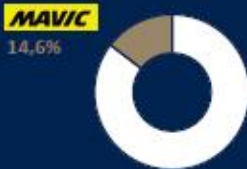
43,9 M€

Chiffre
d'Affaires
(consolidé)

21,9M€

Marge
Commerciale
soit 49,8 % du
chiffre d'affaires

**CONTRIBUTION AU CHIFFRE
D'AFFAIRES GROUPE**



ENVIRONNEMENT

En 2024, la toiture photovoltaïque de 1 600 m² installée sur le toit du siège social de Chavanod a produit 307 MWh dont 224 MWh en autoconsommation. Le surplus est revendu à EDF OA et injecté dans le réseau

La recherche est renforcée pour trouver des fibres biosourcées en remplacement d'une partie des fibres carbone pour la fabrication des jantes.

La fabrication des composants est produite grâce à la récupération des chutes de production issues de la découpe des préimprégnés carbone/époxy.

Le marché mondial du vélo est en crise depuis 2 ans, l'activité Mavic affiche une progression 3,2% dans un marché du cycle atone.

Le contexte économique reste difficile notamment sur les marchés français et allemand, les perspectives de croissance restent importantes compte-tenu de la situation favorable de la pratique du vélo.

Mavic travaille toujours sur le développement de l'ensemble de sa gamme de produits afin de proposer des articles de niveaux de performance et de fiabilité inégalés :

- roues complètes assemblées et leurs composants moyeux et jantes,
- équipement du cycliste (vêtements, casques, chaussures et accessoires).

INDUSTRIE

1 marque
Internationale

MAVIC

CAPITAL HUMAIN

106
collaborateurs

88
au siège social
(et fonctions
transverses)



18
à l'usine de
Saint-Trivier (01)



CAPITAL INDUSTRIEL

Siège social à Chavanod (74)
sur 7 174 m².

Usine à Saint-Trivier (01) sur
6 300 m² pour la fabrication de
roues et jantes.

6 filiales à l'étranger : Royaume-
Uni, Italie, Allemagne, Espagne,
Japon et Etats-Unis.

1 filiale dédiée à la R&D moteur.

Activité Hôtellerie en France
BG HOTELLERIE
MAYFLOWER PARIS-OPERA ET LORD BYRON PARIS-CHAMPS-ELYSEES

**CREATION DE VALEUR
DANS LA DUREE**

7,5 M€

Chiffre
d'Affaires
(consolidé)

NON PERTINENT

**CONTRIBUTION AU CHIFFRE
D'AFFAIRES GROUPE**



2,5%



ENVIRONNEMENT

Les actions initiées en 2023 se sont poursuivies en 2024 :

- mise en place de fontaines à eau pour remplacer les bouteilles en plastique,
- suppression des emballages individuels pour le petit déjeuner,
- installation de poubelles bi flux pour le tri des déchets,
- priorité aux produits en circuit court,
- politique d'achat favorisant le « made in France »,
- achat de nettoyeurs à vapeur sèche permettant de supprimer 90% des produits chimiques utilisés (les 10% restants sont Ecolabellisés) et de diminuer par 40 la consommation d'eau pour le nettoyage des chambres.



Les hôtels Lord Byron et Mayflower ont été labellisés Clef Verte depuis 2024 validant notre politique environnementale performante pour la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la gestion de l'énergie, les achats responsables et le cadre de vie pour les collaborateurs et les clients.

L'année 2024 se termine en demi-teinte mais les premiers mois de 2025 sont encourageants.

Les semaines de préparation des Jeux Olympiques ont compliqué sensiblement les accès, les entreprises et la clientèle étrangère ont préféré éviter Paris. Cette réussite événementielle permet d'espérer des retombées positives.

Les investissements importants réalisés en 2023 et 2024 (création du bar et des espaces petits déjeuners, réaménagement des lobbys et de la cour du Mayflower, mise en place d'une offre de soins) ont été appréciés par la clientèle et le personnel qui a vu l'amélioration de son outils de travail.

HOTELLERIE

Un ensemble de boutiques hôtels



CAPITAL HUMAIN

36

collaborateurs

19



17



CAPITAL INDUSTRIEL

Deux établissements classés 4* dans le 8^{ème} arrondissement de Paris.

L'hôtel Lord Byron dispose de 52 chambres.

L'hôtel Mayflower dispose de 54 chambres.

6.2. Vision et valeurs RSE

Bourrelier Group a poursuivi en 2024 sa stratégie en maintenant une attention particulière à l'activité de distribution d'articles de bricolage avec ses magasins en Belgique et aux Pays-Bas, a maintenu ses efforts pour le redressement de la société Mavic Group et pour la consolidation de son activité hôtelière.

Comme les années précédentes, nous confirmons notre stratégie de demeurer un acteur incontournable sur le marché du bricolage de ces deux pays. La société Mavic poursuit ses efforts de restructuration pour redevenir un opérateur incontournable du monde du cycle.

BG Hôtellerie poursuit activement ses recherches pour acquérir de nouveaux actifs hôteliers tout en maintenant une politique RSE qui trouve un écho favorable tant auprès des collaborateurs de l'entreprises qu'auprès de ses clients.

Nous conservons comme objectif la pérennité de nos investissements avec une forte implication en faveur des problématiques environnementales. La priorité reste la préservation et la valorisation de notre capital humain.

Bourrelier Group demeure une entreprise familiale aux valeurs fortes : réactivité, flexibilité et polyvalence.

NOS VALEURS

Investissement & Entrepreneuriat :

ce sont l'implication sans faille, et l'optimisme des dirigeants qui imprègnent les valeurs du groupe.

Travail et engagement :

faire ses propres choix et les assumer, parvenir à pérenniser une activité. Le travail est la base pour faire avancer l'entreprise.

Environnement & Développement durable :

les dirigeants du groupe dirigent également des sociétés extérieures au groupe intervenant dans les ENR.

6.3. Note méthodologique

Bourrelier Group publie ici sa 7^{ème} Déclaration de Performance Extra Financière. Ce reporting a pour objectif de fournir une vision juste et équilibrée des initiatives responsables engagées par le groupe. En effet, Bourrelier Group s'investit dans la prise en compte de ses impacts sociaux, environnementaux et sociétaux et souhaite communiquer sur le sujet. Cette déclaration permet en outre de répondre aux attentes réglementaires européennes en matière de communication extra-financière.

Contexte réglementaire

À compter du reporting des données clos au 31 décembre 2018, le rapport RSE est remplacé par la Déclaration de Performance Extra Financière. La Directive Européenne sur le reporting extra-financier est transposée en droit français par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017. Le décret n°2017-1265 du 9 août en précise les modalités d'application. Les dispositions législatives sont consignées dans les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R225 -105-2 du Code du Commerce.

Le reporting RSE fait l'objet de vérifications par un Organisme Tiers Indépendant. Cet OTI est désigné par le Président Directeur Général. Il est indépendant de l'entité contrôlée et est agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Pour délivrer son avis de conformité en vertu des dispositions prévues au I et II de l'article R.225-105 du Code du commerce, l'OTI vérifie la bonne construction du programme RSE de l'entité, ayant notamment pris en compte la cartographie des risques extra financiers, puis le dessin d'une politique RSE sur mesure, et la déclinaison de plans d'actions et d'indicateurs de mesures pour les enjeux retenus comme pertinents.

Pour délivrer son avis motivé sur la sincérité des informations, l'Organisme Tiers Indépendant s'assure de la mise en place par la société de processus de collecte visant à vérifier l'exactitude et la cohérence des informations relatives aux enjeux dits pertinents.

Par ailleurs, le collège des Commissaires aux comptes (CAC) doit attester que la DPEF prévue par l'article L.225-102-1 figure bien dans le rapport de gestion (Article L.823-10 du Code de commerce).

Conformément à l'article R225-105-1, la DPEF sera rendue publique sur le site internet dans un délai de huit mois à compter de la date de clôture et devra rester disponible pendant une durée de 5 années.

Période de reporting

Les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, correspondant à l'exercice financier du Groupe.

Processus de collecte des données

La collecte de l'information porte sur les données de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Les données sont généralement collectées une seule fois dans l'année auprès d'un réseau de contributeurs identifiés. L'Office Manager, Madame Carole Haddad, est la coordinatrice du processus de collecte des informations. Cette personne est ainsi désignée référente principale auprès de l'Organisme Tiers Indépendant pour les travaux de vérification.

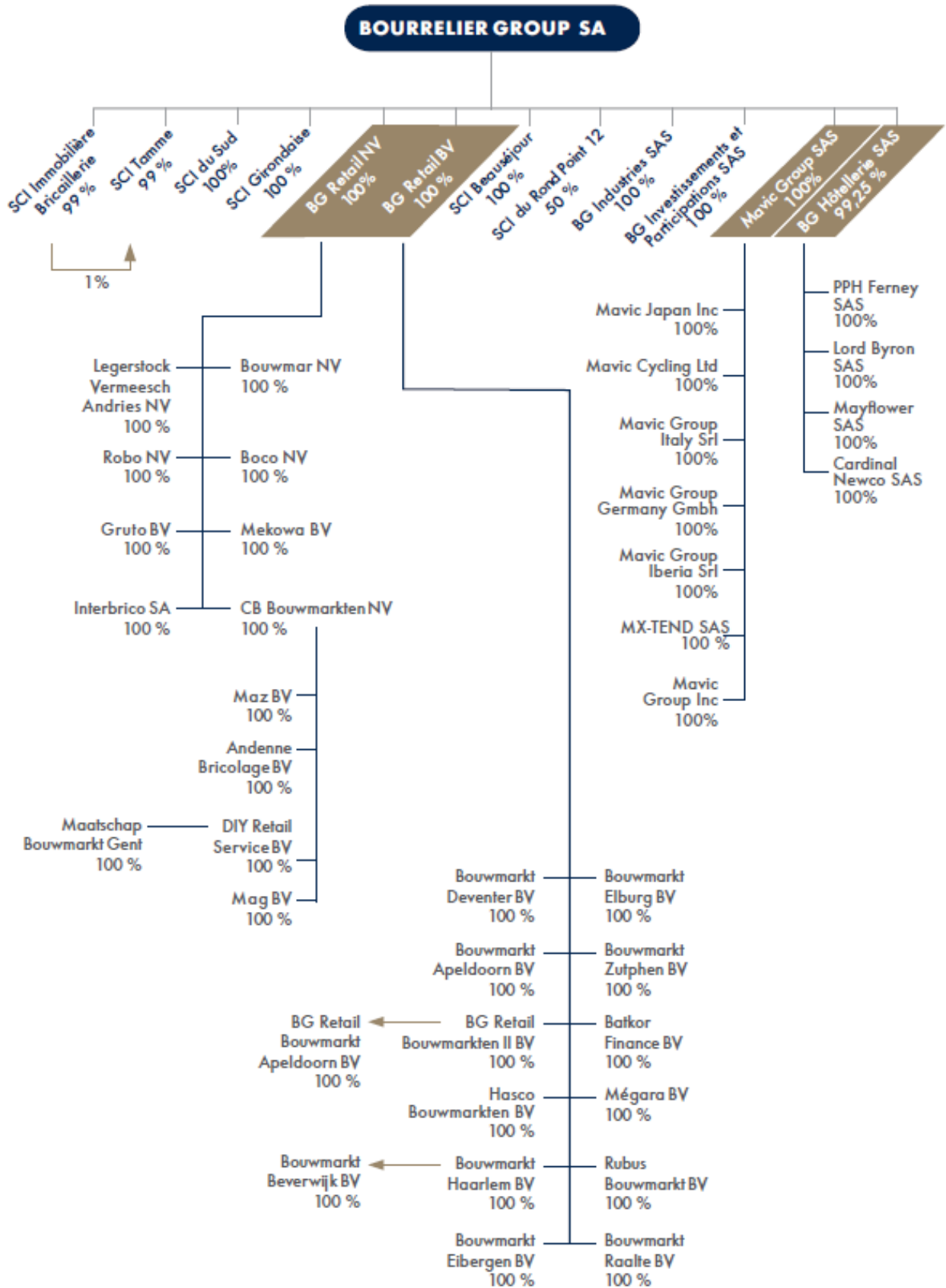
En matière d'outils de collecte des données RH, les logiciels en Belgique et aux Pays-Bas sont respectivement SD Worx et UNIT4 Personnel & Payroll. Les données RH sont intégrées par l'interface avec le système d'exploitation Manus+. Les données RH sont intégrées par l'interface avec le système d'exploitation AXI développé par le franchiseur.

Quant au contrôle interne, une production mensuelle de toutes les données permet d'établir des comptes d'exploitation par site/région/pays et de comparer avec (n-1) et le budget.

En France, pour la société Mavic Group, la collecte des données RH s'effectue par intégration directe sur le logiciel Sage Paie. Divers indicateurs sont fournis chaque mois.

Pour la société PPH, la collecte des données RH s'effectue via la plateforme Lamster. Le cabinet SOGES traite ensuite les données RH pour émettre notamment les bulletins de paye et les indicateurs

Périmètre de consolidation



Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le périmètre d'intégration des filiales appartenant à Bourrelier Group, comprend la Holding et les entités contrôlées à 100% suivantes :

- BG Retail NV (de façon indirecte)
- BG Retail BV
- Mavic Group SAS

Et

- BG Hôtellerie SAS détenue à 99,25 %

Ne sont pas intégrées dans le périmètre RSE-DPEF :

- SCI Immobilière Bricailleterie
- SCI Tamme
- SCI du Sud
- SCI Girondaise
- SCI Beauséjour
- SCI du Rond-Point 12
- BG Industries SAS
- BG Investissements et Participations SAS

En effet, s'agissant de sociétés immobilières, de sociétés de placement (non représentatives du secteur d'activité de Bourrelier Group et sans effectif salarié), ces entités ont été exclues du périmètre de reporting extra-financier.

Informations exclues de la DPEF

Sur l'ensemble des thématiques exigées au sein de la DPEF, eu égard au secteur d'activité de Bourrelier Group et de l'analyse de nos enjeux RSE, il ne nous paraît pas pertinent (notamment en raison de son activité de franchisé) de reporter des données sur les informations suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire (le groupe ne produit pas d'aliments), cf. enjeux RSE pour la filiale hôtelière,
- Lutte contre la précarité alimentaire (nos activités ne nous permettent pas d'avoir d'actions sur ce thème),
- Respect du bien-être animal (le groupe n'a pas d'activité directe dans les élevages d'animaux),
- Alimentation responsable, équitable et durable (le groupe n'a pas d'activité directe en lien avec l'alimentation),
- Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves (le groupe n'emploie pas de collaborateurs concernés par ses engagements)

Le reste des thématiques obligatoires sera abordé dans la partie relative à l'analyse des risques.

Taux de couverture des données

Concernant les données par thématique, les taux de couverture moyens des indicateurs clés de performance (ICP) sont calculés par rapport aux effectifs CDI de chaque société du périmètre RSE rapportés à l'effectif total de 1 391 CDI au 31/12/2024 et sont les suivants :

Le taux de couverture moyen est de 100 % des effectifs consolidés.

Les taux de couverture du rapport sont les suivants :

- Social : 80,97 %
- Environnemental : 94 %
- Sociétal : 69,88 %

6.4. Enjeux RSE

La société a procédé à une revue des risques extra financiers qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa réputation, ou ses résultats, et considère (en l'état actuel de ses travaux), qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

- la santé et la sécurité de nos collaborateurs ;
- le développement des compétences et la formation ;
- l'économie circulaire ;
- la gestion et le traitement des déchets ;
- la satisfaction client ;
- les dons.

Au-delà des travaux menés afin de cartographier les risques au sein de nos activités, l'identification de ces derniers constituent de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité. Ils constituent des enjeux essentiels pour lesquels l'ensemble des équipes du Groupe se mobilisent au quotidien.

Notre management est pleinement inspiré de nos valeurs, qui sont également au cœur de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires, etc.

NOS PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS DANS LES DOMAINES RSE

Les principaux enjeux identifiés pour la DPEF se concentrent sur le volet social et environnemental et concernent :



CAPITAL HUMAIN

1. Garantir la sécurité et l'intégrité de nos collaborateurs.

2. Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les attendus de leurs métiers par une politique de formation et une préparation aux métiers d'avenir.



OFFRE RESPONSABLE

1. Garantir le respect de la réglementation en réduisant notre impact sur l'environnement : économie circulaire.

2. Assurer une gestion responsable des déchets.



DIALOGUE PARTIES PRENANTES

1. Maintenir le niveau de satisfaction de nos clients.

2. Dons.

6.5. Enjeux environnementaux – offre responsable

6.5.1. Informations environnementales

Les données présentes dans ce rapport sont relevées chaque année sur la base des factures ou des reportings des prestataires du groupe puis synthétisées. Il est précisé que le groupe, n'a pas fait le choix de se faire auditer selon les référentiels internationaux ou internes (ISO).

6.5.2. Amélioration environnementale des gammes de produits

Pour le Benelux

L'ensemble des gammes de produits proposées sont concernées par la recherche de réduction des impacts de leur utilisation sur l'environnement.

La refonte de certaines gammes de produits, notamment en chauffage et électricité, a mis en avant des solutions permettant les économies d'énergie, comme les équipements de chauffage au bois, l'éclairage, ...

Pour la France

Mavic Group souhaite réduire l'impact environnemental de la fabrication de ses produits en matériaux composites carbone/époxy.

Pour ce faire, deux actions sont en cours de développement :

- Le remplacement d'une partie des fibres de carbone par des fibres biosourcées dans les jantes,
- La récupération des chutes de production issues de la découpe des préimprégnés carbone/époxy pour la fabrication de composants.

D'autres travaux sont en cours pour augmenter la part de matière première recyclée dans la fabrication de ce type de produit.

Au niveau de BG Hôtellerie les actions initiées en 2023 se sont poursuivies en 2024.

- Suppression des bouteilles d'eau et remplacement par un dispositif de production autonome d'eau plate et d'eau pétillante mise au service des clients dans des bouteilles recyclables en verre
- Généralisation des distributeurs de produits de bain et de savon afin de supprimer tous les petits flacons individuels jetables et non recyclables,
- Poursuite des actions visant à favoriser les circuits courts pour l'offre de petits-déjeuners et le service au bar (produits frais achetés à des artisans de la Rue Poncelet notamment),
- Suppression progressive des emballages individuels pour le petit déjeuner (confitures, miel, beurre),
- Mise en place de la gestion et du tri des déchets alimentaires du petit déjeuner en partenariat avec l'entreprise Take a Waste, spécialiste de l'économie sociale et circulaire,
- Amélioration du tri des déchets, avec la mise en place des poubelles tri-flux dans l'intégralité de l'hôtel,
- Mise en œuvre d'une politique d'achat favorisant au maximum le « made in France », et au plus « le made in Europe »,
- Utilisation d'un nettoyeur à vapeur sèche, permettant d'améliorer les conditions de travail, augmenter le niveau d'efficacité de propreté et d'hygiène de l'hôtel, supprimer à 90% l'utilisation des produits chimiques (les 10% restants étant tous dorénavant Écolabellisés), et diminuer par 40 la consommation d'eau utilisé pour le nettoyage des chambres,

Sur la base des rapports des diagnostics ECO FLUX, DECARBONATION et PERF'IMMO menés en 2024, un travail de fonds est en cours afin d'identifier les meilleures actions à mener à moyen et à long terme pour réduire nos consommations électriques et l'impact carbone de nos établissements.

6.5.3. Emploi des ressources

Pour le Benelux

Le groupe s'est fixé des objectifs de maîtrise et d'économies d'énergie pour ses magasins. Ces objectifs valent autant pour les magasins existants que pour la conception des futurs établissements.

Ces objectifs se concrétisent par la mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation à destination aussi bien des magasins que des interlocuteurs internes.

La consommation d'eau du groupe peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires, lavages de sol et également pour les essais incendie et l'arrosage.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage mais également d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, ...), de rafraîchissement d'air et dans une moindre mesure de chauffage. Le gaz est essentiellement utilisé pour les besoins de chauffage.

Bourrelier Group a installé sur les toits de 15 magasins des Pays-Bas des panneaux photovoltaïques.

À fin décembre 2024, ces 15 magasins ont produit 4 291 MWh.

La production est entièrement revendue à un fournisseur d'électricité néerlandais.

L'équipement de toiture photovoltaïque a été mis en service pour les magasins de Rosmalen et Breda.

Pour la France

Mavic

Les 1 600 m² de panneaux photovoltaïques installés sur le toit du siège social à Chavanod (74) d'une puissance de 230 kWc ont produit en 2024, 307 MWh dont 224 MWh en autoconsommation. Les 81 MWh de surplus sont vendus à EDF OA et réinjectés dans le réseau.

BG Hôtellerie

Au niveau des deux hôtels et en parallèle des actions continuent d'être menées :

- Nettoyeurs à vapeur sèche pour limiter la consommation d'eau
- Adaptation des minuteriers des parties communes pour limiter les consommations électriques via l'assistance d'outil IA (AGRID)
- Déploiement d'un outil de pilotage et de bridage des unités individuelles de climatisation en chambre

6.5.4. Atteintes à l'environnement

6.5.4.1. Rejets affectant gravement l'environnement

Pour le Benelux

- Air : trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion due au chauffage, poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.

- Eau : les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.

- Sol : les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols.

La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

Pour la France

Mavic

Mavic Group travaille toujours sur le développement de l'ensemble de sa gamme de produits afin de proposer des articles de niveaux et de performance et de fiabilité inégalés tout en préservant la recherche pour trouver des fibres biosourcées en remplacement des fibres carbone et en recyclant les chutes de productions issues de la découpe des préimprégnés carbone/époxy.

Pour le toit photovoltaïque installé sur le siège social situé à Chavanod (Haute-Savoie), le rapport d'autoconsommation est de 73 % pour 2024 représentant une économie de près de 50 000 euros.

BG Hôtellerie

Les deux hôtels ont obtenu le Label Clef Verte en 2024.

Cette obtention montre la volonté du groupe et des équipes visant à s'engager dans une démarche environnementale performante avec pour objectif d'évoluer en permanence vers les meilleures pratiques recommandées par l'écolabel Clef Verte.

Les critères évalués à travers ce label sont la politique environnementale de nos établissements, la sensibilisation à l'environnement, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la gestion de l'énergie, les achats responsables et le cadre de vie. L'organisme qui gère le label a renouvelé la certification CLE VERTE pour les deux hôtels au titre de l'année 2025.

6.5.4.2. Production de déchets



Bourellier Group accorde ainsi une grande importance à garantir la traçabilité des quantités de déchets collectés et valorisés, ce qui constitue un enjeu majeur pour ses clients, pour des raisons de suivi de la performance et d'obligation de reporting.

Les activités des sites génèrent 2 types de déchets :

- les déchets non dangereux, dont les déchets industriels banals (dont le carton, plastique...) et les déchets inertes (gravats...),
- et les déchets dangereux (piles, accumulateurs, pots de peintures, produits chimiques, emballages souillés, équipements électriques et électroniques...).

L'objectif du groupe, dans ce domaine demeure l'amélioration constante des points suivants :

- respect de la réglementation concernant les déchets banals et dangereux ;
- gestion centralisée des prestataires d'enlèvement et de traitement des déchets pour un meilleur suivi et standardisation des démarches administratives ;
- tri des différents déchets valorisables, tels que le carton, le plastique ou le bois, non plus uniquement en centres agréés mais directement sur les sites quand les conditions le permettent ;
- solutions économiques et écologiques en capitalisant sur les bonnes pratiques de chaque entité et en recherchant des prestataires plus proches du site (réduction des trajets...).

Déchets non dangereux

| Chiffres en m ³ | Carton | Plastique |
|----------------------------|--------------|------------|
| Belgique | 909 | 8 |
| Pays-Bas | 1 899 | 113 |
| Mavic Group | 41 | 0,019 |
| BG Hôtellerie | ns | ns |
| Total 2024 | 2 849 | 121 |

Les déchets plastiques pour Mavic Group sont gérés directement par les prestataires.

Déchets dangereux

| Chiffres en tonnes | Peinture | Piles |
|--------------------|-------------|----------|
| Belgique | 7,9 | ns |
| Pays-Bas | 10,6 | ns |
| Mavic Group | ns | ns |
| BG Hôtellerie | ns | ns |
| Total 2023 | 16,1 | 0 |

Les déchets dangereux représentent des quantités très limitées.

Dans le cadre de son activité hôtelière, BG HÔTELLERIE a renouvelé son contrat avec l'entreprise Take a Waste pour améliorer la gestion des biodéchets produits par l'activité de restauration (petits-déjeuners et bar).

BG Hôtellerie a déployé dans ses hôtels (parties communes et chambres) des poubelles de tri sélectif. Les produits cosmétiques, soins et douche sont disponibles au travers de distributeurs afin de supprimer les contenants individuels. Enfin, pour les mêmes raisons les contenants individuels alimentaires pour le petit-déjeuner ont été supprimés.

6.5.4.3. Mesures complémentaires prises pour limiter les atteintes

- A la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables ;
 - A la qualité des sols : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux ;
 - Aux riverains. Les nuisances pouvant affecter les riverains font l'objet d'un suivi rigoureux et aucune plainte n'a donné lieu à un contentieux ;
- Le litige en cours avec un voisin à l'hôtel Mayflower Paris-Opéra, est toujours pendant. Le groupe tente par tous les moyens de mettre fin aux désordres constatés qui portent atteinte à ce dernier.
- Au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale ;

Par ailleurs, pour le Benelux, Bourrelier Group SA n'a pas la maîtrise dans les procédures d'approvisionnement, limitant ainsi son pouvoir d'influence sur ce point.

6.5.4.4. Règle d'organisation

Pour le Benelux, Mavic Group et BG Hôtellerie, le groupe n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

6.6. Enjeux sociaux – capital humain

Effectif total groupe au 31 décembre 2023

| | 2023 | 2024 | Variation |
|---------------|-------|-------|-----------|
| Benelux | 1 342 | 1 241 | -8% |
| Mavic Group | 129 | 106 | -18% |
| BG Hôtellerie | 36 | 44 | 22% |

Répartition par âge et ancienneté

| Âges moyen | 2023 | 2024 |
|----------------|-------------|-------------|
| Belgique (DIY) | 45,8 | 42 |
| Pays-Bas (DIY) | 29,1 | 30,1 |
| Mavic Group | 42 | 44 |
| BG Hôtellerie | 41,6 | 40,7 |
| Total | 39,6 | 39,2 |

Égalité femmes / hommes

La proportion de femmes dans l'effectif total est de 42,38 % en 2024 au Benelux.

La proportion de femmes dans l'effectif total est de 22,64 % en 2024 pour Mavic Group.

La proportion de femmes dans l'effectif total est de 56,9 % en 2024 pour BGH.

La répartition entre les hommes et les femmes varie nettement selon les activités du groupe ce qui s'explique essentiellement par leur cœur de métier (données à périmètre comparable).

| Belgique | | 2023 | | 2024 | |
|--------------|--------|-----------|------------|-----------|------------|
| | | SIEGE | MAGASINS | SIEGE | MAGASINS |
| Cadres | Hommes | 9 | 29 | 8 | 30 |
| | Femmes | 9 | 7 | 5 | 9 |
| Employés | Hommes | 1 | 208 | 2 | 220 |
| | Femmes | 6 | 180 | 9 | 164 |
| Total | | 25 | 424 | 24 | 423 |

| Pays-Bas | | 2023 | | 2024 | |
|--------------|--------|-----------|------------|-----------|------------|
| | | SIEGE | MAGASINS | SIEGE | MAGASINS |
| Cadres | Hommes | 7 | 57 | 8 | 40 |
| | Femmes | 0 | 23 | 0 | 27 |
| Employés | Hommes | 3 | 473 | 2 | 405 |
| | Femmes | 4 | 326 | 4 | 308 |
| Total | | 14 | 879 | 14 | 780 |

| Mavic Group | | 2023 | | 2024 | |
|--------------|--------|------------|-----------|-----------|-----------|
| | | SIEGE | USINE | SIEGE | USINE |
| Cadres | Hommes | 52 | 5 | 43 | 4 |
| | Femmes | 12 | 0 | 11 | 0 |
| Employés | Hommes | 26 | 15 | 23 | 12 |
| | Femmes | 17 | 2 | 11 | 2 |
| Total | | 107 | 22 | 88 | 18 |

| Bourrelier Group Hôtellerie | | 2023 | | 2024 | |
|-----------------------------|--------|------------|-----------|------------|-----------|
| | | LORD BYRON | MAYFLOWER | LORD BYRON | MAYFLOWER |
| Cadres | Hommes | 2 | 1 | 3 | 1 |
| | Femmes | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Employés | Hommes | 6 | 6 | 9 | 6 |
| | Femmes | 11 | 10 | 11 | 12 |
| Total | | 19 | 17 | 24 | 20 |

Les embauches

| | 2023 | | 2024 | |
|----------------|------------|-----------|------------|-----------|
| | CDD | CDI | CDD | CDI |
| Belgique (DIY) | 62 | 43 | 96 | 52 |
| Pays-Bas (DIY) | 357 | 0 | 467 | 1 |
| Mavic Group | 11 | 22 | 6 | 9 |
| BG Hôtellerie | 8 | 15 | 2 | 12 |
| Total | 438 | 80 | 571 | 74 |

Les licenciements et leurs motifs

| | Motifs | Belgique (DIY) | | Pays-Bas (DIY) | | Mavic Group | | BG Hôtellerie | |
|------------------------|---------------|----------------|------------|----------------|------------|-------------|-----------|---------------|-----------|
| | | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Sièges | Eco | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Autres | 1 | 5 | 1 | - | 37 | 34 | 23 | - |
| Magasins/usines/hôtels | Eco | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Autres | 28 | 128 | 2 | 498 | 2 | 4 | - | 14 |
| Total | Eco | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Autres | 29 | 133 | 3 | 498 | 39 | 38 | 23 | 14 |

Le travail et son organisation

En Belgique, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 36 heures ou 38 heures selon la convention collective.

Aux Pays-Bas, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 38 heures.

Chez Mavic Group, la durée de travail hebdomadaire pour les non-cadres est de 38,30 heures. Pour les cadres, le temps de travail s'exprime en forfait annuel jours dans la limite de 214 jours.

Chez BG Hôtellerie, pour les deux hôtels Lord Byron et Mayflower :

- La durée de travail hebdomadaire pour les non-cadres est de 169h pour le service des étages et de maintenance et 182 h pour la réception (jour et nuit), horaires conformes à la CCN.

- La durée de travail hebdomadaire pour les cadres de direction (3 salariés) est sur le principe d'un forfait jours annuel dans la limite de 218 jours.

Les contrats d'alternance (école – entreprise) sont sur la base de 151,67h.

Travail à temps partiel

| | Belgique | | Pays-Bas | | Mavic Group | | BG Hôtellerie | |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|---------------|-----------|
| | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Sièges | 25 | 24 | 14 | 14 | 107 | 88 | 36 | 44 |
| Temps plein | 16 | 17 | 11 | 9 | 104 | 86 | 36 | 44 |
| Temps partiel | 9 | 7 | 3 | 5 | 3 | 2 | 0 | 0 |
| Magasins / Usine | 424 | 423 | 879 | 780 | 22 | 18 | 0 | 0 |
| Temps plein | 289 | 287 | 421 | 152 | 22 | 18 | 0 | 0 |
| Temps partiel | 135 | 136 | 458 | 628 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 449 | 447 | 893 | 794 | 129 | 106 | 36 | 44 |
| Temps plein | 305 | 304 | 432 | 161 | 126 | 104 | 36 | 44 |
| Temps partiel | 144 | 143 | 461 | 633 | 3 | 2 | - | 0 |

Les conditions de santé et de sécurité



Principaux risques

Risques de santé/sécurité au travail ou de déséquilibre vie professionnelle-vie personnelle dus à une mauvaise gestion des horaires ou des conditions de travail.

Politiques et diligences raisonnables

La sécurité et la sûreté constituent aujourd'hui deux priorités incontournables dans le groupe, qui passent tout d'abord par l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le groupe porte une attention particulière à la notion de sécurité au travail. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées sur la problématique des gestes et postures, sur le respect des règles de conduite des engins de levage ainsi que sur les conditions d'utilisation des équipements.

La prévention du risque incendie est assurée par la formation des nouveaux collaborateurs au respect des consignes générales de sécurité et à la manipulation des moyens de secours (dispositifs d'alarme, d'alerte et de lutte contre l'incendie). Chaque commission de sécurité faisant l'objet d'une préparation préalable approfondie.

Le groupe précise qu'aux Pays-Bas, la législation du travail est différente en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles. L'employeur est tenu de maintenir le salaire pendant les 2 premières années d'arrêt de maladie ou d'incapacité de travail dans la mesure où le salarié met tous les moyens en œuvre pour se rétablir. Pour cette raison, les chiffres concernant les accidents de travail ne concernent que les magasins situés en Belgique, la société Mavic Group et la société BGH.

Résultats et indicateurs de performance

- Indicateurs Principaux des Accidents du Travail en Belgique (cf. supra)

| Indicateurs Principaux Accident Du Travail | 2023 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Heures prestées | 559 488 | 405 725 |
| Nombre déclarations risque professionnel | 36 | 35 |
| Nombre d'accidents avec absences | 19 | 17 |
| Nombre de jours calendriers perdus | 337 | 278 |
| Nombre d'incapacités permanentes (risques pro) | - | - |
| % total incapacité permanente (risque pro) | 0% | 0% |
| Indicateur Clé de Performance - Taux de fréquence | 33,96 | 41,90 |
| Indicateur Clé de Performance - Taux de gravité | 0,60 | 0,69 |

Méthodologie de calcul du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail en Belgique (cf. supra)

| | Accidents ayant entraînés le décès | Accidents avec incapacité permanente | Accidents avec incapacité temporaire | TOTAL |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------|
| Nombre | - | - | 21 | 21 |
| Nombre de jours calendaires perdus | - | - | 278 | 278 |
| Nombre de jours d'incapacité forfaitaire | - | - | - | - |

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents du travail : 3

Nombre d'accidents bénins : 3

Nombre d'accidents de trajet : 3 dont 0 mortel.

- Indicateurs Principaux des Accidents du Travail Mavic Group (France)

| Indicateurs Principaux Accident Du Travail | 2023 | 2024 |
|--|-------------|-------------|
| Heures prestées | 227 272 | 174 894 |
| Nombre déclarations risque professionnel | - | - |
| Nombre d'accidents avec absences | 1 | - |
| Nombre de jours calendriers perdus | 4 | - |
| Nombre d'incapacités permanentes (risques pro) | - | - |
| % total incapacité permanente (risque pro) | 0% | 0% |
| Indicateur Clé de Performance - Taux de fréquence | 4,40 | 0,00 |
| Indicateur Clé de Performance - Taux de gravité | 0,02 | 0,00 |

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents du travail : 0

Nombre d'accidents bénins : 0

Nombre d'accidents de trajet : 1 dont 0 mortel.

En 2024, la société Mavic n'a enregistré aucun accident du travail sur ses deux sites. La société reste pleinement mobilisée pour maintenir ce niveau d'exigence et garantir un environnement de travail sain et sécurisé pour l'ensemble de ses collaborateurs.

• Indicateurs Principaux des Accidents du Travail PPH (France)

| Indicateurs Principaux Accident Du Travail | 2023 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Heures prestées | 75 677 | 80 624 |
| Nombre déclarations risque professionnel | - | - |
| Nombre d'accidents avec absences | 2 | 1 |
| Nombre de jours calendriers perdus | 30 | 1 |
| Nombre d'incapacités permanentes (risques pro) | - | - |
| % total incapacité permanente (risque pro) | 0% | 0% |
| Indicateur Clé de Performance - Taux de fréquence | 26,43 | 12,40 |
| Indicateur Clé de Performance - Taux de gravité | 0,40 | 0,01 |

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents du travail : 0

Nombre d'accidents bénins : 0

Nombre d'accidents de trajet : 0

| | Accidents ayant entraînés le décès | Accidents avec incapacité permanente | Accidents avec incapacité temporaire | TOTAL |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------|
| Nombre | - | - | - | - |
| Nombre de jours calendaires perdus | - | - | - | - |
| Nombre de jours d'incapacité forfaitaire | - | - | - | - |

- Arrêts de travail en Belgique, aux Pays-Bas et en France

En Belgique

| Nb d'heures d'absence/effectif moyen | Année | Maladie | Accidents de trajets / travail | Maternité | Autres | Total |
|--------------------------------------|-------------|--------------|--------------------------------|------------|-------------|--------------|
| Centrale | 2023 | 208,3 | - | 6,2 | 3,5 | 218,0 |
| | 2024 | 243,6 | 10,3 | - | 6,5 | 260,4 |
| Magasins | 2023 | 266,8 | 5,3 | 2,9 | 14,0 | 289,0 |
| | 2024 | 221,9 | 3,8 | 5,4 | 4,0 | 235,1 |
| Total | 2023 | 475,1 | 5,3 | 9,1 | 17,5 | 507,0 |
| | 2024 | 465,5 | 14,2 | 5,4 | 10,5 | 495,5 |

Aux Pays-Bas

| Nb d'heures d'absence/effectif moyen | Année | Maladie | Accidents de trajets / travail (cf. supra) | Maternité | Autres | Total |
|--------------------------------------|-------------|-----------------|--|----------------|--------------|-----------------|
| Centrale | 2023 | - | - | - | - | - |
| | 2024 | Non transmis | - | Non transmis | - | - |
| Magasins | 2023 | 57,6 | - | - | 1,3 | 58,9 |
| | 2024 | Non transmis | Non transmis | Non transmis | Non transmis | - |
| Total | 2023 | 57,6 | - | - | 1,3 | 58,9 |
| | 2024 | 56 192,0 | 174,0 | 4 029,0 | - | 60 395,0 |

En France

Industrie

| Nb d'heures d'absence/effectif moyen | Année | Maladie | Accidents de trajets / travail | Maternité | Autres | Total |
|--------------------------------------|-------------|-------------|--------------------------------|-----------|----------|-------------|
| Siège | 2023 | 47,4 | - | - | - | 47,4 |
| | 2024 | 43,1 | 1,0 | - | - | 44,1 |
| Usine | 2023 | 10,6 | 0,2 | - | - | 10,9 |
| | 2024 | 24,5 | - | - | - | 24,5 |
| Total | 2023 | 58,0 | 0,2 | - | - | 58,3 |
| | 2024 | 67,6 | 1,0 | - | - | 68,6 |

Hôtellerie

| Nb d'heures d'absence/effectif moyen | Année | Maladie | Accidents de trajets / travail | Maternité | Autres | Total |
|--------------------------------------|-------------|---------|--------------------------------|-----------|--------|-------|
| Lord Byron/Mayflower | 2023 | 31,9 | 1,1 | 30,0 | - | 63,0 |
| | 2024 | 58,7 | 0,2 | 3,0 | 76,7 | 138,6 |
| Total | 2023 | 31,9 | 1,1 | 30,0 | - | 63,0 |
| | 2024 | 58,7 | 0,2 | 3,0 | 76,7 | 138,6 |

Dans le cadre de l'activité hôtelière un investissement en matériel permettant de réduire la pénibilité au travail et pour lutter contre les troubles musculo squelettiques (aspirateur portage dorsal, nettoyeur vapeur, lèves lits et dispositifs Fixa couettes) avait été réalisé pour l'hôtel Lord Byron dès 2023 avec un déploiement en 2024.

Cette démarche a été également réalisée pour l'hôtel Mayflower Paris Opéra dès le premier semestre 2024 avec un déploiement qui s'est achevé au cours du quatrième trimestre 2024.

Ces équipements ont fait l'objet d'une aide financière de la Caisse d'assurance Maladie Risques Professionnels (convention avec la CRAMIF).

Le développement des compétences et la formation



- Principaux risques

Risque de défaillances dans le développement du capital humain et difficultés à attirer et à retenir les collaborateurs.

- Politiques et diligences raisonnables

Les principaux défis sont de se doter des compétences utiles à sa croissance, et de fidéliser les talents.

Le Groupe poursuit ses actions en faveur de la réussite des collaborateurs, avec l'objectif d'optimiser le développement des compétences et permettre aux collaborateurs d'accomplir leur projet de carrière. Les principaux axes des formations ont porté sur la sécurité, les techniques de vente et les produits.

L'engagement des collaborateurs passe aussi par une politique salariale motivante, basée sur le mérite. Le groupe s'efforce enfin de proposer à tous des perspectives de carrière motivantes. La proximité managériale permet d'identifier les potentiels, les attentes et les souhaits d'évolution.

Nombre de salariés ayant suivi une formation

| Catégories | Belgique (DIY) | Pays-Bas (DIY) | Mavic Group | BG Hôtellerie |
|--------------|----------------|----------------|-------------|---------------|
| Cadres | 34 | - | 42 | 3 |
| Employés | 112 | 181 | 13 | 33 |
| Total | 146 | 181 | 55 | 36 |

Nombre d'heures de formation

| Catégories | Belgique (DIY) | Pays-Bas (DIY) | Mavic Group | BG Hôtellerie |
|--------------|----------------|----------------|-------------|---------------|
| Cadres | 1 392 | - | 774 | 30 |
| Employés | 1 745 | 3 140 | 121 | 984 |
| Total | 3 137 | 3 140 | 895 | 1 014 |

6.7. Enjeux sociétaux – dialogue avec les parties prenantes

Satisfaction client



- Principaux risques

Le risque de ne pas répondre aux attentes de nos clients grève ainsi le niveau de rentabilité de nos magasins. Par ailleurs, Bourrelier Group SA, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

Mavic Group commercialise des produits de renommée internationale et réputés pour leur qualité.

De ce fait, les clients ont un niveau d'attente élevé lorsqu'ils achètent un produit Mavic. C'est pourquoi Mavic Group réalise des enquêtes pour connaître le niveau de satisfaction des clients et est doté d'un service après-vente lui permettant de répondre rapidement à d'éventuels problèmes.

Cependant l'importance de la communauté des consommateurs visée, associée à l'usage renforcé des réseaux sociaux représentent un enjeu de plus en plus important concernant la rapide propagation de mécontentements clients.

Pour BG Hôtellerie, les deux établissements hôteliers sont classés dans la catégorie 4 étoiles, ce qui signifie que nous devons offrir à notre clientèle un accueil exemplaire, nos équipes doivent savoir répondre à toutes les demandes, se rendre disponibles tout en garantissant en maximum de discrétion. Nos collaborateurs mettent tout en œuvre afin que la qualité de service de nos hôtels soit irréprochable. Nos chambres répondent au cahier des charges du classement 4 étoiles, elles assurent le niveau de confort attendu par notre clientèle. Les deux hôtels respectent les règles et les normes PMR.

- Politiques et diligences raisonnables

Le groupe fait de la satisfaction clients une priorité : rapidité, qualité et précision dans l'exécution des prestations sont les maîtres-mots de la démarche clients. Le groupe s'efforce ainsi de proposer à chacune des typologies de clients le meilleur service.

Pour ce faire, Bourrelier Group s'appuie sur un dialogue régulier avec ses clients, une évaluation systématique de leurs attentes et de leur satisfaction et le traitement de leurs besoins par des équipes compétentes et dédiées.

Dans le cadre de l'activité hôtelière, le groupe est sensible à la notation faite par notre clientèle.

A cet effet le partenariat avec la société Qualitelis permet de gérer activement notre e-réputation par l'envoi systématique de questionnaires permettant de noter les prestations de nos hôtels.

De plus pour toutes les réservations OTA (Booking, Expedia etc), notre clientèle a la possibilité de noter nos établissements sur différents critères tels que le personnel, le niveau de confort, les équipements, la propreté, la situation géographique et le rapport qualité prix.

- Résultats et indicateurs de performance

Compte-tenu de la diversification de ses activités, le groupe a décidé de revoir sa segmentation sectorielle, toujours organisée autour de quatre segments, conformément aux obligations d'information sectorielle de l'IFRS 8.

Les quatre segments évoluent comme suit :

- France (locations, prestations de services et investissements) devient Investissements ;
- Benelux (exploitation grandes surfaces de bricolage) devient Distribution ;
- Les segments Industrie (Mavic Group, équipementier dans le domaine du cycle) et Hôtellerie (exploitation d'hôtels existants, développement de projets hôteliers) restent inchangés.

Chiffre d'affaires Groupe 31/12/2024 : 300,1 M€

Le chiffre d'affaires du Benelux est en légère progression de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent avec 244,7 M€.

Le segment Industrie avec Mavic Group, après deux années exceptionnelles, le marché se normalise. Le chiffre d'affaires s'établit à 43,9 M€ en progression de 3,2 % par rapport à 2023.

L'activité Investissement est composée principalement par la perception de loyers de locaux commerciaux s'établit à 4,0 M€ en progression de 33,3 % par rapport à 2023. La SCI du Sud a acquis un parc immobilier commercial à Torcy/Bay 3 (Seine-et-Marne).

À périmètre comparable l'année 2024 termine sur un CA hôtelier à hauteur de 7,5M€ en retrait de 2,6 % par rapport à 2023, la tendance sur les premiers mois de l'année 2025 est encourageante et devrait permettre de retrouver les niveaux de 2023 qui restent des niveaux records pour l'hôtellerie parisienne.

En Belgique, comme chaque année, le franchiseur Intergamma a effectué l'enquête de satisfaction clients. Le nombre d'interviews en 2024 a été 7 350. L'Indice Expérience Clients (NPS : Net Promoter Score) calculé est de 62,77 %. Les clients, titulaires d'une carte de fidélité, sont invités à compléter un questionnaire sur leur ressenti sur le positionnement et la tenue du magasin, la visibilité des produits, les prix, les promotions, etc. Ils doivent également renseigner leurs coordonnées. Cette dernière formalité explique le nombre en baisse de questionnaires collectés, la sensibilité selon les régions étant différente sur ce sujet.

L'amélioration de l'indice de satisfaction peut s'expliquer par les nouveaux aménagements des magasins et la réorganisation du management.

Pour les Pays-Bas, Intergamma n'a pas souhaité effectuer cette enquête de satisfaction en 2024 auprès des clients détenteurs de la carte de fidélité.

Mavic Group suit les indicateurs suivant CSAT (satisfaction client) et un NPS (Net Promoter Score) de façon mensuelle auprès des consommateurs finaux qui passent par la plateforme Webhelp.

Ces indicateurs auprès des revendeurs (détaillants) a été poursuivi en 2024, afin de mesurer l'intégralité de la satisfaction client.

Pour l'année 2024, le CSAT est à 8 contre 8,2 en 2023, le NPS est légèrement à la baisse, de 46,09 en 2023 à 40,30 en 2024.

Dons



- Principaux risques

Risque de ne pas contribuer au développement des territoires d'implantation, à la création de richesses locales et à une société plus solidaire et fraternelle.

- Politiques et diligences raisonnables

Bourrelier Group entend conjuguer son expertise et l'énergie de ses collaborateurs à celles de la société civile. Cet engagement solidaire répond à une très forte aspiration des collaborateurs du Groupe, exprimée dans les enquêtes internes.

Par ailleurs, Bourrelier Group concentre son effort de mécénat sur les zones et les populations qui en ont le plus besoin, en veillant à le distinguer clairement de sa contribution dans le cadre de ses activités commerciales.

- Résultats et indicateurs de performance

Bourrelier Group s'implique dans le tissu associatif.

Comme l'année dernière, Bourrelier Group a continué à soutenir l'association CODEGAZ

En 2023, Bourrelier Group a participé au financement de la construction de petits biodigesteurs en béton dédiés à des familles d'agriculteurs dans la région de Fianarantsoa à 400 km au sud de Tananarive. Ces méthaniseurs fonctionnent à partir d'excréments de vaches, zébus ou porcs et permettent de fournir le gaz nécessaire à une grande famille pour la cuisine et un petit éclairage des pièces de vie.

Pour 2024, toujours à Madagascar dans la région de Morondava, après la mise à disposition de 4 salles de classe supplémentaires, nous avons contribué à la rénovation du bloc toilettes existant, de la fosse septique et à la création d'une borne fontaine. Les effectifs grandissants des enfants inscrits à l'école, ce bloc sanitaire était insuffisant pour les jeunes filles. Nous avons donc soutenu l'association pour la création d'un nouveau bloc sanitaire indépendant des garçons.

Pour l'exercice 2024, le soutien apporté à l'association s'est élevé à 5 000 €.

6.8. Autres thématiques et informations

- Conséquence sur le changement climatique

Dans le périmètre visé par ce rapport, le Groupe considère que ses émissions de gaz à effet de serre du scope 1 sont non significatives. Les principales émissions du scope 2 proviennent de la consommation d'électricité des magasins et entrepôts. Le Groupe ne suit pas, à l'heure actuelle, les émissions de ses fournisseurs.

L'activité de distribution du Groupe ne génère pas d'impact significatif sur le changement climatique. Il favorise par ailleurs la vente d'équipements électroménagers peu consommateurs en énergie (équipement A++ et A+++), en s'appuyant sur des partenariats mis en place au sein des magasins en Belgique et aux Pays Bas.

Par ailleurs, toutes les mesures sont prises au sein des magasins pour réduire l'impact de consommation électrique liée à la climatisation des magasins (perfectionnement des isolations), notamment pour les futures installations.

- Engagement en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

Les meubles en chêne et en teck sont fabriqués à partir de bois provenant de forêts labélisées Conseil de Soutien de la Forêt (FSC : Forest Stewardship Council), respectant les dix principes de bases nécessaires à la certification FSC (forêts ou plantations gérées de manière responsable et durable) dans les domaines suivants : respect des lois, droits des travailleurs et conditions de travail, droit des populations autochtones, relations avec les communautés, bénéfices générés par la forêt, valeurs et impacts environnementaux, planification de la gestion, suivi et évaluation, hautes valeurs de conservation et mise en œuvre des activités de gestion.

Les produits capitonnés utilisant des tissus, PU ou PVC sont certifiés REACH, acronyme de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals.

Les installations des éclairages LED dans une vingtaine de magasins Gamma en Belgique et sur environ 25 magasins aux Pays-Bas en remplacement des systèmes d'éclairage vieillissants sont terminées.

Les panneaux photovoltaïques sur les toits des 15 magasins aux Pays-Bas, avec l'installation de 15 109 panneaux photovoltaïques ont produit 4 291 MWh en 2024 contre 4 293 MWh en 2023.

La toiture du siège social de Mavic à Chavanod, équipée de panneaux photovoltaïques d'une surface de 1 600 m², a produit 307 MWh. 224 MWh ont été consommés par les activités du bâtiment et le surplus a été revendu à EDF OA.

Par ailleurs, Bourrelier Group rappelle que la gestion et le traitement des déchets constituent un enjeu prioritaire et a mis en place un suivi rigoureux pour chaque site.

- Accords collectifs et impacts sur la performance économique de l'entreprise et conditions de travail des salariés

Les sociétés du Groupe ont, individuellement des comités d'entreprise, des délégués du personnel et des comités d'hygiène et de sécurité et ont mis en œuvre des accords collectifs.

- Lutte contre les discriminations, actions pour promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées

Par son histoire et ses multiples implantations géographiques, la politique sociale du Groupe est fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discriminations lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes.

La mixité et l'égalité professionnelle sont aussi des éléments prioritaires et les salaires versés par les sociétés du Groupe n'affichent pas de différence significative entre hommes et femmes, à poste, ancienneté et organisation du temps de travail identique.

- Pratiques activités sportives

Chez Mavic Group, de nombreuses activités sportives sont proposées aux collaborateurs par l'intermédiaire du CSE.

Annexe 1 : Entités contributrices

BG RETAIL BV et BG RETAIL NV

Magasins en Belgique (BE)

- Gentbrugge
- Machelen
- Kuurne
- La Louvière
- Merksem
- Herstal
- Jumet
- Quaregnon
- Verviers
- Leuven
- Wommelgem
- Mechelen
- St Pieters Leeuw
- Gent
- Oostende
- Turnhout
- Oostende Lucht
- Deinze
- Maldegem
- Roeselare XL
- Herentals
- Marcinelle
- Brugge
- Zelzate
- Brugge St Pieters
- Lokeren
- Ukkel
- Kampenhout
- Balen
- Kortrijk
- Waregen
- Geel
- Menen
- Bastogne
- Eeklo
- Olen
- Siège social Belgique

Magasins aux Pays-Bas (NL)

- Den Haag Uithenage
- Haarlem
- Breda
- Drachten
- Leeuwarden
- Assen
- Helmond
- Schijndel
- Rosmalen
- Leerdam
- Soest
- Lisse
- Noordwijkerhout
- Hillegom
- Den Bosch West
- Groesbeek
- Haarlem 2
- Elburg
- Vught
- Best
- Venlo
- Middelharnis
- Apeldoorn Noord
- Deventer
- Eibergen
- Zutphen

- Raalte
- Epe
- Haarlem Zuid
- Zeewolde
- Heemskerk
- Siège social Pays-Bas

MAVIC GROUP SAS

- Siège social de Chavanod (74)
- Usine de Saint-Trivier-sur-Moignans (01)

BG HOTELLERIE SAS

- Hôtel Lord Byron (Paris VIII^{ème})
- Hôtel Mayflower (Paris VIII^{ème})



GroupeY

Exercice clos le 31 décembre **2024**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA
VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

BOURRELIER GROUP

5 rue Jean MONNET
94130 NOGENT SUR MARNE



www.groupey.fr



BOURRELIER GROUP**Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac Inspection pour les activités de vérification validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion avec réserve

Nos travaux relatifs aux indicateurs clés de performance « Nombre d'heures d'absence / effectif moyen », « Nombre d'heures de formation » et « Production de déchets » nous conduisent à exprimer une réserve. En effet, nos investigations relatives à ces indicateurs clés de performance ont été confrontées à une absence de communication de pièces justificatives sur une part significative du périmètre extra-financier.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.



GroupeY

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- L'identification des principaux risques doit faire l'objet d'une approche plus documentée. Le processus actuel d'analyse des risques extra-financiers ne permet pas de garantir pleinement que tous les enjeux ont été évalués avec le bon niveau de pertinence ;
- Nous attirons votre attention sur la nécessité d'améliorer le processus de collecte des données, la méthodologie de calcul des ICP ainsi que la documentation du contrôle interne destiné à fiabiliser les données ;
- La Déclaration traite l'attendu réglementaire relatif aux conséquences sur le changement climatique de manière très limitée voire inexistante sur certains aspects tels que les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- Les politiques et diligences associées sont parfois énoncées de manière succincte avec des engagements encore peu tangibles en l'absence d'objectifs visibles, précis, appuyés sur des moyens documentés et des dispositifs dédiés de cartographie des risques et de reporting ;
- Enfin, l'indicateur relatif aux déchets n'est pas représentatif de l'ensemble des déchets produits par le groupe. Il serait intéressant d'élargir la mesure à l'ensemble des typologies de déchets.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

GroupeY

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification.

GroupeY

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre les mois de février et juin 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons réalisé six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;

GroupeY

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 40% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 11 juin 2025

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



Christophe POISSONNET
Associé Département Durabilité
Directeur technique

Annexe 1

| Pilier | Indicateurs clés de performance et indicateurs sélectionnés | Sélection d'entités contributrices | Taux de couverture des tests (en fonction des effectifs) | Taux de couverture moyen par pilier |
|-----------------|---|--|--|-------------------------------------|
| Social | Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail | Belgique* Mavic BGH | 42,92% | 80,97% |
| | Nombre d'heures d'absence / effectif | Belgique* Pays-Bas** Mavic BGH | 100% | |
| | Nombre de salariés ayant suivi une formation | Belgique* Pays-Bas** Mavic BGH | 100% | |
| | Nombre d'heures de formation | Belgique* Pays-Bas** Mavic BGH | 100% | |
| Sociétal | CA groupe | Belgique* Pays-Bas** Mavic BGH | 100% | 69,88% |
| | NPS | Belgique* Mavic | 39,76% | |
| | Montant des dons | Belgique* Pays-Bas** Mavic BGH | 100% | |
| Environnemental | Déchets non dangereux et déchets dangereux | Mavic Belgique* (hors siège) Pays-Bas** (hors siège) | 93,53% | 93,53% |

* BG Retail NV et filiales

** BG Retail BV et filiales

IV. ELEMENTS FINANCIERS

1. Comptes consolidés

1.1. Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2024 - (en milliers d'euros)

| ACTIF | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|------------------|------------------|
| ACTIFS NON-COURANTS | | |
| Goodwill | 37 921,0 | 44 020,2 |
| Autres Immobilisations Incorporelles | 3 318,8 | 2 113,9 |
| Droit d'utilisation | 86 361,1 | 92 102,2 |
| Immobilisations Corporelles | 86 601,7 | 108 192,6 |
| Participations entreprises associées | 1 588,9 | 1 598,1 |
| Autres actifs non courants | 43 369,3 | 52 582,9 |
| Actifs d'impôts non-courants | 272,7 | 372,8 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 259 433,5 | 300 982,5 |
| ACTIFS COURANTS | | |
| Stocks et en-cours | 81 022,0 | 83 052,3 |
| Clients et comptes rattachés | 8 915,3 | 6 006,0 |
| Autres actifs courants | 21 599,3 | 18 361,4 |
| Actifs d'impôts courants | 3 072,1 | 3 071,8 |
| Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat | 191 368,7 | 156 364,2 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 16 370,6 | 19 783,5 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | 322 348,1 | 286 639,3 |
| TOTAL ACTIF | 581 781,6 | 587 621,9 |

| PASSIF | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital émis | 31 106,7 | 31 106,7 |
| Primes liées au capital | 13 412,3 | 13 412,3 |
| Réserves | 321 238,6 | 310 542,1 |
| Résultat de l'exercice | 3 534,8 | - 3 106,8 |
| Intérêts minoritaires | 4 740,0 | 72,9 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 374 032,5 | 352 027,2 |
| PASSIFS NON COURANTS | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 40 834,1 | 57 292,5 |
| Dettes locatives à long terme | 71 192,6 | 80 678,9 |
| Passif d'impôt différé | 5 158,5 | 6 426,5 |
| Engagements envers le personnel | 2 116,6 | 1 448,0 |
| Provisions à long terme | 4 534,6 | 9 662,6 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 123 836,3 | 155 508,4 |
| PASSIFS COURANTS | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 43 390,0 | 37 352,0 |
| Emprunts à court terme | 7,6 | 31,7 |
| Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme | 7 230,5 | 9 196,7 |
| Dettes locatives à court terme | 16 590,5 | 16 864,4 |
| Passif d'impôt courant | 661,7 | 1 555,3 |
| Autres passifs courants | 16 032,3 | 15 086,2 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 83 912,8 | 80 086,2 |
| TOTAL PASSIF | 581 781,6 | 587 621,9 |

1.2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2023 <i>proforma</i> | 31/12/2024 |
|--|------------------|-------------------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 294 908,0 | 294 908,0 | 300 142,7 |
| Autres produits de l'activité | 1 318,8 | 1 318,8 | 1 504,2 |
| Achats consommés | - 180 803,7 | - 180 803,7 | - 183 404,1 |
| Charges de personnel | - 49 865,9 | - 49 865,9 | - 50 433,8 |
| Charges externes | - 36 578,1 | - 36 578,1 | - 37 528,9 |
| Impôts et taxes | - 3 020,8 | - 3 020,8 | - 4 588,4 |
| Dotations aux amortissements | - 24 890,3 | - 24 890,3 | - 26 128,0 |
| Dotations aux provisions | - 1 503,2 | - 1 503,2 | - 5 272,7 |
| Variation des stocks de produits en cours et de produits finis | - 411,9 | - 411,9 | 597,1 |
| Autres produits et charges d'exploitation | 577,4 | 577,4 | 368,7 |
| Résultat opérationnel courant | - 269,7 | - 269,7 | - 4 743,1 |
| Ecarts d'acquisition négatifs | | | |
| Autres produits et charges opérationnels | - 64,2 | - 64,2 | - 6 023,5 |
| Résultat opérationnel | - 333,9 | - 333,9 | - 10 766,6 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 8 944,8 | 1 008,7 | 1 447,1 |
| Coût de l'endettement financier brut | - 2 245,1 | - 2 245,1 | - 2 359,9 |
| Coût de l'endettement financier net | 6 699,7 | - 1 236,4 | - 912,8 |
| Autres produits et charges financiers | 1 257,9 | 9 194,0 | 14 408,9 |
| Résultat financier | 7 957,6 | 7 957,6 | 13 496,1 |
| Charge d'impôt | - 4 356,4 | - 4 356,4 | - 5 976,9 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 131,1 | 131,1 | 140,2 |
| Résultat net | 3 398,4 | 3 398,4 | - 3 107,2 |
| Part du groupe | 3 534,8 | 3 534,8 | - 3 106,8 |
| Intérêts Minoritaires | - 136,4 | - 136,4 | - 0,5 |

Comptes *proforma* 2023 : nous avons identifié une erreur de présentation sur le compte de résultat 2023 que nous présentons dans cette colonne *proforma* conformément à la norme IAS8. En effet, des produits financiers de placements moyen et long terme étaient comptabilisés dans la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » en lieu et place de la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Nous avons donc corrigé la classification de ces produits à hauteur de 7,9 M€ en 2023. La rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » intègre exclusivement les produits financiers de placements court-terme, ayant une liquidité quasi-immédiate, ou encore soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3. Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | | 31/12/2024 |
|---|----------------|---|----------------|
| Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires) | 3 398,4 | - | 3 107,2 |
| Écarts actuariels sur régimes à prestations définies | 48,8 | | 192,5 |
| Ecart de conversion | - 219,1 | - | 205,3 |
| Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts) | - 170,2 | - | 12,8 |
| Résultat global consolidé (1) | 3 228,2 | - | 3 120,1 |
| Dont résultat global part des minoritaires | - 136,4 | - | 0,0 |
| Dont résultat global part du groupe | 3 364,5 | - | 3 120,1 |
| Résultat global par action (euros) | 0,49 | - | 0,50 |

Cet état est présenté en suivant les dispositions de la norme IAS1 révisée qui impose de présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés « Autres éléments du résultat global ».

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôt.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024

| (en milliers d'euros) | Capital | Primes liées au capital | Réserves et Résultats consolidés | Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres | Total Situation nette | Situation nette Groupe | Situation nette Minoritaires |
|---|---------------|-------------------------|----------------------------------|--|-----------------------|------------------------|------------------------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2023 | 31 107 | 16 142 | 323 556 | -164 | 370 642 | 365 812 | 4 830 |
| Correction des à-nouveaux | | | 2,8 | | 2,8 | 0,5 | 2,3 |
| Situation ajustée au 1^{er} janvier 2023 | 31 107 | 16 142 | 323 559 | -164 | 370 645 | 365 813 | 4 832 |
| Résultat de la période | | | 3 398 | | 3 398 | 3 534 | -136 |
| Total des pertes et profits de la période | | | 3398 | | 3398 | 3534 | -136 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'effets d'impôts | | | 49 | | 49 | 48 | 1 |
| Variation des écarts de conversion | | | -219 | | -219 | -219 | |
| Autres variations de périmètre | | | 159,5 | | 159,5 | 115 | 44 |
| Situation au 31 décembre 2023 | 31 107 | 16 142 | 326 947 | -164 | 374 032 | 369 292 | 4 740 |
| Correction des à-nouveaux | | | 951,0 | | 951,0 | 956,0 | -5 |
| Situation ajustée au 1^{er} janvier 2024 | 31 107 | 16 142 | 327 898 | -164 | 374 984 | 370 249 | 4 734 |
| Variation de capital | | | | | | | |
| Résultat de la période | | | -3 107 | | -3 107 | -3 107 | 0 |
| Total des pertes et profits de la période | | | -3 107 | | -3 107 | -3 107 | 0 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'effets d'impôts | | | 192 | | 192 | 192 | |
| Variation des écarts de conversion | | | -205 | | -205 | -205 | |
| Changement d'intérêts | | | | | | 4 662 | -4 662 |
| Distribution de dividendes | | | -19 922 | | -19 922 | -19 922 | |
| Autres variations | | | 86 | | 86 | 86 | |
| Situation au 31 décembre 2024 | 31 107 | 16 142 | 304 943 | -164 | 352 028 | 351 955 | 72 |

Les intérêts minoritaires concernent principalement les sociétés BG Hôtellerie, PPH Ferney, Lord Byron et Mayflower. Les primes liées au capital sont nettes des titres en auto-contrôle.

1.5. Tableau consolidé des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net consolidé | 3 398,4 | - 3 107,2 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 28 546,8 | 36 114,8 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | 2 143,4 | - 3 370,1 |
| Plus et moins-values de cession | - 2 298,2 | 138,8 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | - 131,1 | - 140,2 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | 31 659,4 | 29 636,0 |
| Coût de l'endettement financier net | - 9 075,5 | - 1 713,8 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 4 356,4 | 5 976,9 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A) | 26 940,3 | 33 899,1 |
| Impôts versés | - 3 986,5 | - 4 777,4 |
| Variation du B.F.R. lié à l'activité | 1 544,0 | - 2 378,5 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) | 24 497,8 | 26 743,3 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | - 7 565,8 | - 29 064,9 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 3 543,0 | - 52,7 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | - 9 338,1 | - 9 088,5 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | 1 675,6 | 0,8 |
| Incidence des variations de périmètre | - 3,1 | - 7 729,8 |
| Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) | 135,4 | 129,7 |
| Variation des prêts et avances consentis | - 65,3 | - 199,2 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E) | - 11 618,2 | - 46 004,6 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 105,1 | 27 443,3 |
| Dividendes versés | - | - 19 922,4 |
| Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) | - 23 985,6 | - 24 959,2 |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement) | 6 932,1 | 5 083,9 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F) | - 16 948,4 | - 12 354,4 |
| Incidence des variations des cours des devises (G) | - 96,8 | - |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (H = D+E+F+G) | - 4 165,5 | - 31 615,7 |
| TRESORERIE D'OUVERTURE (I) | 211 897,4 | 207 731,8 |
| TRESORERIE DE CLOTURE (J) | 207 731,8 | 176 116,1 |

1.6. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Informations générales

Bourrelier Group SA et ses filiales exploitent :

- au Benelux un réseau de magasins de grandes surfaces de bricolage sous les enseignes Gamma et Karwei
- en France l'activité Mavic, équipementier pour cycles et cyclistes, l'hôtellerie avec les hôtels Lord Byron Paris-Champs-Élysées et Mayflower Paris-Opéra ainsi que la perception de loyers de locaux commerciaux.

Bourrelier Group SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé au 5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent-sur-Marne.

La société est cotée sur le marché *Euronext Growth* Paris sous le numéro FR 0000054421 depuis le 26 juillet 2011.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 23 mai 2025 par le Conseil d'administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros arrondis à une décimale, sauf indication contraire.

Note 2 Faits marquants

Note 2.1 Mise en œuvre d'investissements via BG Investissements et Participations à hauteur de 9,3 M€ (période de référence : entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024), dont :

- FCP à hauteur de 9,3 M€
- Aucune prise de participation (minoritaires ou assimilés) sur l'exercice

L'engagement résiduel auprès des différents FCP s'élève 20,2 M€.

Note 2.2 Estimation Bonus à recevoir au Benelux

Afin d'éviter les variations importantes dans le calcul du reliquat de bonus à recevoir de la part du franchiseur en année N+1, le calcul de la provision au 31 décembre 2024 a été établi, comme les années précédentes, sur le taux moyen perçu au titre des cinq derniers exercices.

Note 3 Capitaux Propres

Les capitaux propres sont de 352,0 millions d'euros en 2024 contre 374,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La variation s'explique essentiellement la distribution de dividendes au titre des résultats 2023 à hauteur de – 19,9 millions d'euros, par le résultat consolidé 2024 s'établissant à – 3,12 millions d'euros et à l'impact d'une correction d'erreur issue des comptes de Mavic pour +1,1 million d'euros.

Note 4 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Note 4.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention des coûts historiques et d'une comptabilité d'engagements à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'éléments d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans les annexes, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Les montants effectifs révélés ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principales estimations et hypothèses portent sur :

- Le calcul des provisions pour dépréciation des stocks ;
- L'évaluation à la juste valeur du stock de produits finis repris à Mavic SAS selon IFRS 13 ;
- Le calcul des engagements de départ à la retraite ;
- Les hypothèses d'évolution de l'activité au niveau du Business Plan et les tests d'impairment sur les goodwill.

Les filiales du Groupe appartenant à la zone euro (EUR, €), il n'y a pas lieu d'effectuer de calcul de conversion, sauf pour trois filiales Mavic (Etats-Unis, Japon et Royaume-Uni).

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Intérêts à long terme dans les entreprises associées et co-entreprises.

Une erreur de présentation a été identifiée concernant la classification différenciée dans le compte de résultat des « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » et « Autres produits et charges financiers ». Les données corrigées de l'exercice 2023 sont présentées dans une colonne *proforma* conformément à la norme IAS8. En effet, des produits financiers de placements moyen et long terme étaient comptabilisés dans la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » en lieu et place de la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Nous avons donc corrigé la classification de ces produits à hauteur de 7,9 M€ en 2023. La rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » intègre exclusivement les produits financiers de placements court-terme, ayant une liquidité quasi-immédiate, ou encore soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 4.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Note 4.2.1 Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de Bourrelier Group SA et de ses filiales en France et au Benelux dans lesquelles Bourrelier Group SA exerce directement ou indirectement un contrôle.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 34.

Les comptes de toutes les filiales sont arrêtés à la date du 31 décembre 2024.

Note 4.2.2 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement. La SCI Rond-Point 12 filiale à 50 % de Bourrelier Group SA est consolidée par mise en équivalence. Le groupe n'exerce en effet, aucun contrôle sur son fonctionnement, n'ayant pas de mandat et ne faisant pas partie de la Direction.

Note 4.2.3 Changement de méthode et d'estimation

Note 4.2.3.1 Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode au cours de l'exercice 2024.

Note 4.2.3.2 Estimation RFA à recevoir au Benelux

Dans le cadre des accords avec le franchiseur du Benelux, le Groupe perçoit chaque année des remises de fin d'année. Le franchiseur verse des acomptes en cours d'exercice et procède à la restitution du solde en juin/juillet N+1. A date d'arrêtés des

comptes le taux définitif est donc inconnu et l'estimation du reliquat attendu était jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2019 basé sur le taux de l'année précédente éventuellement minoré par principe de prudence.

Les taux de remises sur achats sont très fluctuants depuis plusieurs exercices et en forte progression sur les 3 dernières années. Afin d'éviter ces variations importantes qui rendent difficile la lecture de la marge normative de l'activité Retail, la méthode d'estimation repose depuis l'exercice 2020 sur la moyenne des taux servis des 5 derniers exercices.

Note 4.2.4 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

La norme IFRS 8 conduit à présenter une information sectorielle fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. En application de cette norme, le groupe a retenu quatre secteurs à présenter et donne pour chacun d'eux les principaux agrégats financiers utilisés par la Direction pour piloter le groupe (cf. note 8). L'application de cette norme n'a pas d'effet sur le résultat ni sur la situation financière du groupe.

Les quatre segments retenus par le Groupe se présentent comme suit :

Investissements :

- Perception de loyers commerciaux, prestations de services et investissements,

Industrie :

- MAVIC Group, équipementier dans le domaine du cycle,

Distribution :

- Exploitation grandes surfaces de bricolage au Benelux,

Hôtellerie :

- Exploitation d'hôtels existants, développement de projets hôteliers.

Note 4.2.5 Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Note 4.2.6 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat.

Note 4.3 Postes du bilan

Note 4.3.1 Immobilisations incorporelles

Note 4.3.1.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur ainsi qu'à chaque clôture annuelle. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées en note 4.3.5. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en marge opérationnelle.

Sur l'exercice 2024, la variation des écarts d'acquisition s'élève à +6,1 M€ consécutivement au rachat des parts du co-associé dans BG Hôtellerie.

Note 4.3.1.2 Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Note 4.3.2 Immobilisations corporelles

Note 4.3.2.1 Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définies par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou pour leur valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Note 4.3.2.2 Amortissement

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, la plupart des actifs étant destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leurs composants et de leur durée d'utilité effective.

| | |
|----------------------------------|--|
| Composants constructions | entre 20 ans (magasins) et 50 ans (hôtels et usines) |
| Composants toitures | entre 10 ans (magasins) et 30 ans (hôtels et usines) |
| Agencements et aménagements | entre 10 et 15 ans |
| Installations techniques | entre 7 et 10 ans |
| Matériels et outillages | entre 5 et 7 ans |
| Matériels de transport | 4 ans |
| Matériels et mobiliers de bureau | entre 3 et 5 ans |

Note 4.3.3 Contrats de location-financement

Tous les contrats de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier significatifs, de baux commerciaux et de location et de sous-location sont testés pour être qualifiés en contrat de location-financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles déterminées en vertu de location financière sont enregistrées au bilan à la juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Note 4.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Une provision pour dépréciation des titres non consolidés est constituée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres significatifs est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue éventuellement corrigée et des perspectives.

Les actifs financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie versés dans le cadre de baux commerciaux. En cas de risque d'irrécouvrabilité, l'éventuelle perte de valeur fait l'objet d'une provision.

Note 4.3.5 Dépréciation des actifs

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à un test annuel de dépréciation. Ce test est réalisé lors de la clôture annuelle.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison de circonstances ou d'événements particuliers, l'irrécouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute ce qui constitue un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Les tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué chaque année selon les modalités suivantes : les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe correspondant aux segments d'activité du groupe (Distribution, Industrie et Hôtellerie).

La valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie est déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection des *free cash flows*, basée sur le plan d'affaires de la Direction. Les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Le taux de croissance retenu ne saurait dépasser le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La Direction a budgété les résultats des Unités Génératrices de Trésorerie en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe. Les taux de croissance moyens pondérés utilisés sont cohérents avec les prévisions figurant dans les rapports sur le secteur d'activité. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques inhérents au secteur concerné.

Le Group a décidé d'utiliser en 2024 le même taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital, WACC*) qu'en 2023. Ce dernier avait été déterminé à partir du taux d'un placement sans risque évalué à 3,5 %, sur la base d'un taux déterminé par un bureau d'analyse financière indépendant qui correspond à une combinaison de taux observés sur différentes devises européennes et/ou des écarts de spreads souverains. Ce taux intègre donc une prime de taille. A ce taux sans risque est rajoutée une prime de marché et de risque pays. Chaque année, le bureau d'analyse financière indépendant faisait évoluer ses critères d'évaluation et avait élargi son échantillon de références à des secteurs côtés d'activité comparable.

Dans un souci d'économie, d'autant plus dans un contexte de faible évolution des taux sans risque, le Groupe n'a pas souhaité faire appel à un bureau d'analyse financière indépendante pour 2024 considérant que les tests de sensibilité réalisés sur les valeurs déterminées à partir des projections des *free cash-flows* permettent de couvrir les éventuelles variations du taux d'actualisation. Depuis 2019, les variations constatées d'une année sur l'autre sont en effet inférieures à 1%.

Compte-tenu des acquisitions récentes dans ce secteur, le segment Hôtellerie n'a pas fait l'objet d'un test de dépréciation.

- Distribution

Le principal indice de perte de valeur retenu et considéré comme pertinent dans la distribution d'articles de bricolage correspond au taux de baisse du chiffre d'affaires d'un fonds de commerce par rapport à l'année précédente. Le principal événement défavorable pouvant impacter le chiffre d'affaires est l'évolution de la concurrence.

Le business plan considéré pour le calcul n'intègre pas les effets des ouvertures de magasins ou des agrandissements futurs pour lesquels aucune dépense n'a encore été comptabilisée.

Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie

| Distribution | UGT valeur à tester | Taux de croissance (valeur terminale) | Taux d'actualisation | Perte de valeur comptabilisée | Valeur d'utilité de l'UGT à la clôture |
|--------------|------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|--|
| 2023 | 70 000 | 1,5 | 8,77% | - | 133 700 |
| 2024 | 86 156 | 1,5 | 8,77% | - | 134 046 |

Des tests de sensibilité sont également réalisés sur les valeurs déterminées à partir des projections des *free cash-flows*. Ces tests portent sur une modification du taux de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'actualisation pour -2 %, -1 %, +1 % et +2 %. Les résultats obtenus sur l'UGT sont les suivants :

Évolution valeur utilité en k€ en cas de variation taux de croissance à l'infini et WACC :

| WACC | Taux de croissance | | | |
|--------|--------------------|---------|---------|---------|
| | -0,5 | 0,5 | 2,5 | 3,5 |
| 6,77% | 139 531 | 157 543 | 219 001 | 278 001 |
| 7,77% | 123 397 | 136 747 | 178 740 | 214 548 |
| 9,77% | 100 541 | 108 598 | 131 425 | 148 336 |
| 10,77% | 92 149 | 98 628 | 116 340 | 128 881 |

En gras : hypothèses impliquant une dépréciation de la valeur

Évolution valeur d'utilité en fonction de variation du taux de marge comparé au Business Plan de la société :

| En milliers d'euros | -0,75% | -0,50% | -0,25% | 0,25% | 0,50% | 0,75% |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Évolution du taux de marge | 115 414 | 121 624 | 127 835 | 140 256 | 146 467 | 152 677 |

- Industrie

La valorisation de Mavic est un exercice difficile à appréhender, dans la mesure où il s'agit d'un actif en cours de restructuration, acquis en juillet 2020 à la barre du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Si nous restons persuadés de la valeur de la marque MAVIC au niveau mondial, et de sa capacité à profiter complètement de la future reprise du marché mondial, la situation actuelle nous contraint de prendre les mesures nécessaires pour nous adapter au marché et atteindre le retour à l'équilibre le plus rapidement possible. A la suite de la l'arrivée de M. Morgando au poste de Directeur Général en février 2024 et du lancement d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) incluant la fermeture du site industriel de Saint-Trivier-sur-Moignans, un nouveau Business Plan a été établi et a servi de support à l'*impairment test*.

Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie

| Industrie | UGT valeur à tester | Taux de croissance (valeur terminale) | Taux d'actualisation | Perte de valeur comptabilisée | Valeur d'utilité de l'UGT à la clôture |
|-------------|------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|--|
| 2023 | 18 203 | 2 | 10,47% | - 2 366,0 | 15 579 |
| 2024 | 14 890 | 2 | 10,50% | - 5 604,9 | 6 048 |

Des tests de sensibilité sont également réalisés sur les valeurs déterminées à partir des projections des *free cash-flows*. Ces tests portent sur une modification du taux de croissance du chiffre d'affaires, taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires, taux d'investissement (CAPEX) sur chiffre d'affaires et du taux d'actualisation pour +/- 1,00%. Les résultats obtenus sur l'UGT sont les suivants :

Évolution valeur utilité en k€ en cas de variation taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires (CA) :

| WACC | Taux EBITDA/CA | | | | | |
|--------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------|--------|
| | 4% | 5% | 6% | 7% | 8% | 9% |
| 9,50% | 370 | 6 822 | 12 930 | 18 747 | 24 546 | 30 344 |
| 10,50% | 241 | 5 914 | 11 262 | 16 327 | 21 373 | 26 420 |
| 11,50% | 123 | 5 180 | 9 929 | 14 402 | 18 857 | 23 312 |
| 12,50% | 18 | 4 574 | 8 837 | 12 833 | 16 811 | 20 789 |

En gras : hypothèses impliquant une dépréciation de la valeur

Note 4.3.6 Stocks et créances

Note 4.3.6.1 Stocks

Distribution :

Les stocks ne correspondent qu'à des valeurs de marchandises. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût d'achat en tenant compte de l'incidence des ristournes, de l'escompte ainsi que des coûts accessoires d'achats. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'achat, une provision pour décote est constituée à hauteur de la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation. Les décotes sur stocks sont calculées sur la base d'un inventaire en magasins des produits pour lesquels une remise est nécessaire et en fonction d'une analyse macro-économique des ventes réalisées.

Industrie :

Les stocks correspondent à des matières premières et des approvisionnements ainsi que des produits fabriqués. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (douane, transport).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production comprenant les consommations, une quote-part de charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Les dépréciations nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence apprécié notamment selon l'année de la collection du produit concerné.

Note 4.3.6.2 Créances

Les créances sur clients en compte du segment Distribution : il s'agit de quelques clients qui ne paient pas en caisse au comptant mais à échéance. Ces créances clients concernent soit des Administrations (par définition sans risque), soit des artisans ou commerçants.

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Dépréciation des créances échues : au regard de notre activité (paiement essentiellement comptant) le risque d'impayé est relativement faible sur nos encaissements.

Dans le cadre particulier du secteur Industrie, Mavic Group réalise son chiffre d'affaires via un réseau de revendeurs et de distributeurs professionnels. Les paiements se font généralement à 60 jours date de facture. Une dépréciation sur créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non-recouvrement : dès lors qu'un risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas.

Note 4.3.7 Actifs et passifs financiers

Note 4.3.7.1 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

a - Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

b - Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

c - Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

d- Les actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- des prêts et des créances ;
- des placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Note 4.3.7.2 Dettes financières et intérêts financiers

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Consécutivement à la mise en application de la norme IFRS 16, elles intègrent également la dette locative.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. La prise en compte de ce taux d'intérêts effectif n'est appliquée qu'après réalisation de tests sur tous les nouveaux contrats d'emprunts et uniquement si les impacts sur les comptes consolidés sont significatifs.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

Note 4.3.7.3 Instruments dérivés

Selon les règles du Groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du Groupe ne le sont qu'à des fins de couverture.

En matière de risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à la juste valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de leur valeur pour leur partie efficace sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne « Instruments de couverture » sur le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché communiquée par les banques et par une société financière spécialisée est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture. La société retient la valeur la moins favorable par prudence.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas mis en place de couvertures de taux.

Note 4.3.8 Comptes de régularisation d'actifs

Les comptes de régularisation d'actifs comprennent les charges payées d'avance imputables à la période suivante

Note 4.3.9 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel constituant un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions dont les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions significatives pour autres passifs dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

Note 4.3.10 Avantages du personnel

Le Groupe comptabilise en provisions les avantages du personnel résultant des contrats à prestations définies. Ils concernent les engagements de retraite en France (holding, Mavic, hôtellerie) et les couvertures d'assurance retraite en Belgique. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant. La méthode d'actualisation retenue, identique pour tout le groupe, s'appuie cependant sur des hypothèses propres à chaque pays (taux de cotisation, turnover, progression salariale).

La société reconnaît en capitaux propres les écarts actuariels non reconnus. Les modalités de calculs des engagements de retraite sont exposées en note 26.

Note 4.3.11 Capital

- Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu
Point non applicable au Groupe : pas de stock option.

- Titres d'autocontrôle
Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

- Capitaux Propres
Les capitaux propres sont de 352,0 millions d'euros en 2024 contre 374,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. La variation s'explique essentiellement la distribution de dividendes au titre des résultats 2023 à hauteur de – 19,9 millions d'euros, par le résultat consolidé 2024 s'établissant à – 3,12 millions d'euros et à l'impact d'une correction d'erreur issue des comptes de Mavic pour +1,1 million d'euros.

Note 4.3.12 Impôts sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrées au bilan consolidé à l'exception :

- des écarts d'acquisition ;
- des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels non amortis ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts non récupérables relatifs aux propositions de distribution de dividendes des entités consolidées sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Les impôts latents sur les éléments d'actifs incorporels réévalués dans les comptes individuels ne sont pas provisionnés tant que la cession des biens concernés n'est pas envisagée.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte qu'en cas de probabilité de récupération calculée sur la base de comptes prévisionnels de résultat opérationnel courant à 5 ans démontrant l'existence probable de bénéfices imposables attendus à moyen terme. Conformément à la norme IFRS 3, ces actifs d'impôts différés peuvent donner lieu à une diminution de la valeur de l'écart d'acquisition constaté au moment de l'acquisition de l'entité concernée.

Note 4.4 Postes du compte de résultat

Note 4.4.1 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires est retraité du montant acquis par les porteurs de la carte fidélité au Benelux, conformément à la norme comptable IFRS 15.

Note 4.4.2 Autres produits et charges opérationnels

Ce poste recouvre d'une part les produits et charges non liés à l'activité récurrente (résultat de cessions d'actifs, indemnités diverses) et d'autre part les éléments, d'un montant significatif, qui ne correspondent pas à l'activité courante.

Note 4.4.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier et l'impôt sur les sociétés.

Note 4.4.4 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

Nous avons identifié une erreur de présentation sur le compte de résultat 2023 que nous présentons dans une colonne proforma conformément à la norme IAS8. En effet, des produits financiers de placements moyen et long terme étaient comptabilisés dans la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » en lieu et place de la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Nous avons donc corrigé la classification de ces produits à hauteur de 7,9 M€ en 2023. La rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » intègre exclusivement les produits financiers de placements court-terme, ayant une liquidité quasi-immédiate, ou encore soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 4.4.5 Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêts sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participations non consolidés ;
- les écarts de conversions ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêts ;
- la charge d'intérêt sur la dette locative liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue. Les produits d'intérêts sont inscrits au *pro rata temporis* en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

Note 4.4.6 Détermination du résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre, y compris les actions détenues en propre.

Le résultat net consolidé part du groupe dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante. Ce calcul repose sur l'hypothèse que toutes les options seront souscrites par voie d'augmentation de capital.

Note 4.4.7 Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

Note 5 Marge commerciale et coût des marchandises et produits finis vendus

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Stock initial de marchandises - Brut | 91 279,2 | 86 295,8 |
| Stock marchandises – Variation périmètre | - | - |
| Achats de marchandises et de matières premières | - 175 683,2 | -181 533,6 |
| Reprise Provision stocks matière première et marchandises | 7,7 | 118,5 |
| Total Achats marchandises | - 175 675,5 | - 181 415,1 |
| Stocks finaux de marchandises | 86 295,8 | 87 574,1 |
| Coût des marchandises et Produits finis vendus | - 180 658,9 | - 180 136,8 |
| Ventes de marchandises | 244 404,2 | 249 061,6 |
| Production vendue de biens | 39 903,3 | 39 275,0 |
| Marge | 103 648,6 | 108 199,8 |
| Taux de marge brute | 36,5% | 37,5% |

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|------------------|------------------|
| VNC des immobilisations corporelles cédées | - 1 248,6 | - 86,1 |
| Produits de cession d'immobilisation corporelle | 3 543,0 | - 52,7 |
| PV/MV cession d'actifs non courants | 2 294,4 | - 138,8 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels | - 3 061,5 | - 4 563,7 |
| Reprise exceptionnel / Provisions exceptionnelles autres | - | 130,0 |
| Variation nette des provisions risques et charges | - 3 061,5 | - 4 433,7 |
| Incidence des changements de méth. | - 21,1 | - 49,4 |
| Autres charges exceptionnelles | - 2 273,6 | - 2 599,4 |
| Ecart d'acquisition négatif | - | - |
| Autres produits exceptionnels | 2 350,9 | 332,2 |
| Produits excep. s/ exercices antérieurs | - | - |
| Transfert de charges exceptionnelles | 646,7 | 865,6 |
| Autres produits et charges non récurrents | 702,9 | - 1 451,1 |
| Total autres produits et charges opérationnels | - 64,2 | - 6 023,5 |

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent principalement la provision relative au PSE lancé au sein de la société Mavic.. Les autres charges exceptionnelles sont principalement constituées des coûts (honoraires avocats, conseils,...) liés au litige Intergamma et les autres produits résultent du reliquat des bonus N-1 versés par le franchiseur Intergamma. Les transferts de charges concernent principalement des taxes supportées par l'UGT Investissement et refacturées aux différents locataires.

Note 7 Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2023 <i>proforma</i> | 31/12/2024 |
|---|----------------|-------------------------------|-----------------|
| Revenus des équivalents de trésorerie | 8 944,8 | 1 008,7 | 1 447,1 |
| Charges d'intérêts | - 2 245,1 | - 2 245,1 | - 2 359,9 |
| Dot./Amt primes de remb. des obligations | - | - | - |
| Coût de l'endettement financier net | 6 699,7 | - 1 236,4 | - 912,8 |
| VNC des titres cédés | - 1 671,9 | - 1 671,9 | - 0,8 |
| Produits de cession de titres | 1 675,6 | 1 675,6 | 0,8 |
| Dividendes reçus | - | - | - |
| Autres charges financières* | - 3 652,2 | - 3 652,2 | - 274,5 |
| Autres produits financiers* | 4 803,6 | 12 739,7 | 12 397,1 |
| Revenus actifs financiers hors équivalent de trésorerie | 2 375,8 | 2 375,8 | 2 626,6 |
| Dot./Provisions sur actifs financiers | - 2 273,0 | - 2 273,0 | - 340,4 |
| Rep./Prov. risques et ch. financiers | - | - | - |
| Autres produits et charges financières | 1 257,9 | 9 194,0 | 14 408,9 |
| Résultat financier | 7 957,6 | 7 957,6 | 13 496,1 |

* Dont variation nette à la juste valeur des instruments financiers : +3,4 M€. Les autres produits financiers sont également constitués de reprises de provisions sur VMP et titres non consolidés pour 3,2 M€.

Comptes *proforma* 2023 : nous avons identifié une erreur de présentation sur le compte de résultat 2023 que nous présentons dans cette colonne *proforma* conformément à la norme IAS8. En effet, des produits financiers de placements moyen et long terme étaient comptabilisés dans la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » en lieu et place de la rubrique « Autres produits et charges financières ». Nous avons donc corrigé la classification de ces produits à hauteur de 7,9 M€ en 2023. La rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » intègre exclusivement les produits financiers de placements court-terme, ayant une liquidité quasi-immédiate, ou encore soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 8 Charge d'impôt sur les sociétés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|------------------|------------------|
| Total Impôts courants | - 4 396,1 | - 5 670,9 |
| Impôts différés | 39,7 | 306,1 |
| Total de l'impôt sur les résultats | - 4 356,4 | - 5 976,9 |

Le montant de l'impôt sur les sociétés du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait de l'application du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

| Nature de l'impôt différé | 2023 | | 2024 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Impacts positifs | Impacts négatifs | Impacts positifs | Impacts négatifs |
| Ajustement de crédit-bail IAS 17 | - | 1 186,90 | - | 589,64 |
| Engagements retraites | 536,50 | - | 359,73 | - |
| Retraitements stocks IFRS | 173,90 | - | 171,19 | - |
| Retraitements amortissements dérogatoires | - | 71,90 | - | 75,72 |
| Retraitement IFRS15 | - | - | - | - |
| Neutralisation cessions fonds de commerce | - | 1 755,90 | - | 1 755,92 |
| Retraitement écart évaluation actif | - | 2 873,70 | - | 4 283,92 |
| Retraitements durées amortissements IFRS | - | 55,10 | - | 253,53 |
| Retraitement IFRS16 Dette locative | 20 752,43 | - | 23 103,59 | - |
| Retraitement IFRS16 Droit d'utilisation | - | 20 407,10 | - | 22 730,06 |
| Total | 21 462,8 | 26 350,6 | 23 634,5 | 29 688,8 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Résultat avant impôt | 7 754,8 | 2 869,7 |
| Impôt au Taux normal France (25 %) | 2 003,1 | 741,2 |
| Impôt réel | 4 356,4 | 5 976,9 |
| Ecart d'impôt | 2 353,4 | 5 235,7 |
| Ecart temporaire sur taux | - 87,6 | -219,1 |
| Effet des variations d'imposition | 4,6 | 130,8 |
| Effet des différences permanentes | - 868,8 | -71,4 |
| Déficits reportables | 2 705,7 | 5 338,8 |
| Autres différences | 599,4 | 56,6 |
| Total | 2 353,4 | 5 235,7 |

Les montants des pertes fiscales non utilisées sont de :

- secteur Distribution : 1 848,6 milliers d'euros ;
- secteur Industrie : 20 148,5 milliers d'euros ;
- secteur Hôtellerie : 2 010,2 milliers d'euros ;
- secteur Investissements : 34 788,4 milliers d'euros.

Note 9 Résultat par action

Résultat net non dilué - Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le bénéfice net consolidé revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre de l'exercice.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|-------------|---|--------------|
| Capital social - nombre de titres | 6 221 343 | | 6 221 343 |
| Résultat net, part du groupe | 3 534,75 | - | 3 106,77 |
| Intérêts minoritaires | - 136,4 | - | 0,5 |
| Résultat par action | 0,57 | | -0,50 |

Note 10 Information sectorielle

Bilan consolidé par activité 2023 (en milliers d'euros) :

| ACTIF | Investissements | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Inter-secteur | Total |
|---|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-------------------|------------------|
| ACTIFS NON-COURANTS | | | | | | |
| Goodwill | 66,3 | 15 121,4 | - | 22 733,2 | - | 37 921,0 |
| Autres Immobilisations Incorporelles | 820,4 | 685,9 | 1 797,0 | 15,5 | - | 3 318,8 |
| Droit d'utilisation | - | 80 175,6 | 6 185,5 | - | - | 86 361,1 |
| Immobilisations Corporelles | 23 986,1 | 20 287,5 | 5 092,5 | 37 235,6 | - | 86 601,7 |
| Participations entreprises associés | 1 588,9 | - | - | - | - | 1 588,9 |
| Autres actifs financiers non courants | 133 415,3 | - 80 393,4 | - 4 200,8 | - 5 451,7 | - | 43 369,3 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | 272,7 | - | - | 272,7 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 159 877,1 | 35 877,0 | 9 146,8 | 54 532,5 | 0,0 | 259 433,4 |
| ACTIFS COURANTS | | | | | | |
| Stocks et en-cours | - | 67 649,9 | 13 342,8 | 29,3 | - | 81 022,0 |
| Clients et comptes rattachés | 1 711,5 | 3 232,0 | 4 352,5 | 191,2 | - 571,9 | 8 915,3 |
| Autres actifs courants | 47 211,6 | 67 453,2 | 3 159,6 | 813,6 | - 97 038,7 | 21 599,3 |
| Actifs d'impôts courants | - | 1 403,9 | 1 545,8 | 122,4 | - | 3 072,1 |
| Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat | 182 497,0 | 5 000,0 | 3 033,9 | 837,8 | - | 191 368,7 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 912,5 | 12 278,9 | 2 238,0 | 941,3 | - | 16 370,6 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | 232 332,6 | 157 017,8 | 27 672,6 | 2 935,7 | - 97 610,6 | 322 348,1 |
| TOTAL ACTIF | 392 209,6 | 192 894,8 | 36 819,5 | 57 468,2 | - 97 610,6 | 581 781,5 |

| PASSIF | Investissements | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Inter-secteur | Total |
|---|------------------|------------------|-------------------|-----------------|-------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | | | | |
| Capital émis | 31 106,7 | - | - | - | - | 31 106,7 |
| Primes liées au capital | 13 412,3 | - | - | - | - | 13 412,3 |
| Réserves | 262 454,1 | 59 812,6 | - 697,4 | - 275,4 | - 55,3 | 321 238,6 |
| Résultat de l'exercice | 7 582,8 | 9 067,1 | - 12 970,3 | - 144,9 | - | 3 534,8 |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | 4 740,0 | - | 4 740,0 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 314 555,9 | 68 879,7 | - 13 667,7 | 4 319,7 | - 55,3 | 374 032,4 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 13 353,6 | 1 250,3 | 1 964,3 | 24 265,9 | - | 40 834,1 |
| Dettes locatives long terme | - | 65 710,8 | 5 481,8 | - | - | 71 192,6 |
| Passif d'impôt différés | 2 057,3 | 1 985,5 | - | 1 135,0 | - 19,2 | 5 158,5 |
| Engagement envers le personnel | 209,8 | 805,1 | 1 061,5 | 40,2 | - | 2 116,6 |
| Provisions à long terme | 2 507,9 | 0,0 | 1 753,7 | 273,0 | - | 4 534,6 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 18 128,5 | 69 751,6 | 10 261,3 | 25 714,1 | - 19,2 | 123 836,3 |
| PASSIFS COURANTS | | | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 698,0 | 32 490,3 | 10 089,5 | 684,1 | - 571,9 | 43 390,0 |
| Emprunts à court terme | 0,4 | - | 3,6 | 3,6 | - | 7,6 |
| Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme | 4 239,9 | 168,0 | 383,6 | 2 439,1 | - | 7 230,5 |
| Dettes locatives à court terme | - | 15 827,4 | 763,1 | - | - | 16 590,5 |
| Passif d'impôt courant | - | 569,1 | - | 92,6 | - | 661,7 |
| Autres passifs courants | 54 587,0 | 5 208,5 | 28 986,0 | 24 215,0 | - 96 964,2 | 16 032,3 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 59 525,2 | 54 263,4 | 40 225,8 | 27 434,4 | - 97 536,1 | 83 912,8 |
| TOTAL PASSIF | 392 209,6 | 192 894,8 | 36 819,5 | 57 468,2 | - 97 610,6 | 581 781,5 |

Bilan consolidé par activité 2024 (en milliers d'euros)

| ACTIF | Investissements | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Inter-secteur | Total |
|---|------------------|------------------|-----------------|------------------|-------------------|------------------|
| ACTIFS NON-COURANTS | | | | | | |
| Goodwill | 66,3 | 18 445,1 | - | 25 508,8 | - | 44 020,2 |
| Autres Immobilisations Incorporelles | 710,7 | 592,4 | 796,9 | 13,9 | - | 2 113,9 |
| Droit d'utilisation | - | 89 285,5 | 2 816,7 | - | - | 92 102,2 |
| Immobilisations Corporelles | 42 279,6 | 20 817,5 | 2 434,5 | 42 660,9 | - | 108 192,6 |
| Participations entreprises associés | 1 598,1 | - | - | - | - | 1 598,1 |
| Autres actifs financiers non courants | 150 184,3 | - 80 393,3 | - 4 025,7 | - 13 182,3 | - | 52 582,9 |
| Actifs d'impôts différés | - | 182,5 | 190,3 | - | - | 372,8 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 194 838,9 | 48 929,6 | 2 212,6 | 55 001,4 | 0,0 | 300 982,5 |
| ACTIFS COURANTS | | | | | | |
| Stocks et en-cours | - | 66 915,0 | 16 091,9 | 45,5 | - | 83 052,3 |
| Clients et comptes rattachés | 2 576,1 | 847,9 | 3 480,5 | 137,6 | - 1 036,1 | 6 006,0 |
| Autres actifs courants | 58 535,0 | 74 982,2 | 4 391,7 | 601,9 | -120149,4 | 18 361,4 |
| Actifs d'impôts courants | 12,0 | 917,8 | 2 142,0 | - | - | 3 071,8 |
| Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat | 155 710,9 | - | - | 653,3 | - | 156 364,2 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 584,9 | 7 364,3 | 3 223,0 | 8 611,4 | - | 19 783,5 |
| Liaisons Titres | 99 916,4 | - 81 683,6 | - 5 000,0 | - 13 232,8 | - | 0,0 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | 317 335,3 | 69 343,6 | 24 329,1 | - 3 183,0 | -121 185,5 | 286 639,3 |
| TOTAL ACTIF | 412 257,8 | 199 956,8 | 31 541,7 | 65 051,1 | -121 185,5 | 587 621,9 |

| PASSIF | Investissements | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Inter-secteur | Total |
|---|------------------|------------------|-------------------|-----------------|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | | | | |
| Capital émis | 31 106,7 | - | - | - | - | 31 106,7 |
| Primes liées au capital | 13 412,3 | - | - | - | - | 13 412,3 |
| Réserves | 250 057,3 | 69 072,2 | - 12 768,1 | 4 236,0 | - 55,3 | 310 542,1 |
| Résultat de l'exercice | 9 999,4 | 6 014,6 | - 19 059,0 | - 61,8 | - | - 3 106,8 |
| Intérêts minoritaires | 0,0 | - | - | 72,9 | - | 72,9 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 304 575,7 | 75 086,8 | - 31 827,1 | 4 247,0 | - 55,3 | 352 027,2 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 27 006,1 | 1 078,0 | 541,0 | 29 745,5 | - | 58 370,5 |
| Dettes locatives long terme | - | 74 816,4 | 4 784,4 | - | - | 79 600,8 |
| Passif d'impôt différés | 3 020,4 | 1 600,3 | - | 1 825,0 | - 19,2 | 6 426,5 |
| Engagement envers le personnel | 234,4 | 677,9 | 495,5 | 40,3 | - | 1 448,0 |
| Provisions à long terme | 2 427,3 | - 0,0 | 6 398,3 | 837,0 | - | 9 662,6 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 32 688,2 | 78 172,6 | 12 219,1 | 32 447,7 | - 19,2 | 155 508,4 |
| PASSIFS COURANTS | | | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 694,2 | 24 187,3 | 13 156,0 | 350,5 | - 1 036,1 | 37 352,0 |
| Emprunts à court terme | 1,0 | - | 12,1 | 18,6 | - | 31,7 |
| Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme | 5 319,8 | 172,2 | 1 716,1 | 2 160,8 | - | 9 368,9 |
| Dettes locatives à court terme | - | 15 939,2 | 753,0 | - | - | 16 692,1 |
| Passif d'impôt courant | - | 1 337,1 | - | 218,1 | - | 1 555,3 |
| Autres passifs courants | 68 978,9 | 5 061,6 | 35 512,4 | 25 608,3 | -120074,9 | 15 086,2 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 74 993,9 | 46 697,4 | 51 149,6 | 28 356,3 | -121111,0 | 80 086,2 |
| TOTAL PASSIF | 412 257,8 | 199 956,8 | 31 541,7 | 65 051,1 | -121185,5 | 587 621,9 |

Compte de résultat par activité 2023 (en milliers d'euros) :

| Rubriques | Investissements | Investissements <i>proforma</i> | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Inter-secteur | Total <i>proforma</i> |
|--|------------------|------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|----------------|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 3 486,1 | 3 486,1 | 241 740,0 | 42 567,5 | 7 638,8 | - 524,5 | 294 908,0 |
| Autres produits de l'activité | 30,0 | 30,0 | 1 111,4 | 165,9 | 11,4 | - | 1 318,8 |
| Achats consommés | - | - | - 160 431,3 | - 20 227,6 | - 144,8 | - | - 180 803,7 |
| Charges de personnel | - 1 869,8 | - 1 869,8 | - 34 860,5 | - 11 601,1 | - 1 534,5 | - | - 49 865,9 |
| Charges externes | - 2 271,3 | - 2 271,3 | - 14 705,9 | - 17 835,3 | - 2 379,9 | 614,4 | - 36 578,1 |
| Impôts et taxes | - 441,7 | - 441,7 | - 2 146,7 | - 304,5 | - 127,9 | - | - 3 020,8 |
| Dotations aux amortissements | - 1 396,2 | - 1 396,2 | - 19 952,0 | - 2 331,7 | - 1 210,4 | - | - 24 890,3 |
| Dotations aux provisions | 381,2 | 381,2 | - 354,5 | - 1 530,0 | - | - | - 1 503,2 |
| Variation des stocks de produits en cours et de produits finis | - | - | - | - 411,9 | - | - | - 411,9 |
| Autres produits et charges d'exploitation | 98,2 | 98,2 | 9,9 | 545,1 | - 75,8 | - | 577,4 |
| Résultat opérationnel courant | - 1 983,5 | - 1 983,5 | 10 410,4 | - 10 963,5 | 2 177,0 | 89,9 | - 269,7 |
| Autres produits et charges opérationnels | 599,4 | 599,4 | 849,0 | - 1 149,4 | - 273,4 | - 89,9 | - 64,2 |
| Résultat opérationnel | - 1 384,0 | - 1 384,0 | 11 259,5 | - 12 112,9 | 1 903,6 | - | 333,9 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 8 936,1 | 1 000,0 | - | - | 8,7 | - | 1 008,7 |
| Coût de l'endettement financier brut | - 236,4 | - 236,4 | - 897,2 | - 1 563,4 | - 2 071,6 | 2 523,5 | - 2 245,1 |
| Coût de l'endettement financier net | 8 699,7 | 763,6 | - 897,2 | - 1 563,4 | - 2 062,9 | 2 523,5 | - 1 236,4 |
| Autres produits et charges financiers | 1 257,9 | 9 194,1 | 2 463,0 | 58,2 | 2,3 | - 2 523,5 | 9 194,0 |
| Résultat financier | 9 957,7 | 9 957,7 | 1 565,8 | - 1 505,2 | - 2 060,6 | - | 7 957,6 |
| Charge d'impôt | - 1 121,8 | - 1 121,8 | - 3 758,1 | 647,8 | - 124,2 | - | - 4 356,4 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 131,1 | 131,1 | - | - | - | - | 131,1 |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | 7 582,8 | 7 582,8 | 9 067,1 | - 12 970,3 | - 281,3 | - | 3 398,4 |
| Résultat net | 7 582,8 | 7 582,8 | 9 067,1 | - 12 970,3 | - 281,3 | - | 3 398,4 |
| Part du groupe | 7 582,8 | 7 582,8 | 9 067,1 | - 12 970,3 | - 144,9 | - | 3 534,8 |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - | - 136,4 | - | - 136,4 |

Comptes *proforma* 2023 : nous avons identifié une erreur de présentation sur le compte de résultat 2023 que nous présentons dans cette colonne *proforma* conformément à la norme IAS8. En effet, des produits financiers de placements moyen et long terme étaient comptabilisés dans la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » en lieu et place de la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Nous avons donc corrigé la classification de ces produits à hauteur de 7,9 M€ en 2023. La rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » intègre exclusivement les produits financiers de placements court-terme, ayant une liquidité quasi-immédiate, ou encore soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compte de résultat par activité 2024 (en milliers d'euros) :

| Rubriques | Investissements | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Inter-secteur | Total |
|--|------------------|------------------|-------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 472,3 | 244 669,8 | 43 911,9 | 7 497,7 | - 409,0 | 300 142,7 |
| Autres produits de l'activité | 0,0 | 1 215,8 | 265,8 | 22,6 | - | 1 504,2 |
| Achats consommés | 0,0 | - 161 202,2 | - 22 031,3 | - 170,6 | - | - 183 404,1 |
| Charges de personnel | - 1 614,4 | - 36 741,8 | - 10 461,5 | - 1 616,1 | - | - 50 433,8 |
| Charges externes | - 1 798,2 | - 15 593,3 | - 18 255,7 | - 2 290,6 | 409,0 | - 37 528,9 |
| Impôts et taxes | - 2 055,5 | - 2 144,3 | - 259,0 | - 129,6 | - | - 4 588,4 |
| Dotation aux amortissements | - 1 706,9 | - 20 536,0 | - 2 586,4 | - 1 298,7 | - | - 26 128,0 |
| Dotation aux provisions | 376,5 | - 134,6 | - 5 498,3 | - 16,3 | - | - 5 272,7 |
| Variation des stocks de produits en cours et de produits finis | - | - | 597,1 | - | - | 597,1 |
| Autres produits et charges d'exploitation | - 67,3 | - 197,4 | 616,5 | 16,9 | - | 368,7 |
| Résultat opérationnel courant | - 2 393,5 | 9 336,1 | - 13 700,9 | 2 015,3 | - | - 4 743,1 |
| Autres produits et charges opérationnels | 879,4 | - 2 169,7 | - 4 154,9 | - 578,3 | - | - 6 023,5 |
| Résultat opérationnel | - 1 514,2 | 7 166,5 | - 17 855,8 | 1 436,9 | - | - 10 766,6 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 1 430,3 | - | - | 16,8 | - | 1 447,1 |
| Coût de l'endettement financier brut | - 703,9 | - 975,4 | - | - 680,6 | - | - 2 359,9 |
| Coût de l'endettement financier net | 726,4 | - 975,4 | - | - 663,8 | - | - 912,8 |
| Autres produits et charges financiers | 13 662,6 | 2 443,1 | - 1 203,1 | - 493,7 | - | 14 408,9 |
| Résultat financier | 14 389,0 | 1 467,7 | - 1 203,1 | - 1 157,4 | - | 13 496,1 |
| Charge d'impôt | - 3 015,6 | - 2 619,6 | - | - 341,8 | - | - 5 976,9 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 140,2 | - | - | - | - | 140,2 |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | 9 999,4 | 6 014,6 | - 19 059,0 | - 62,3 | - | - 3 107,2 |
| Résultat net | 9 999,4 | 6 014,6 | - 19 059,0 | - 62,3 | - | - 3 107,2 |
| Part du groupe | 9 999,4 | 6 014,6 | - 19 059,0 | - 61,8 | - | 3 106,8 |
| Intérêts minoritaires | 0,0 | - | - | - 0,5 | - | 0,5 |

Note 11 Immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | Goodwill | Autres Immobilisations Incorporelles * | Total |
|---|-------------------|--|--------------------|
| Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024 | 112 863,0 | 173 786,0 | 286 649,0 |
| Acquisitions | - | 3 325,5 | 3 325,5 |
| Cessions | - | 910,2 | - 910,2 |
| IFRS 16 | - | 22 391,5 | - |
| Reclassement | 3 323,6 | - | 25 715,1 |
| Variation de périmètre | 2 775,6 | - | 2 775,6 |
| Valeur brute au 31 décembre 2024 | 118 962,3 | 198 592,8 | 317 555,1 |
| Amortissements et provisions pour dépréciation cumulés au 31 décembre 2024 | - 74 942,1 | - 104 376,7 | - 179 318,8 |
| Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2024 | 40 765,8 | 99 750,4 | 140 516,1 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2024 | 44 020,2 | 94 216,1 | 138 236,2 |

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition - Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe qui correspondent aux activités sectorielles où elles sont exercées.

Les immobilisations incorporelles (y compris droits d'utilisation IFRS 16) de Mavic ont été dépréciées à hauteur de -3,3 M€ à la suite de l'*impairment test* (cf Note 4.3.5, page 95).

*Le montant des droits d'utilisation locatifs IFRS16 au 31 décembre 2024 est de 92,1 M€.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie :

| (en milliers d'euros) | Investissements | Distribution | Industrie | Hôtellerie | Total |
|--|-----------------|-----------------|-----------|-----------------|-----------------|
| Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024 | 66,3 | 87 696,9 | 2 366,5 | 22 733,2 | 112 863,0 |
| Variation de périmètre | - | - | - | 2 775,6 | 2 775,6 |
| Acquisitions | - | 3 323,6 | - | - | 3 323,6 |
| Valeur brute au 31 décembre 2024 | 66,3 | 91 020,5 | 2 366,5 | 25 508,8 | 118 962,2 |
| Dépréciation cumulée au 1 ^{er} janvier 2024 | - | 72 575,6 | 2 366,5 | - | 74 942,1 |
| Dépréciations cumulées au 31 décembre 2024 | - | 72 575,6 | 2 366,5 | - | 74 942,1 |
| Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2024 | 66,3 | 15 121,3 | - | 22 733,2 | 37 920,9 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2024 | 66,3 | 18 445,0 | - | 25 508,8 | 44 020,1 |

Note 12 Immobilisations corporelles

| Immobilisations corporelles | 31/12/2023 | Acquisitions | Cessions | Dotations | Dotations dépréc. | Variations de périmètre | Autres Variations | 31/12/2024 |
|---|--------------------|-----------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|
| Terrains | 30 565,8 | 5 405,6 | - 10,7 | - | - | 2 955,4 | - | 38 916,1 |
| Constructions | 94 336,8 | 15 092,9 | - 154,8 | - | - | 2 596,0 | 247,3 | 112 118,1 |
| Installations techniques, matériel et âge | 16 821,6 | 531,8 | - 182,4 | - | - | - | 919,1 | 18 090,1 |
| Autres immobilisations corporelles | 53 244,4 | 2 836,1 | - 1 472,9 | - | - | - | 1 276,2 | 55 883,9 |
| Immobilisations corporelles en cours | 3 282,8 | 1 875,2 | - | - | - | - | - 2 334,7 | 2 823,3 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 21,5 | 5,1 | - | - | - | - | 223,1 | 249,7 |
| Total immobilisations corporelles | 198 272,8 | 25 746,7 | - 1 820,8 | - | - | - | 5 882,4 | 228 081,1 |
| Amortissement / Provision constructions | - 51 382,1 | - | 494,7 | - 4 117,9 | - 912,5 | - | 88,4 | - 55 829,4 |
| Amortissement / Provision install. technique, matériel et outillage | - 12 645,4 | - | 179,8 | - 1 733,4 | - 1 238,2 | - | 80,1 | - 15 357,1 |
| Amortissement / Provisions autres immobilisations corporelles | - 47 273,6 | - | 1 428,3 | - 2 361,3 | - 104,7 | - | 1,2 | - 48 310,1 |
| Provisions sur terrains | - 370,0 | - | - | - 21,2 | - 0,6 | - | - | - 391,9 |
| Total amortissements - provisions | - 111 671,1 | - | 2 102,8 | - 8 233,8 | - 2 256,1 | - | 169,7 | - 119 888,5 |
| Total valeur nette | 86 601,7 | 25 746,7 | 282,0 | - 8 233,8 | - 2 256,1 | - | 6 052,1 | 108 192,6 |

Les immobilisations corporelles de Mavic ont été dépréciées à hauteur de -2,3 M€ à la suite de l'*impairment test* (cf Note 4.3.5, page 95).

Note 13 Autres actifs financiers non-courants

Ils s'élèvent à 52,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 43,4 millions d'euros en 2023 et sont constitués principalement de participations dans des entreprises non consolidées et de dépôts de garantie locative.

Note 14 Instruments financiers dérivés

Il n'y a plus d'instruments de couverture au 31 décembre 2024.

Note 15 Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun enjeu de change significatif dans le groupe.

Note 16 Couverture du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucune couverture du risque de taux d'intérêt

Note 17 Clients et autres actifs courants

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|-----------------|------------------|
| Clients et comptes rattachés | 9 668,2 | 6 765,3 |
| Total clients et autres débiteurs | 9 668,2 | 6 765,25 |
| Créances sur personnel et organismes sociaux | 1 936,4 | 1 881,1 |
| Créances fiscales - hors IS | 416,0 | 466,1 |
| Comptes courants - actif | 63,6 | 58,0 |
| Sous-Total 1 | 2 416,0 | 2 405,17 |
| Autres créances | 17 978,2 | 14 709,2 |
| Charges constatées d'avance | 1 205,0 | 1 247,0 |
| Sous-Total 2 | 19 183,2 | 15 956,21 |
| Total autres actifs courants | 21 599,2 | 18 361,39 |
| Provisions clients et comptes rattachés | - 752,8 | - 759,2 |
| Total des provisions | - 752,8 | - 759,24 |
| Total clients et autres actifs courants | 30 514,6 | 24 367,40 |

Les principaux types d'autres créances sont des créances envers le personnel et les organismes sociaux ou encore des Remises de Fin d'Année (RFA)

Note 17.1 Autres créances

Elles sont composées principalement des ristournes de fin d'année à recevoir du franchiseur au Benelux.

Note 17.2 Les créances sur clients en compte

Il s'agit de quelques clients qui ne paient pas à la caisse au comptant, mais à échéance. Le risque là aussi est faible car ces créances clients concernent soit des Administrations (par définition sans risque), soit des artisans ou commerçants.

Les provisions sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité desdites créances.

La quasi-totalité des clients et autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

Dans le cadre particulier du secteur Industrie, Mavic Group réalise son chiffre d'affaires via un réseau de revendeurs et de distributeurs professionnels. Les paiements se font généralement à 60 jours date de facture. Une dépréciation sur créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non-recouvrement : dès lors qu'un risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas.

Note 18 Stocks

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-----------------|------------------|
| Stocks de marchandises | 76 291,5 | 76 914,2 |
| Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements | 10 004,4 | 10 659,9 |
| Provisions sur stocks de marchandises | - 4 065,9 | - 3 592,1 |
| Provisions sur stocks - matières premières, fournitures et approv. | - 1 207,9 | - 929,6 |
| Stocks de marchandises nets | 81 022,0 | 83 052,34 |

L'évolution des provisions sur stocks est principalement liée à des reprises de provisions pour dépréciation chez Mavic à la suite des opérations de déstockage réalisées qui ont permis la vente d'anciens modèles qui étaient alors dépréciés conformément à la méthode de dépréciation des stocks en vigueur.

Note 19 Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|------------------|------------------|
| Contrats de capitalisation, comptes à terme, obligations | 159 368,7 | 133 364,2 |
| Compte à terme | 32 000,0 | 23 000,0 |
| Actifs financiers à juste valeur | 191 368,7 | 156 364,2 |

Il a été procédé sur l'exercice à des retraits partiels de plusieurs contrats de capitalisation pour un total de 16,6 M€ ayant généré une plus-value totale de 1,2 M€.

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|-----------------|-----------------|
| Disponibilités | 16 368,2 | 19 783,4 |
| Intérêts courus non échus sur disponibilités | 2,4 | 0,2 |
| Total disponibilités | 16 370,6 | 19 783,5 |

Les disponibilités au 31 décembre 2024 sont constituées des positions comptables débitrices. Il n'y a pas de positions créditrices au 31 décembre 2024.

Note 21 Fournisseurs et autres passifs courants

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-----------------|-----------------|
| Dettes fournisseurs | 43 390,0 | 37 344,6 |
| Dettes sur acquisition d'actifs | - | 7,3 |
| Total fournisseurs et autres | 43 390,0 | 37 352,0 |
| Passif d'impôt courant | 661,7 | 1 555,3 |
| Dettes sociales | 6 009,8 | 6 052,8 |
| Dettes fiscales | 2 180,2 | 3 030,9 |
| Comptes courants - passif | 2 747,4 | 4 465,7 |
| Autres dettes | 4 476,5 | 330,8 |
| Ecart de conversion - passif | 20,6 | 92,0 |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 597,8 | 1 113,9 |
| Total autres passifs courants | 16 032,3 | 15 086,2 |
| Total général | 60 084,1 | 53 993,4 |

La totalité des fournisseurs et autres passifs courants ont une échéance à moins d'un an.

Note 22 Emprunts

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts auprès établissements de crédit | 39 069,9 | 56 285,2 |
| Dettes locatives Long terme et leasing immobiliers | 72 444,0 | 80 678,9 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 512,8 | 1 007,3 |
| Total des emprunts portant intérêt non courant | 112 026,6 | 137 971,4 |
| Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an | 7 062,6 | 9 196,7 |
| Dettes locatives à court terme et leasing immobiliers | 16 758,5 | 16 692,1 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 7,6 | 31,7 |
| Total des emprunts portant intérêt courant | 23 828,7 | 25 920,6 |
| Total général | 135 855,3 | 163 891,9 |

Au cours de l'exercice, le Groupe a souscrit un nouvel emprunt bancaire dans le cadre de l'acquisition du parc immobilier commercial à Torcy/Bay 3 et a procédé au refinancement du prêt bancaire existant de la société Mayflower SAS.

Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Moins d'un an (*) | 23 828,7 | 26 092,8 |
| De 1 an à 5 ans | 78 432,0 | 76 613,2 |
| De 5 ans à 10 ans | 33 594,6 | 61 358,1 |
| Total | 135 855,3 | 164 064,1 |
| Dont à taux fixes | 135 855,3 | 127 644,1 |
| (*) Dont soldes bancaires créditeurs | 7,6 | - |

Il n'y a pas de lignes court terme utilisées au 31 décembre 2024.

Note 23 Impôts différés

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

| Evolution des postes au bilan | 01/01/2024 | Reclassements et ajustements | Règlement | Charge | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------------|------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| Impôts courants : | | | | | |
| Actif | 3 072,1 | - 0,2 | - | - | 3 071,9 |
| Passif | - 661,7 | | 4 777,4 | - 5 670,9 | 1 555,2 |
| Total | 2 410,4 | - 0,2 | 4 777,4 | - 5 670,9 | 1 516,6 |
| Impôts différés : | | | | | |
| Actif | 272,7 | 100,1 | - | - | 372,8 |
| Passif | - 5 158,5 | - 961,9 | - | - 306,1 | 6 426,5 |
| Total | - 4 885,8 | - 861,8 | - | - 306,1 | - 6 053,7 |
| Actif consolidé | 3 344,8 | 99,9 | - | - | 3 444,7 |
| Passif consolidé | - 5 820,3 | - 961,9 | 4 777,4 | - 5 976,9 | 7 981,7 |
| Total | - 2 475,5 | - 862,0 | 4 777,4 | - 5 976,9 | 4 537,1 |

Impôts différés - La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 8.

Impôts courants - La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les sociétés dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25 %.

Le taux d'impôt différé retenu pour la France est de 25% compte tenu des perspectives de retournement éloignées des retraitements (écart d'évaluation sur les actifs immobiliers), pour la Belgique 25% et pour les Pays-Bas 25,8%.

Note 24 Contrats de location

Les contrats de location ont été retraités sur l'exercice 2024 à la suite de l'application de la norme IFRS 16. L'impact de cette application est la suivante :

- Amortissement du droit d'utilisation pour 17,4 M€, droits d'utilisation résiduels au 31 décembre de 92,1 M€
- Remboursement de dette locative pour 17,2 M€, dette locative au 31 décembre de 96,3 M€
- Annulation de charge locative pour 18,4 M€ et constatation d'une charge financière pour 1,1 M€.

Note 25 Opérations de cession-bail

Il n'y a pas eu d'opérations de cession bail durant l'exercice.

Note 26 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les salariés du Groupe bénéficient, dans certains pays, de compléments de retraite versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ en retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et avantages assimilés ne concernent que la France et la Belgique pour une partie du personnel uniquement pour lequel il existe un engagement historique souscrit par les sociétés concernées avant leur rachat par le Groupe.

Pour les Pays-Bas le groupe n'est pas engagé.

Les hypothèses de taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays et sont les suivantes :

- l'âge moyen de départ à la retraite d'un salarié est de 63 ans pour les employés, 63 ans pour les agents de maîtrise et 67 ans pour les cadres ; en Belgique, il est de 65 ans ;
- l'espérance de vie (en nombre moyen d'années) d'un salarié après son départ à la retraite est calculée selon la table de mortalité hommes/femmes 2003/2005 pour la France et 2000/2002 pour la Belgique.

Les prestations accordées sont :

- en France, les indemnités de départ à la retraite en cas de départ à la retraite au sein de la société, il n'existe pas de contrat d'assurances ;
- en Belgique, au niveau de l'employeur un capital retraite (but à atteindre) est versé en cas de départ à la retraite au sein de l'entreprise couvert en partie par un fonds d'assurance alimenté par les cotisations employeur (seule la part employeur est prise en compte).

| 31/12/2024 | Investissement | Industrie | Hôtellerie | Distribution | Total |
|--------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---------------------|--------------|
| Effectif concerné | 6 | 66 | 36 | 109 | 217 |
| Age moyen | 50,8 ans | 42,0 ans | 40,4 ans | 52,2 ans | 47,2 ans |
| Ancienneté moyenne | 14,0 ans | 10,9 ans | 5,0 ans | 18,3 ans | 13,7 ans |

| Évolution de l'engagement | Investissement | Industrie | Hôtellerie | Distribution | Total |
|--|----------------|--------------|-------------|----------------|----------------|
| Engagement actuariel au 31/12/2023 | 209,8 | 1 025,8 | 40,2 | 2 197,9 | 3 473,6 |
| Coût des services rendus | 10,0 | 46,8 | 6,7 | 116,5 | 180,1 |
| Charge d'intérêts | 7,0 | 34,3 | 1,5 | 74,1 | 116,9 |
| Reprise PSE | - | 468,5 | - | - | 468,5 |
| Autres mouvements (cession, acquisition, reprise engagements...) | - | 26,6 | 3,6 | - | 30,2 |
| Prestations réglées par l'employeur | - | 156,1 | - | 79,8 | 235,9 |
| Pertes ou gains actuariels engagement | 7,6 | 0,4 | 4,6 | 401,8 | 398,4 |
| Engagement actuariel au 31/12/2024 | 234,4 | 456,1 | 40,2 | 1 906,8 | 2 637,5 |

| Évolution des écarts actuariels | Investissement | Industrie | Hôtellerie | Distribution | Total |
|---|----------------|-----------|------------|--------------|----------|
| Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2023 | - | - | - | - | - |
| Pertes et gains actuariels engagement | 7,6 | 0,4 | 4,6 | 401,8 | 398,4 |
| Pertes et gains actuariels actifs de couverture | - | - | - | 145,2 | 145,2 |
| Constatés en capitaux propres | 7,6 | 0,4 | 4,6 | 256,6 | 253,2 |
| Ecarts actuariels non reconnus au 31/12/2024 | - | - | - | - | - |

| Evolution de la provision | Investissement | Industrie | Hôtellerie | Distribution | Total |
|---|----------------|--------------|-------------|--------------|----------------|
| Provision au 31/12/2023 | 209,8 | 1 025,8 | 40,2 | 805,1 | 2 080,8 |
| Coût des services rendus | 10,0 | 46,8 | 6,7 | 116,5 | 180,1 |
| Charge d'intérêts | 7,0 | 34,3 | 1,5 | 74,1 | 116,9 |
| Reprise PSE | - | 468,5 | - | - | 468,5 |
| Autres mouvements | - | 26,6 | 3,6 | - | 30,2 |
| Rendement attendu des actifs de couverture | - | - | - | 41,9 | 41,9 |
| Gains et pertes actuariels (capitaux propres) | 7,6 | 0,4 | 4,6 | 256,6 | 253,2 |
| Cotisations employeur | - | - | - | 19,2 | 19,2 |
| Prestations réglées par l'employeur | - | 156,1 | - | - | 156,1 |
| Provision au 31/12/2024 | 234,4 | 456,1 | 40,2 | 677,9 | 1 408,6 |

| Décomposition au 31/12/2024 | Investissement | Industrie | Hôtellerie | Distribution | Total |
|-----------------------------|----------------|--------------|-------------|--------------|----------------|
| Engagement actuariel | 234,4 | 456,1 | 40,3 | 1 906,8 | 2 637,6 |
| Juste valeur des actifs | - | - | - | 1 228,9 | 1 228,9 |
| Solde | 234,4 | 456,1 | 40,3 | 677,9 | 1 408,7 |

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

| | Groupe |
|---|----------------|
| Taux d'actualisation | 3,40% |
| Taux de rendement des actifs de couverture | 3,50% |
| Taux d'augmentation des salaires | de 1,5% à 3,5% |
| Taux de turnover (en fonction de l'âge) | |
| < 30 ans : | de 4 à 20% |
| 30 - 40 ans : | de 2 à 4% |
| 40 - 60 ans : | 1% |
| 60 et plus : | 0,0% |
| Age de retraite (en fonction de la catégorie) | de 64 à 67 ans |

Les écarts actuariels sont passés en capitaux propres dans l'exercice.

Compte-tenu de l'annonce d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) en octobre 2024 au sein de Mavic, agréé par les autorités administratives en décembre, les personnels concernés n'ont pas été pris en compte dans le calcul des engagements de retraite.

Note 27 Provisions pour autres passif

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---------------------------------|----------------|-----------------|
| Engagements envers le personnel | 2 116,6 | 1 448,0 |
| Autres provisions | 4 534,6 | 9 662,6 |
| Provisions non courantes | 6 651,2 | 11 110,6 |
| Total général | 6 651,2 | 11 110,6 |

L'évolution de ce poste s'explique principalement par la constitution d'une provision au titre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) de Mavic pour un montant de 4,0 M€.

| Détail par nature | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|----------------|-----------------|
| Provisions pour risques d'exploitation | 4 534,6 | 9 662,6 |
| Provisions pour engagements de retraite | 2 116,6 | 1 448,0 |
| Total des provisions | 6 651,2 | 11 110,6 |
| dont provisions non courantes, engagements envers le personnel | 2 116,6 | 1 448,0 |
| dont provisions non courantes autres | 4 534,6 | 9 662,6 |
| Total des provisions | 6 651,2 | 11 110,6 |

Note 28 Engagements

| Nature de l'engagement | Montant de l'engagement | Probabilité de voir l'engagement se réaliser | Impact potentiel sur les comptes |
|-------------------------------|--------------------------------|---|---|
| Loyers | 3 400 | Faible | Montant du loyer |
| Dettes emprunts filiales | 13 540 | Faible | Néant |
| Dettes crédit-bail filiales | 4 251 | Faible | Néant |
| Engagement sur placements | 20 225 | Forte | Néant |

Note 29 Incertitudes

Suivi contrôles fiscaux et URSSAF :

A ce jour les redressements URSSAF et fiscal supportés par BRICORAMA France nous ont été notifiés par ITM EM dans le cadre de la garantie de passif. Cependant, cette dernière n'a pas encore été mise en œuvre.

Note 30 Dividende par action

Néant.

Note 31 Rémunération des principaux dirigeants

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires et avantages | 1 723,7 | 1 477,0 |

Les membres des comités de direction des pays couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (direction générale, direction financière, directions pays, direction des achats et direction de l'expansion).

Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

Note 32 Événements postérieurs à la clôture

Le contrat de prêt mis en place dans le cadre du refinancement du prêt bancaire de la société Mayflower SAS prévoit une clause de couverture de taux. Cette dernière n'était pas mise en place au 31 décembre 2024, des discussions sont actuellement en cours avec les banques pour sa mise en place.

Note 33 Sociétés liées

Les principaux montants en relation avec les entreprises liées sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | | Solde au 31/12/2024 | | Mouvements au 31/12/2024 | | | | |
|---------------------------------|------------------------------|---------------------|--------|--------------------------|----------------|------------|------------------------------|-----------------------------|
| Sociétés concernées- | Sociétés liées | Actif | Passif | Total charges | Total produits | Engagement | Nature de la transaction | Garanties données ou reçues |
| Bourrelier Group SA | La Maison du Treizième | 443,49 | 84,95 | 70,79 | 550,47 | - | Prestations / loyers / taxes | néant |
| | Promo Brico | 49,20 | - | - | 41,00 | - | prestations | néant |
| | Autres sociétés | 332,92 | - | - | 339,26 | - | prestations | néant |
| BG Retail NV | Belgium Properties Retailers | 55,78 | - | 2 040,02 | 55,78 | 14 674,62 | loyers / taxes | néant |
| | Wickes Land Development | 7,35 | - | 461,49 | 7,35 | 1 099,47 | loyers / taxes | néant |
| Maatschap Bouwmarkt Gent | Belgium Properties Retailers | - | - | 506,01 | - | 4 261,72 | loyer / taxe | néant |
| | Wickes Land Development | - | - | 123,49 | - | 297,52 | loyer / taxe | néant |
| Bouwmar NV | Belgium Properties Retailers | - | - | 377,96 | - | 668,78 | loyer / taxe | néant |
| CB Bouwmarkten | Belgium Properties Retailers | - | - | 227,13 | - | 1 823,77 | loyer / taxe | néant |
| Gruto | Belgium Properties Retailers | - | - | 69,16 | - | 255,64 | loyer | néant |
| M A Z | Belgium Properties Retailers | - | 6,50 | 252,71 | - | 1 450,73 | loyer / taxe | néant |
| Boco NV | Belgium Properties Retailers | - | - | 309,09 | - | 675,56 | loyer / taxe | néant |
| Mekowa | Belgium Properties Retailers | - | - | 337,00 | - | 1 605,29 | loyers / taxes | néant |
| Interbrico SA | Belgium Properties Retailers | - | - | 300,70 | - | 612,53 | loyer / taxe | néant |
| BG Retail BV | Immo Vastgoed Holland BV | 87,91 | - | 2 470,33 | 87,91 | 13 022,69 | prestations de services | néant |
| | OFS Traders BV | 19,26 | - | - | 19,26 | - | prestations de services | néant |
| | Goldi Holding BV | 9,49 | - | - | 9,49 | - | prestations de services | néant |
| | Goldi Beheer | 3,74 | - | - | 3,74 | - | prestations de services | néant |
| | Goldi Vastgoed | 6,22 | - | - | 6,22 | - | prestations de services | néant |
| | Kodden Raalte | 5,50 | - | - | 5,50 | - | prestations de services | néant |
| | IVH Energy BV | 5,00 | - | - | 5,00 | - | | |

| | | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|-------|---|----------|------|-----------|-------------------------------|-------|
| BG Retail BV | Medina Concept Beheer | 0,50 | - | - | 0,50 | - | Prestations de services | néant |
| Megara BV | Immo Vastgoed Holland BV | - | - | 974,6 | - | - | loyer | néant |
| Rubus Bouwmarkt BV | Immo Vastgoed Holland BV | - | - | 1 786,9 | - | 7 998,15 | Prestations de services | néant |
| | IVH Energy BV | - | - | 1 786,94 | - | 13 183,40 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Haarlem BV | Immo Vastgoed Holland BV | - | - | 375,25 | - | 2 292,19 | loyer | néant |
| | OFS Traders BV | - | - | 1 328,54 | - | 759,43 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Beverwijk | Immo Vastgoed Holland BV | - | - | 207,97 | - | 876,69 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Elburg BV | Immo Vastgoed Holland BV | - | - | 309,12 | - | 916,12 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Apeldoorn BV | Goldi Vastgoed Apeldoorn BV | - | - | 428,86 | - | 1 829,73 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Deventer BV | Goldi Beheer & Exploit. Mij BV | - | - | 258,08 | - | 1 294,38 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Eibergen BV | Goldi Holding BV | 33,95 | - | 274,54 | - | 2 403,41 | Loyer/prestations de services | néant |
| Bouwmarkt Zutphen BV | Goldi Holding BV | 83,77 | - | 373,94 | - | 2 195,76 | loyer | néant |
| Bouwmarkt Raalte BV | Kodden Raalte Beheer BV | - | - | 379,25 | - | 1 026,36 | loyer | néant |

Note 34 Sociétés consolidées au 31 décembre 2024

| Entreprises | Siège | N° Siren | Contrôle | Méthode | Entrée |
|---|----------------------|-------------|----------|---------|---------|
| En France : | | | | | |
| Bourelleier Group SA | Nogent/Marne | 957 504 608 | Sté Mère | I.G. | janv-97 |
| BG Industries | Nogent/Marne | 480 441 534 | 100% | I.G. | déc-04 |
| BG Investissements et participations | Nogent/Marne | 487 603 714 | 100% | I.G. | nov-05 |
| SCI Immobilière Bricaille | Nogent/Marne | 394 237 408 | 99% | I.G. | janv-09 |
| SCI Tamme | Nogent/Marne | 490 286 135 | 99% | I.G. | oct-09 |
| SCI Beauséjour | Nogent/Marne | 341 054 450 | 100% | I.G. | janv-15 |
| SCI Girondaise | Nogent/Marne | 353 301 724 | 100% | I.G. | janv-15 |
| SCI du Rond-Point 12 | Villeneuve d'Aveyron | 428 737 803 | 50% | M.E.E | janv-15 |
| SCI du Sud | Nogent/Marne | 824 520 365 | 100% | I.G. | déc-16 |
| Mavic Group SAS | Chavanod | 887 669 166 | 100% | I.G. | août-20 |
| MX-TEND SAS | Chavanod | 914 785 571 | 100% | I.G. | juin-22 |
| BG Hôtellerie SAS (ex-Pierre Properties Hotels) | Nogent/Marne | 850 016 007 | 99% | I.G. | janv-20 |
| PPH Ferney SAS | Paris XVIème | 882 556 046 | 99% | I.G. | mars-20 |
| Lord Byron SAS | Paris VIIIème | 508 107 091 | 99% | I.G. | avr-21 |
| Mayflower SAS (ex-Hôtelière Paris Moscou, HPM) | Paris VIIIème | 920 554 086 | 99% | I.G. | oct-22 |
| À l'étranger : | | | | | |
| BG Retail BV | Breda | Étrangère | 100% | I.G. | juin-97 |
| BG Retail NV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | juin-97 |
| Bouwmar NV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Robo NV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Gruto BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| CB Bouwmarkten NV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Boco NV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Andenne Bricolage BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Mag BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| DIY Retail Service BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |

| | | | | | |
|------------------------------------|-----------|-----------|------|------|---------|
| Maz BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Maatschap Bouwmarkt Gent BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | nov-01 |
| Rubus Bouwmarkt BV | Hillegom | Étrangère | 100% | I.G. | janv-04 |
| Megara BV | Leerdam | Étrangère | 100% | I.G. | janv-04 |
| Mekowa BV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | janv-06 |
| Bouwmarkt Haarlem BV | Haarlem | Étrangère | 100% | I.G. | janv-07 |
| Bouwmarkt Beverwijk BV | Beverwijk | Étrangère | 100% | I.G. | janv-07 |
| Interbrico SA | Bastogne | Étrangère | 100% | I.G. | janv-07 |
| Batkor Finance BV | Breda | Étrangère | 100% | I.G. | janv-07 |
| Bouwmarkt Elburg BV | Elburg | Étrangère | 100% | I.G. | janv-08 |
| Hasco Bouwmarkt BV | Best | Étrangère | 100% | I.G. | janv-09 |
| BG Retail Bouwmarkten II BV | Breda | Étrangère | 100% | I.G. | janv-10 |
| BG Retail Bouwmarkt Apeldoorn BV | Apeldoorn | Étrangère | 100% | I.G. | janv-10 |
| Legerstock Vermeersch - Andries NV | Anvers | Étrangère | 100% | I.G. | avr-10 |
| Bouwmarkt Apeldoorn BV | Apeldoorn | Étrangère | 100% | I.G. | juil-11 |
| Bouwmarkt Deventer BV | Deventer | Étrangère | 100% | I.G. | juil-11 |
| Bouwmarkt Eibergen BV | Eibergen | Étrangère | 100% | I.G. | juil-11 |
| Bouwmarkt Zutphen BV | Zutphen | Étrangère | 100% | I.G. | juil-11 |
| Bouwmarkt Raalte BV | Raalte | Étrangère | 100% | I.G. | juil-11 |
| Mavic Cycling Ltd | Camberley | Étrangère | 100% | I.G. | oct-20 |
| Mavic Group Germany | Munich | Étrangère | 100% | I.G. | nov-20 |
| Mavic Group Italy Srl | Milano | Étrangère | 100% | I.G. | oct-20 |
| Mavic Japan Inc. | Tokyo | Étrangère | 100% | I.G. | août-20 |
| Mavic Group Iberia SL | Barcelone | Étrangère | 100% | I.G. | déc-20 |
| Mavic Group Inc. | Waterbury | Étrangère | 100% | I.G. | mars-23 |

2. Comptes sociaux

2.1. Bilan au 31 décembre 2024

| BILAN ACTIF (en milliers d'euros) - RUBRIQUES | BRUT | Amortissements et provisions | Net (N) 31/12/2024 | Net (N-1) 31/12/2023 |
|---|------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Concession, brevets et droits similaires | 13,0 | 10,9 | 2,1 | 4,1 |
| Fonds commercial | 1 721,0 | 1 045,4 | 675,6 | 772,2 |
| TOTAL immobilisations incorporelles : | 1 734,0 | 1 056,3 | 677,6 | 776,3 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 245,3 | 104,1 | 141,1 | 74,4 |
| TOTAL immobilisations corporelles : | 245,3 | 104,1 | 141,1 | 74,4 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Autres participations | 381 452,3 | 5 078,3 | 376 374,0 | 294 286,6 |
| Autres immobilisations financières | 543,5 | | 543,5 | 543,5 |
| TOTAL immobilisations financières : | 381 995,7 | 5 078,3 | 376 917,4 | 294 830,1 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 383 975,0 | 6 238,8 | 377 736,2 | 295 680,8 |
| CRÉANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 920,8 | - | 1 920,8 | 1 594,1 |
| Autres créances | 55 938,8 | 31 849 | 24 089,4 | 44 585,4 |
| TOTAL créances : | 57 859,6 | 31 849,3 | 26 010,2 | 46 179,5 |
| DISPONIBILITÉS ET DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 127 409,1 | 170,0 | 127 239,1 | 146 544,5 |
| Disponibilités | 212,1 | | 212,1 | 403,5 |
| Charges constatées d'avance | 217,0 | | 217,0 | 214,8 |
| TOTAL disponibilités et divers : | 127 838,2 | 170,0 | 127 668,2 | 147 162,8 |
| ACTIF CIRCULANT | 185 697,8 | 32 019,4 | 153 678,4 | 193 342,3 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 569 672,7 | 38 258,2 | 531 414,6 | 489 023,1 |

| BILAN PASSIF (en milliers d'euros) - RUBRIQUES | Net (N) 31/12/2024 | Net (N-1) 31/12/2023 |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| SITUATION NETTE | | |
| Capital social ou individuel dont versé | 31 106,7 | 31 106,7 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | 13 412,3 | 13 412,3 |
| Réserve légale | 3 110,7 | 3 110,7 |
| Réserves réglementées | 1 006,7 | 1 006,7 |
| Autres réserves | 50 211,2 | 50 211,2 |
| Report à nouveau | 178 484,3 | 203 365,2 |
| Résultat de l'exercice | - 29 928,0 | - 4 748,8 |
| TOTAL situation nette : | 247 403,8 | 297 464,0 |
| CAPITAUX PROPRES | 247 403,8 | 297 464,0 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | 2 356,8 | 2 356,8 |
| Provisions pour charges | 234,4 | - |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 2 591,2 | 2 356,8 |
| DETTES FINANCIÈRES | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 13 008,9 | 17 248,6 |
| Emprunts et dettes financières divers | 267 142,7 | 170 592,4 |
| TOTAL dettes financières : | 280 151,7 | 187 841,0 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 467,3 | 519,1 |
| Dettes fiscales et sociales | 743,7 | 759,1 |
| Autres dettes | 0,5 | 4,4 |
| TOTAL dettes diverses : | 1 211,5 | 1 282,6 |
| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE | 78,7 | 50,7 |
| DETTES | 281 419,6 | 189 202,3 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 531 414,6 | 489 023,1 |

2.2. Compte de résultat au 31 décembre 2024

| COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros) - RUBRIQUES | France | Export | Net (N) 31/12/2024 | Net (N-1) 31/12/2023 |
|---|----------------|---------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Production vendue de services | 1 549,1 | - | 1 549,1 | 1 607,9 |
| Chiffre d'affaires net | 1 549,1 | - | 1 549,1 | 1 607,9 |
| Subventions d'exploitation | | | 8,0 | - |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | | | 100,8 | 296,3 |
| Autres produits | | | 0,0 | 0,0 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 1 657,9 | 1 904,2 |
| CHARGES EXTERNES | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 1 261,3 | 1 261,2 |
| TOTAL charges externes : | | | 1 261,3 | 1 261,2 |
| IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS | | | 61,7 | 76,6 |
| CHARGES DE PERSONNEL | | | | |
| Salaires et traitements | | | 1 150,8 | 1 329,6 |
| Charges sociales | | | 469,9 | 565,9 |
| TOTAL charges de personnel : | | | 1 620,7 | 1 895,5 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 35,6 | 28,4 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | 149,4 | 149,4 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | 31 849 | - |
| Dotations aux provisions sur risques et charges | | | 24,7 | - |
| TOTAL dotations d'exploitation : | | | 32 058,9 | 177,8 |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | | | 75,7 | 75,2 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 35 078,3 | 3 486,3 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | | - 33 420,4 | - 1 582,1 |

| | | |
|--|-------------------|------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| Produits financiers de participation | - | 4,0 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 129,7 | 274,1 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 9 941,8 | 5 647,1 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 2 816,8 | 2 188,9 |
| Différences positives de change | - | - |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 269,8 | 462,6 |
| TOTAL produits financiers : | 13 158,2 | 8 576,7 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | - | 5 005,8 |
| Intérêts et charges assimilées | 9 606,3 | 6 922,9 |
| Différences négatives de change | - | - |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | - |
| TOTAL charges financières : | 9 606,3 | 11 928,7 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 3 551,9 | - 3 352,1 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS | - 29 868,5 | - 4 934,2 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 3,0 | 256,9 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 10,0 | - |
| TOTAL produits exceptionnels : | 13,0 | 256,9 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 1,8 | 83,5 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | - | - |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | - | - |
| TOTAL charges exceptionnelles : | 1,8 | 83,5 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 11,2 | 173,4 |
| Impôts sur les bénéfices | 70,7 | - 12,0 |
| TOTAL DES PRODUITS | 14 829,1 | 10 737,8 |
| TOTAL DES CHARGES | 44 757,1 | 15 486,6 |
| BÉNÉFICE OU PERTE | - 29 928,0 | - 4 748,8 |

2.3. Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Informations générales, faits marquants et faits postérieurs à la clôture

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement de l'ANC 2018-01 applicable aux exercices clos à compter du 31 décembre 2018.

Bourrelier Group est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet, 94130 Nogent-sur-Marne.

La société est cotée sur le marché *Euronext Growth* Paris depuis le 26 juillet 2011, sous le numéro FR0000054421.

Note 1.1 Faits marquants

Le 28 mars 2024, Bourrelier Group a procédé à l'achat des parts du principal co-associé de la société Pierre Properties Hotels portant ainsi sa participation à 99,25%. A la suite de cette opération, la dénomination sociale de la société Pierre Properties Hotels a été modifiée en BG Hôtellerie.

Afin de simplifier la structure juridique du groupe et d'éviter les participations « croisées », il a été procédé à une cession interne de parts de de BG Retail NV par BG Retail BV à Bourrelier Group le 21 novembre 2024. Celle-ci permet à Bourrelier Group de détenir directement 100% de BG Retail BV et 100% de BG Retail NV. Cette opération a été financé par un crédit vendeur via le compte-courant existant entre la société et BG Retail BV.

La société a exécuté des avances supplémentaires, versées en compte-courant, au profit de Mavic Group pour 6,3 M€ et BG Hôtellerie pour 5,2 M€.

Consécutivement à des restructurations de ses contrats de capitalisation (rachats partiels ou/et totaux), elle a perçu des avances en compte-courant de la part de BG Industries pour 14 M€. Elle a par ailleurs perçu 12 M€ de la part de BG Retail NV. Enfin, elle effectué des remboursements à hauteur de 5 M€ des avances reçues de BG Investissements et Participations. Pour mémoire la holding Bourrelier Group a mis en place des conventions de gestion centralisée de trésorerie avec ses filiales. Conséquemment la trésorerie est gérée en central au sein de la holding, ce qui explique ces nombreuses transactions.

A la suite du test d'*impairment* de la filiale Mavic Group et de sa situation nette, les apports en compte-courant à cette dernière ont été dépréciés à 100% soit une dotation de -31,8 M€ sur l'exercice. Pour mémoire, la société avait déjà déprécié à 100% la dépréciation des titres de participation de la filiale en 2023.

Note 1.2 Litiges

Litige JG Capital Management

Le litige évoqué les années précédentes et relatif à trois assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bourrelier Group SA, contre la famille Bourrelier a fait l'objet d'un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 2 juin 2022, arrêt pris sur déféré de l'ordonnance du 18 novembre 2021.

Le 9 décembre 2022, JG Capital Management avait porté à la connaissance du Conseiller de la mise en état un arrêt récent de la chambre commerciale de la Cour de cassation en matière d'action ut singuli qui rend nécessaire la désignation d'un mandataire ad hoc pour représenter Bourrelier Group. Par ordonnance du 25 mai 2023, le Conseiller de la mise en état a désigné en qualité de mandataire ad hoc la SCP Abitbol et Rousselet prise en la personne de Me Rousselet, administrateur judiciaire, pour représenter Bourrelier Group à l'instance. Le 25 avril 2024, la Cour a rendu un arrêt rejetant la demande de nullité de l'ordonnance du conseiller de la mise en état introduite par Bourrelier Group. Le calendrier pour la reprise des débats au fond devant la cour d'appel a été fixé. L'audience pour les plaidoiries doit se tenir le 11 septembre 2025.

Bourrelier Group rappelle qu'elle considère la campagne judiciaire menée par JG Capital Management à compter de son entrée au capital, il y a plus de 17 ans, comme totalement infondée et abusive, ainsi qu'elle entend le faire prévaloir dans le cadre de la décision au fond de la cour.

Litige avec le franchiseur Intergamma BV (ci-après « Intergamma »)

Depuis l'opération majeure réalisée par notre franchiseur Intergamma pour transformer l'organisation de franchise en une organisation mixte de franchisés et de magasins intégrés, il existe toujours deux groupes de franchisés-actionnaires :

- ceux ayant accepté et participé à la nouvelle organisation qui détient les magasins propres et intégrés ainsi qu'à son financement ;
- ceux (dont nous faisons partie) n'ayant pas accepté ce choix stratégique et n'ayant donc pas participé.

N'étant plus actionnaire et franchisée des mêmes structures, Bourrelier Group est confrontée à la nécessité de devoir s'assurer que ses intérêts seront toujours pris en compte dans le futur, que ses prérogatives contractuelles et d'actionnaire minoritaire seront bien respectées et que le groupe de franchisés-actionnaires participant ne sera pas privilégié par rapport à celui des non-participants. Par ailleurs, Bourrelier Group souhaite également s'assurer que les magasins en franchise seront traités de manière équitable et égale aux 156 magasins exploités en propre par le franchiseur.

C'est dans ce contexte que Bourrelier Group, après avoir découvert des anomalies et des manquements du franchiseur aux contrats de franchise en cours, a été contraint de demander des comptes et plus de transparence à son franchiseur et d'entamer diverses procédures.

L'historique des litiges a été décrit en détail dans le rapport annuel 2023 (p. 33 et suiv.).

Diverses procédures sont encore en cours dans le cadre des relations contractuelles entre les entités d'exploitation de Bourrelier Group en Belgique et aux Pays-Bas, et son franchiseur Intergamma.

Ces procédures visent à faire constater les manquements contractuels du franchiseur et, sur cette base, à réclamer l'indemnisation en faveur des magasins exploités en franchise par Bourrelier Group de tous les montants indûment retenus par le franchiseur depuis de nombreuses années.

Deux sentences arbitrales ont été rendues en faveur de Bourrelier Group le 27 octobre 2021, condamnant Intergamma à payer aux filiales de Bourrelier Group la somme totale de 3 210 470 euros, en principal, outre des intérêts de retard au taux légal à compter du 14 mai 2018, ainsi qu'un montant total de 1 209 526 euros au titre de remboursement d'honoraires, frais et débours supportés dans le cadre de ces deux procédures jointes devant le tribunal arbitral.

Le 14 février 2022, Intergamma a introduit une procédure devant la Cour de Arnhem-Leeuwarden, qui visait à obtenir la révocation, en vertu de l'article 1068(1)(a) du code néerlandais de procédure civile, des deux sentences arbitrales rendues le 27 octobre 2021. Une telle procédure est tout à fait exceptionnelle dans le cadre d'un recours à l'arbitrage, qui est expressément prévu dans les contrats de franchise avec Intergamma et qui devait normalement permettre aux parties de pouvoir trancher définitivement leur litige contractuel une fois les sentences arbitrales rendus pour les deux magasins.

Par un arrêt rendu le 7 mai 2024, la Cour d'Arnhem-Leeuwarden a déclaré la demande d'Intergamma recevable mais seulement partiellement fondée, estimant qu'Intergamma avait pu démontrer que Bourrelier Group disposait d'une information financière, et aurait omis d'en informer le Tribunal arbitral qui avait rendu les sentences en sa faveur en octobre 2021.

La Cour n'a toutefois pas révoqué les sentences, mais renvoyé la cause au premier Tribunal Arbitral afin de se prononcer sur la question de savoir si, au vu de ce complément d'information, le Tribunal Arbitral aurait le cas échéant prononcé une autre sentence, en tout ou en partie.

En effet, Intergamma a toujours refusé d'accepter et d'appliquer ces sentences à tous les autres magasins de bricolage exploités en franchise par Bourrelier Group. Pour cette raison, Bourrelier Group avait introduit le 13 avril 2022 une seconde série de procédures d'arbitrage, également soumises aux règles du N.A.I. (centre d'arbitrage d'Amsterdam), et qui visent à obtenir, pour tous les 75 autres magasins exploités par Bourrelier Group sous les enseignes GAMMA et KARWEI en Belgique et aux Pays-Bas depuis 2010, une indemnisation similaire à celle obtenue pour les deux magasins en octobre 2021. Ces demandes d'indemnisation sont en effet fondées sur des dispositions contractuelles identiques à celles jugées, et Bourrelier Group estime pouvoir dans ce contexte se fonder sur les sentences intervenues ayant force de chose jugée.

Suite au renvoi auprès du premier Tribunal Arbitral, ces nouvelles procédures d'arbitrages devant le second Tribunal Arbitral ont été suspendues.

Les parties au litige se retrouvent donc depuis le 7 mai 2024 à nouveau devant le premier Tribunal Arbitral qui doit examiner la question soulevée par la Cour et devra donc trancher dans quelle mesure et sur quels points les sentences arbitrales rendues auraient effectivement été différentes au regard des éléments invoqués par Intergamma.

Bourrelier Group n'est pas en mesure de se prononcer sur la durée des procédures en cours ni sur leur impact financier probable sur les comptes de la Société. Le renvoi au premier Tribunal Arbitral n'engendre en soi, selon Bourrelier Group, aucun impact financier sur les comptes de la Société.

Bourrelier Group regrette vivement ces divers rebondissements judiciaires, et de devoir investir chaque année tant d'énergie et de moyens dans ces litiges, estimant que les deux sentences prononcées le 27 octobre 2021 avaient force de chose jugée pour tous les magasins exploités par Bourrelier Group sous franchise et devaient permettre une résolution définitive du litige.

Malgré l'intensification des litiges et divers points de désaccord, nous nous efforçons de poursuivre nos efforts de collaboration sur le plan stratégique et opérationnel, afin que l'exploitation des magasins ne soit pas perturbée sur le terrain. Nous sommes persuadés qu'il est dans notre intérêt commun de collaborer au mieux afin de pouvoir développer les enseignes GAMMA et KARWEI et nos magasins, ceci d'autant plus dans le contexte économique actuel.

Nous avons également depuis mai 2023 confirmé notre participation active aux divers groupes de travail mis en place conjointement par l'association des franchisés et le franchiseur afin de discuter et négocier les nouvelles conditions commerciales et financières pour les formules GAMMA et KARWEI à l'avenir.

Nous regrettons vivement que ces groupes de travail ont été suspendus sans aucune perspective de reprise à ce jour.

Nous avons noté lors de l'assemblée générale de l'association des franchisés en mai 2024 que ces groupes se remettraient au travail, mais à ce jour ce n'est toujours pas le cas. Nous avons confirmé avec conviction notre participation active aux initiatives qui seront prises par l'association des franchisés afin de relancer ces échanges et faire aboutir ensemble de nouvelles conditions et modalités de collaboration pour l'avenir. Un tel aboutissement devrait permettre plus aisément de trouver une solution transactionnelle aux litiges en cours.

A ce stade, Bourrelier Group n'est pas en mesure de préciser quelle sera l'issue de ces échanges ni des diverses procédures en cours, ni quel en sera le timing ou encore l'impact financier sur le groupe.

Note 1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 Règles et méthodes comptables

Note 2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,
- non-compensation,
- coût historique.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique. Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode

La constitution d'une provision pour engagements de retraite représentant la méthode de référence à la suite du règlement de l'ANC n° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le PCG, il a été décidé de comptabiliser les engagements de retraite dans les comptes de la société.

Une provision a donc été comptabilisée à la clôture de l'exercice pour un montant de 234 412 euros. L'impact du changement de méthode à l'ouverture de l'exercice imputé sur le report à nouveau est de 209 751 euros.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Note 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les droits au bail sont amortis sur 10 et 12 ans. Une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Note 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilisation suivantes :

- matériels de transport 4 ans.

Note 2.4 Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence que la quote-part de situation nette consolidée tenant compte d'éventuelles valeurs latentes restera inférieure au coût d'achat ou à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation de la participation est constituée du montant de la différence.

Les actions propres sont classées en immobilisations financières.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces titres représentatifs du capital de la société Bourrelier Group SA détenus par la société ont été acquis dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2000, renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022.

Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Note 2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 2.7 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur a été affectée, le cas échéant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en comptes de régularisation.

Note 2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles couvrent essentiellement des litiges prud'homaux et commerciaux connus à la date d'arrêt. Leur montant correspond à l'estimation du service juridique ou à la première condamnation si elle existe.

Note 2.9 Indemnités de départ à la retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Ces engagements sont comptabilisés pour la première fois au 31 décembre 2024 conformément à la méthode de référence préconisée par le PCG (cf Note 2.1 Principes comptables, Changement de méthodes)

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective *pro rata temporis* (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2024) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.40%.

Les montants des indemnités de départ à la retraite comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 234 412 €.

Note 2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la société ont pour objectif la couverture des risques de change et de taux liés à son activité. Chaque instrument utilisé est affecté aux opérations ainsi couvertes. Ces couvertures sont réalisées avec des contreparties bancaires de premier rang. Leur gestion s'effectue de façon centralisée.

Au 31 décembre 2024, il n'y avait pas d'instruments financiers utilisés.

Note 2.11 Engagements hors bilan 2024

Cautions Crédit Agricole Centre Loire :

Pour sûreté et garantie du paiement et remboursement de toutes sommes dues par BG Hôtellerie au titre du contrat de prêt Crédit Agricole Centre Loire, ce dernier est assorti d'une caution à hauteur de 2,5 M€.

Au 31 décembre 2024, il reste sur cet emprunt un engagement de 2,9 M€.

Cautions Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

Pour sûreté et garantie du paiement et remboursement de toutes sommes dues par Lord Byron SAS au titre des contrats de prêt Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, ces derniers sont assortis d'une caution à hauteur de 4,5 M€.

Au 31 décembre 2024, il reste sur cet emprunt un engagement de 10,9 M€.

Engagements Crédit Agricole Nord Est :

Pour sûreté et garantie du paiement et remboursement de toutes sommes dues par Bourrelier Group SA au titre du contrat de prêt Crédit Agricole Nord Est, ce dernier est assorti du nantissement de l'intégralité des titres détenus par Bourrelier Group dans les SCI suivantes :

SCI du Sud

SCI Bricailerie

SCI Beauséjour

SCI Tamme

SCI Girondaise

SCI Rond-point 12

Au 31 décembre 2024, il reste sur cet emprunt un engagement de 13,0 M€.

Cautions Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Cautions solidaires en faveur de Mavic Group à hauteur de 2,7 M€ sur une durée de 84 mois pour sûreté du crédit amortissable souscrit par la filiale et 1,4 M€ au titre de sûreté de crédits baux mobiliers.

Au 31 décembre 2024, il reste sur ceux-ci un engagement de 3,0 M€.

Caution Bpifrance et la Banque Postale

Pour sûreté et garantie du paiement et remboursement de toutes sommes dues par Mayflower SAS au titre des contrats de prêt Bpifrance et la Banque Postale, ces derniers sont assortis d'une caution solidaire à hauteur de 2,0 M€.

Au 31 décembre 2024, il reste sur ceux-ci un engagement de 18,0 M€.

Engagements de crédit-bail :

Il n'en existe aucun.

Cautions et garanties :

Cf. note 20 (page 153)

La société est tenue personnellement et indéfiniment responsable des passifs des sociétés hollandaises dont les capitaux propres sont négatifs. Le montant des situations nettes négatives cumulées s'élève à 8,0 M€ et concerne 5 sociétés.

Note 3 Immobilisations incorporelles

Le poste est principalement composé de droits à construction au bail.

- Decazeville pour 356 k€ ;

- Marmande pour 1 365 k€.

Note 4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participation dans les sociétés, BG Retail BV et BG Retail NV, BG Industries, BG Investissements et Participations, SCI du Sud, BG Hôtellerie (ex-Pierre Properties Hotels), Mavic Group et des sociétés immobilières.

Note 5 Actif immobilisé

| (en milliers d'euros) | Actif immobilisé 2024 | | (en k€) |
|---|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Immobilisations financières |
| Valeur brute au 1^{er} janvier 2024 | 1 734,0 | 182,3 | 302 266,0 |
| Acquisitions / Virements | - | 100,2 | 79 729,8 |
| Sorties : cession et mise au rebut | - | - 37,2 | - |
| Valeur brute au 31 décembre 2024 | 1 734,0 | 245,3 | 381 995,7 |
| Amortissements/Provisions au 1 ^{er} janvier 2024 | 957,6 | 107,9 | 7 435,9 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | 151,4 | 33,5 | - |
| Diminutions/Reprises | - 52,7 | - 37,2 | - 2 357,6 |
| Amortissements/Provisions au 31 décembre 2024 | 1 056,3 | 104,1 | 5 078,3 |
| Valeur nette au 31 décembre 2024 | 677,6 | 141,1 | 376 917,4 |

Note 6 Actif circulant

Les créances d'exploitation et hors exploitation ont des échéances inférieures à 1 an. Elles sont constituées principalement de créances en comptes-courants sur les filiales du groupe.

Note 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

| (en milliers d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Disponibilités | 403,5 | 212,1 |
| Valeurs mobilières de placement | 146 544,4 | 127 239,1 |
| Total | 146 947,9 | 127 451,2 |

Différences d'évaluation sur les éléments fongibles de l'actif circulant 2024 :

| Valeurs mobilières de placement | Valeur brute au bilan | Prix de marché | Plus-value latente | Moins-value latente |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------|--------------------|---------------------|
| Actions propres | 38,7 | 704,4 | 665,7 | |
| Contrats de capitalisation | 17 140,6 | 20 015,5 | 2 874,9 | - |
| Titres de créance (comptes à terme) | 23 000,0 | 23 000,0 | | - |
| Produits structurés | 8 003,1 | 8 335,0 | 332,0 | - |
| Sicav monétaires | 2 247,0 | 2 293,5 | 46,5 | - |
| Autres OPCVM | 2 010,0 | 2 123,3 | 113,3 | - |
| Emprunt obligataire | 73 236,4,0 | 73 236,4 | - | - |
| Total | 125 675,8 | 129 708,1 | 4 032,3 | - |

Note 8 Capitaux propres

Note 8.1 Capital social

Le capital social est constitué de 6 221 343 actions, d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Durant l'exercice, aucune action n'a été créée.

| Catégories de titres | Au 31 décembre 2024 | Nombre de titres | | Valeur nominale |
|--------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------|
| | | Créés pendant l'exercice | Remboursés pendant l'exercice | |
| Actions ordinaires | 5 504 050,0 | - | - | 5,0 |
| Actions à droit de vote double | 702 708,0 | - | - | 5,0 |

| ACTIONNARIAT | Nb d'actions | % du capital | Nb total de droits de vote | % des droits de vote |
|------------------------------------|------------------|--------------|----------------------------|----------------------|
| M14 (1) | 6 150 848 | 98,86 | 6 840 848 | 98,98 |
| M. Jean-Claude Bourrelier | 30 526 | 0,49 | 30 539 | 0,44 |
| Famille Bourrelier dont (2) | 12 819 | 0,21 | 25 238 | 0,36 |
| <i>Jean-Michel Bourrelier</i> | 4 204 | 0,068 | 8 408 | 0,12 |
| <i>Yoann Bourrelier</i> | 4 204 | 0,068 | 8 408 | 0,12 |
| <i>Annabelle Bourrelier</i> | 4 410 | 0,071 | 8 420 | 0,12 |
| <i>Michèle Bourrelier</i> | 1 | 0,000016 | 2 | 0,000029 |
| Sous-total concert familial | 6 194 193 | 99,55 | 6 896 625 | 99,81 |
| Autres membres de la famille (3) | 2 961 | 0,05 | 3 022 | 0,04 |
| Auto-détention | 14 987 | 0,24 | 0 | 0 |
| Public | 9 202 | 0,16 | 10 115 | 0,15 |
| Total | 6 221 343 | 100 | 6 909 762 | 100 |

(4) Sur la base du franchissement de seuil en date du 12 juillet 2021

(5) Constitué des enfants de M. Jean-Claude Bourrelier (Mme Annabelle Bourrelier et MM. Jean-Michel Bourrelier et Yoann Bourrelier) qui siègent au conseil d'administration de Bourrelier Group et de son épouse Mme Michèle Bourrelier.

(6) Membres de la famille Bourrelier ne siégeant pas au conseil d'administration de Bourrelier Group.

Les actions détenues en propre par la société Bourrelier Group SA sont au nombre de 14 987 ; leur valeur marché s'élève à 704 389 euros au 31 décembre 2024.

Note 8.2 Variation des capitaux propres

| | 2024 |
|---|--------------------|
| Capitaux propres au 1^{er} janvier | 297 464,0 |
| Distribution de dividendes | - 19 922,4 |
| Report à nouveau | - 209,8 |
| Résultat de la période | - 29 928,0 |
| Capitaux propres au 31 décembre | - 247 403,8 |

Plans d'options de souscription d'actions : il n'a pas été mis en place de plan d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2024.

Note 8.3 Rachat d'actions

Le rachat par le groupe de ses propres actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 29 mai 2000. Cette autorisation a été plusieurs fois renouvelée et dernièrement lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022.

Ces achats peuvent être réalisés par tous moyens et jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'autorisation de rachat d'actions donnée par l'Assemblée Générale est d'une durée maximum de dix-huit mois.

Ces rachats d'actions ont pour but d'assurer la régularisation des cours, de permettre leur annulation à des fins d'optimisation du résultat par action, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de permettre la remise d'actions en contrepartie de la levée d'options d'achat attribuées aux salariés de la société et/ou du groupe ou dans le cadre des dispositions relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion et d'une façon générale en vue de participer à la politique de gestion patrimoniale et financière de la société.

La remise éventuelle de ces actions sur le marché s'opère dans des conditions n'affectant pas le cours de Bourse.

Note 9 État des provisions

| (en milliers d'euros) | A nouveau | Changement de méthode | Dotations | Reprise | Solde |
|--|----------------|-----------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Provisions pour litiges | 2 356,8 | | | | 2 356,8 |
| Provision pour engagements de retraite | | 209,7 | 24,7 | | 234,4 |
| Provision Titres de Participations | 7 435,9 | | | 2 357,6 | 5 078,3 |
| Provision dépréciation Compte-Courant | - | | 31 849,3 | | 31 849,3 |
| Total | 9 792,7 | 209,7 | 31 874,0 | 2 357,6 | 39 518,8 |

Ce poste est essentiellement constitué au 31 décembre 2024 du risque identifié sur l'activation probable de la garantie de passif par ITM EM ainsi que des dépréciations de titres de certaines de nos filiales immobilières et d'investissements et de la dépréciation du compte-courant Mavic Group.

Ce poste intègre désormais également la provision pour engagement de retraite (cf Note 2,1 Principes comptables et Note 2.9 Indemnités pour départ à la retraite).

Note 10 Endettement

Note 10.1 Moyen terme

| (en milliers d'euros) | 2023 | 2024 |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Taux fixe | 17 247,8 | 13 007,9 |
| Taux variable | - | - |
| Total | 17 247,8 | 13 007,9 |

Note 10.2 Couvertures de change et de taux

1. Risque de change : en l'absence de gestion de devises étrangères, Bourrelier Group n'a pas recours à ce type de couverture.

2. Risque de taux d'intérêts : en l'absence de d'emprunts et prêts à taux variable, Bourrelier Group n'a pas d'engagement en matière de couverture.

Note 10.3 Concours bancaires courants

Au 31 décembre 2024, les concours bancaires courants s'élevaient à 0€.

Note 11 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

| (en milliers d'euros) | Total | Moins d'1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
|-----------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------|
| Emprunts bancaires | 13 007,9 | 4 287,6 | 8 720,4 | - |
| Intérêts courus | 1,0 | 1,0 | - | - |
| Dettes fournisseurs | 384,6 | 384,6 | - | - |
| Dettes fiscales et sociales | 743,7 | 743,7 | - | - |
| Autres dettes diverses | 0,5 | 0,5 | - | - |
| Produits constatés d'avance | - | 56,4 | - | - |
| Total | 14 137,8 | 5 473,8 | 8 720,4 | - |

Note 12 Tableau des filiales et participations 2024

| Filiales et participations (1) | Valeur nette des titres | Capital social | Primes Réserves | Report à nouveau | Avances et dettes | Quote-part de capital détenue (en %) | Résultat 2024 |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------|------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------|
| BG Retail BV | 68 884,5 | 55 289,8 | 15 425,6 | -9 299,2 | - 94 191,2 | 100,0 | 56 302,0 |
| BG Retail NV | 84 799,1 | 16 932,5 | 687,3 | 26 910,2 | - 40 098,0 | 100,0 | - 131,8 |
| SCI Immobilière Bricailerie | 1,5 | 1,5 | 0,0 | 1 607,4 | -1 707,4 | 99,0 | 75,2 |
| BG Industries | 89 448,7 | 89 448,7 | 244,2 | 4 639,9 | -91 277,6 | 100,0 | 4 163,6 |
| BG Investissements et Participations | 86 906,3 | 86 906,3 | 114,3 | 2 171,4 | -31 667,8 | 100,0 | 3 630,9 |
| SCI Tamme | 1 042,3 | 2,0 | 0,0 | 172,4 | 247,0 | 99,0 | 34,5 |
| SCI du Sud | 27 052,0 | 28 673,6 | 0,0 | -4 064,1 | -9 160,6 | 100,0 | -486,5 |
| SCI Girondaise | 895,7 | 1,5 | 0,0 | 826,6 | -842,8 | 100,0 | 153,8 |
| SCI Beauséjour | 339,8 | 1,5 | 0,0 | 1 123,6 | -485,6 | 100,0 | 147,9 |
| SCI du Rond-Point 12 | 2 150,1 | 3,8 | 1 438,6 | -252,0 | -32,7 | 20,0 | 280,4 |
| MAVIC Group | 0,0 | 5 000,0 | 0,0 | -11 417,1 | 31 849,3 (2) | 100,0 | -11 471,2 |
| BG Hôtellerie (ex-PPH) | 13 232,8 | 10 684,2 | 19,0 | -1 622,8 | 24 979,4 | 100,0 | -361,0 |

(1) dont la part de capital détenue par Bourrelier Group SA est supérieure ou égale à 50 % directement ou indirectement.

(2) montant présenté en valeur brute, déprécié à 100%

Note 13 Rémunération des dirigeants

L'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 aux dirigeants, mandataires sociaux et membres du comité de direction s'élève à 766 k€.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun engagement en matière de pensions ni d'indemnités assimilées, ni de crédits accordés.

Note 14 Intégration fiscale

La société Bourrelier Group SA est intégrée depuis l'exercice 2022 dans le groupe fiscal de la société M14, société civile, au capital de 172.706.100 euros dont le siège social est à 27 avenue de la Belle Gabrielle-91430 Nogent sur Marne immatriculée auprès du RCS de Créteil sous le numéro 482 494 424.

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé dans chacune des entités membres du groupe fiscal et M14 se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats dû par le groupe formé par elle et les sociétés de son groupe fiscal.

La société M14 et les sociétés du groupe entendent assurer une stricte neutralité du régime d'intégration mis en place sur la situation des sociétés membres.

Il est ainsi prévu que :

- chaque filiale sera placée dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration (aucun avantage ne lui est accordé) ;
- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits transmis par les filiales sont conservées chez M14 et considérées comme une simple économie de trésorerie ou seront constatées en produit si elles ne sont pas liées aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires).

Chaque filiale versera à la société M14 à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif desdits impôts, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de sortie d'une filiale du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société M14 et la société Filiale détermineront d'un commun accord si la société sortante a subi des surcoûts fiscaux du fait de son appartenance au groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie son indemnisation par la société M14 et pour quel montant.

Note 15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice a été d'un montant de 1 549 127 euros.

Note 16 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est essentiellement lié :

- aux intérêts sur comptes courants des filiales,
- aux reprises des dépréciations des VMP détenues,
- aux revenus générés par les placements ainsi qu'aux intérêts courus sur les emprunts obligataires souscrits

Note 17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à +11 milliers d'euros.

Note 18 Impôt sur les sociétés

Note 18.1 Répartition de l'impôt sur les sociétés 2024

| Répartition (en milliers d'euros) | Résultat avant impôt | Impôt dû | Résultat net après impôt |
|-----------------------------------|----------------------|---------------|--------------------------|
| Résultat courant | -29 868,5 | - 70,7 | -29 939,2 |
| Résultat exceptionnel | 11,2 | - | 11,2 |
| Résultat comptable | -29 857,3 | - 70,7 | -29 928,0 |

Les résultats courant et exceptionnel sont corrigés des réintégrations et déductions fiscales les concernant. Le taux d'impôt en vigueur est ensuite appliqué aux résultats courant et exceptionnel ainsi corrigés.

Note 18.2 Situation fiscale différée et latente 2024

Il n'existe pas d'impôts différés ou latents au 31 décembre 2024.

Note 19 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

La société n'applique pas de dispositions fiscales susceptibles d'impacter son résultat et ses capitaux propres.

Note 20 Engagements – Cautionnements

| Cautionnements donnés (en milliers d'euros) | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Belgique | 1 476 |
| Pays-Bas | 1 924 |
| France | - |
| Total | 3 400 |

Ils correspondent essentiellement à des cautionnements sur loyers.

| Garanties données (en milliers d'euros) | 31/12/2024 |
|---|---------------|
| Belgique | 4 682 |
| Pays-Bas | - |
| France | 13 109 |
| Total | 17 791 |

Elles correspondent principalement aux emprunts et lignes courts termes souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales.

Note 21 Éléments concernant les parties liées

Dans le cadre de l'article R.833-16 du Plan Comptable Général, la société présente les informations relatives aux transactions conclues avec des parties liées (telle que définie par l'article R 123-199-1 du Code de commerce).
Au titre de l'exercice 2024, il n'y a eu aucune opération significative.

Note 22 Détail des produits à recevoir et charges à payer

| Produits à recevoir (en milliers d'euros) | Actif |
|--|--------------|
| Autres créances | - |
| Clients (factures à établir) | 200 |
| Intérêts courus à recevoir | 1 734 |
| Total | 1 934 |

| Charges à payer (en milliers d'euros) | Passif |
|---|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : | |
| Intérêts sur emprunts | |
| Intérêts courus à payer | 1 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés : | |
| Factures non parvenues | 83 |
| Personnel et comptes rattachés : | |
| Charges à payer personnel | 93 |
| Charges à payer et organismes sociaux (taxe apprentissage, formation, charges sur congés) | 43 |
| Charges fiscales à payer | 25 |
| Intérêts courus sur comptes courants | 7 091 |
| Total | 7 335 |

Note 23 Comptes de régularisation active et passive

Charges et produits constatés d'avance.

| (en milliers d'euros) | 2023 | | 2024 | |
|-----------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Total des charges | 214,8 | | 217,0 | |
| Total des produits | | 78,7 | | 56,4 |

Note 24 Transferts de charges

| (en milliers d'euros) | 2023 | 2024 |
|---------------------------------|-------|------|
| Total des transferts de charges | 179,5 | 48,1 |

Note 25 Effectif moyen

| Catégories | Nombre de salariés |
|---|--------------------|
| Cadres | 10 |
| Agents de maîtrise, techniciens | 0 |
| Employés | 0 |
| Ouvriers | 0 |
| dont contrats de qualification et apprentis | 2 |
| dont handicapés | 0 |
| Total | 12 |

Note 26 Informations relatives compte personnel de formation (CPF)

Depuis, le 1^{er} janvier 2015, le dispositif de formation DIF est remplacé par le CPF (compte personnel de formation). Sur l'année 2024, aucune formation n'a été mise en œuvre dans le cadre du CPF pour Bourrelier Group SA.

Note 27 Résultats des cinq derniers exercices (en euros)

| Date d'arrêté | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| Capital en fin d'exercice : | | | | | |
| Capital social | 31 106 715 | 31 106 715 | 31 106 715 | 31 106 715 | 31 106 715 |
| Nombre d'actions : | | | | | |
| Ordinaires | 6 221 343 | 6 221 343 | 6 221 343 | 6 221 343 | 6 221 343 |
| À dividende prioritaire | - | - | - | - | - |
| Opérations et résultats : | | | | | |
| Chiffre d'affaires HT. | 1 020 904 | 1 031 981 | 1 704 642 | 1 607 856 | 1 549 127 |
| Résultats avant impôts, participation et DAP | - 966 265 | - 1 977 844 | - 660 710 | - 1 882 938 | 2 201 603 |
| Impôts sur les sociétés | - 146 274 | - 184 231 | - 12 000 | - 12 000 | 70 724 |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| DAP | 166 367 | 483 634 | - 1 715 263 | 2 877 824 | 32 058 908 |
| Résultat net | - 819 991 | - 1 707 797 | 1 030 553 | - 4 748 762 | -29 928 029 |
| Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| Résultat des opérations réduit à une seule action : | | | | | |
| Résultat après impôt et avant participation et DAP | - 0,31 | - 0,10 | 0,25 | 0,25 | -0,13 |
| Résultat après impôt participation et DAP | - 0,13 | - 0,27 | 0,17 | 0,17 | - 4,82 |
| Dividende versé à chaque action | - | - | - | - | 3,21 |
| Personnel : | | | | | |
| Effectif moyen salarié | 8 | 9 | 12 | 12 | 12 |
| Masse salariale | 668 996 | 873 881 | 1 110 919 | 1 329 649 | 1 144 511 |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales) | 303 304 | 378 758 | 490 071 | 565 871 | 476 160 |

V. AUTRES INFORMATIONS

BOURRELIER GROUP

Société anonyme au capital de 31 106 715.00 euros
Siège social : 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent sur Marne
RCS CRETEIL 957 504 608

Assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée Générale** ») **ordinaire et extraordinaire**
du **26 juin 2025**

I - Ordre du jour de l'Assemblée Générale

Projets de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- fixation du montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration ;
- autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projets de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- autorisation donnée au Conseil d'Administration pour réduire le capital de la Société par annulation d'actions auto-détenues ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II - Projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

A - Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales **ordinaires**, après avoir pris connaissance du rapport annuel incluant le rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net d'un montant de - 29 928 029 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 0 euro.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales **ordinaires**, après avoir pris connaissance du rapport annuel incluant le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, **approuve** les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat net consolidé de - 3 107 235 euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter intégralement le résultat de l'exercice de - 29 928 029 euros de la manière suivante :

| | |
|--|--------------------|
| Solde du report à nouveau antérieur | 178 484 294 euros |
| Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | - 29 928 029 euros |
| Montant du report à nouveau à l'issue de l'affectation | 148 556 265 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 247 403 837 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

| Date de clôture d'exercice | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|
| Distribution par action (arrondi en euros) | 0,00 | 0,00 | 3,21 |

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales **ordinaires**, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, **prend acte** des conclusions de ce rapport spécial et **approuve** les conventions qui sont visées dans ledit rapport. L'Assemblée Générale prend acte également de toutes les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Cinquième résolution

Fixation du montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales **ordinaires**, après avoir pris connaissance du rapport annuel incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de **fixer** le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 133 043 euros.

Cette somme inclut la rémunération fixe annuelle supplémentaire de l'administrateur référent.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- **autorise** le Conseil d'Administration, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables et notamment des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce ainsi que de la réglementation européenne en matière d'abus de marché et notamment du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 et ses règlements délégués, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à **10%** du nombre des actions composant le capital social, en vue de :
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bourrelier Group en conformité avec la réglementation en vigueur et en ayant recours à un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme

à la pratique de marché admise par l'AMF actuellement prévue par la décision de l'AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018 et à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- l'annulation éventuelle des actions, le Conseil d'Administration faisant à cet effet usage de toute autorisation qui lui serait confiée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- l'attribution d'actions aux salariés ou dirigeants du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, soit au titre de plans d'achat d'actions, dans les conditions prévues par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de plans d'attributions gratuites d'actions dans les conditions prévues par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.
- **décide** que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- **décide** que le nombre d'actions rachetées par la Société en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder **5% du capital** ;
- **décide** de fixer à **55 euros le prix maximum par action** auquel le Conseil d'Administration pourra effectuer ces acquisitions. Le montant total affecté à ce programme de rachat ne pourra pas excéder 34 217 370,00 euros (correspondant à 622 134 actions) ;
- **décide** que les actions ainsi achetées pourront être, soit conservées par la société, soit annulées sous réserve d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire, soit cédées par tout moyen.
- **décide** qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves avec attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera **ajusté**

par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

- **décide** que les acquisitions et cessions ainsi autorisées pourront être effectuées à tout moment (**y compris en période d'offre publique**) par tout moyen y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou via tout produit dérivé, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation est donnée pour une durée de **dix-huit (18) mois** à compter de ce jour la durée de la présente autorisation et de **priver d'effet**, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente autorisation, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur général dans les conditions prévues par la loi et la réglementation, les pouvoirs nécessaires pour réaliser tous actes courants y afférents, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités.

Septième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **donne tous pouvoirs** au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

B - Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Huitième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital de la Société par annulation d'actions auto-détenues
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, **autorise** le Conseil d'Administration, sous réserve des conditions légales et réglementaires applicables à la Société et notamment des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à **réduire le capital social par voie d'annulation** de tout ou partie des actions de la Société que cette dernière pourrait être amenée à détenir à la suite notamment d'acquisitions effectuées dans le cadre de la 6^{ème} **résolution** ou antérieurement, mais dans la limite de **10% du capital** de la Société et **par période de 24 mois**.

Cette autorisation est par ailleurs donnée pour une durée de **dix-huit (18) mois** à compter de ce jour la durée de la présente autorisation et de **priver d'effet**, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités requises.

Neuvième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, **donne tous pouvoirs** au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Structure du parc de magasins au Benelux au 31 décembre 2024

| | Belgique | Pays-Bas | Total |
|--------------------------|----------|----------|-------|
| Mag < 2501 | 32 | 10 | 42 |
| Mag <2500 5001> | 5 | 17 | 22 |
| Mag > 5001 | 0 | 4 | 4 |
| Nombre total de magasins | 37 | 31 | 68 |

Chiffres clefs

| Chiffres clefs consolidés | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 294 908,0 | 300 142,7 |
| Résultat opérationnel courant | - 269,7 | - 4 743,1 |
| Résultat opérationnel | - 333,9 | - 10 766,6 |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | 3 398,4 | - 3 107,2 |
| Capitaux propres | 374 032,4 | 352 027,2 |
| Coût de l'endettement financier brut | - 2 245,1 | - 2 359,9 |
| Charge d'impôt | - 4 356,4 | - 5 976,9 |
| Coût de l'endettement financier net | 6 699,7 | - 912,8 |
| Résultat net | 3 398,4 | - 3 107,2 |

Stratégie

Au Benelux, la stratégie reste inchangée. Nous continuons d'améliorer l'efficacité de nos magasins en s'appuyant sur le support de notre franchiseur Intergamma.

L'amélioration se fait à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'améliorer l'offre commerciale en étroite collaboration avec les directeurs d'enseigne ou la gestion opérationnelle de nos magasins.

Ainsi le service de prise de mesure à domicile pour l'enseigne Karwei, le passage aux étiquettes électroniques, ou encore le changement des luminaires par la technologie Led dans l'ensemble de nos magasins comptent parmi les exemples d'amélioration.

Nous veillons également à rénover certains magasins de manière plus ou moins importante afin de maintenir notre réseau en bon état d'exploitation et une bonne attractivité commerciale.

Enfin nous nous appuyons sur l'expérience de nos collaborateurs en favorisant la promotion interne, la dernière en date étant celle de René van Willigen qui a commencé dans notre entreprise en 2004 comme vendeur en magasin jusqu'à devenir directeur opérationnel Hollande. Il accède désormais au poste de directeur opérationnel Benelux à la suite du départ en retraite de Benito Fuso.

En France la stratégie d'investissement est essentiellement mobilisée en faveur de cibles majoritaires sans toutefois exclure des investissements minoritaires afin assurer une saine diversification du portefeuille de participations.

Après ses deux premières acquisitions (Lord Byron Paris-Champs-Élysées et Mayflower Paris-Opéra, hôtels 4*) dans le VIIIème arrondissement de Paris, Bourrelier Group continue activement ses recherches pour développer ce secteur d'activité. Cet investissement permet la mise en œuvre des moyens financiers nécessaires pour constituer dans le temps, et avec sélectivité, un portefeuille d'actifs hôteliers européens, murs et fonds, que le groupe exploitera.

Dans un marché mondial du cycle toujours très complexe, Mavic poursuit sa reconquête auprès des fabricants de vélo, des revendeurs et des pratiquants. Un travail continu est réalisé pour restructurer ses gammes de roues et de redévelopper d'autres savoirs reconnus tels que les casques, les chaussures et les vêtements.

Responsable du document et de l'information

Jean-Claude Bourrelier - Président Directeur Général de Bourrelier Group SA
5 rue Jean Monnet, 94130 Nogent-sur-Marne

Attestation du Président et du Directeur Administratif et Financier

Responsables du rapport annuel :

M. Jean-Claude Bourrelier
Président du Conseil d'administration de Bourrelier Group SA

M. Benoît Dupont
Directeur Administratif et Financier de Bourrelier Group SA

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel et figurant en pages [29 à 88] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 17 juin 2025,

A blue ink signature of Jean-Claude Bourrelier.

Le Président
Jean-Claude Bourrelier

A blue ink signature of Benoît Dupont.

Le Directeur Administratif et Financier
Benoît Dupont

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Lucien Zouary & Associés
 Représenté par M. Vincent Rouhier
 154, boulevard Haussmann
 75008 Paris
 Début du 1^{er} mandat : 29 juin 2010
 Durée du mandat en cours : 6 exercices
 Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Suppléants

SARL PAPER AUDIT & Conseil
 Représentée par M. Xavier Paper
 222 boulevard Pereire
 75017 Paris

RSM Paris
 Représenté par Mme Régine Stephan
 26, rue Cambacérès
 75008 Paris
 Début du 1^{er} mandat : 23 mai 2023
 Durée du mandat en cours : 6 exercices
 Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

Honoraires des commissaires aux comptes

| | Lucien Zouary & associés | | RSM France | | Autres cabinets | | Total | |
|---|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|-------------|--------------|
| | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Bourrelleier Group SA | 30,0 | 30,5 | 27,5 | 28,3 | - | - | 30,0 | 58,8 |
| BG Industries SAS | - | - | 2,5 | 2,6 | - | - | - | 2,6 |
| BG Investissements & Participations SAS | - | - | 6,5 | 6,7 | - | - | - | 6,7 |
| Mavic Group SAS | - | - | - | - | 21,0 | 25,9 | 21,0 | 25,9 |
| Mavic Japan Inc. | - | - | - | - | 11,5 | - | - | - |
| Mavic Group Inc. | - | - | - | - | - | - | - | - |
| BG RETAIL BV | - | - | - | - | 48,3 | 50,1 | 48,3 | 50,1 |
| BG RETAIL NV | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres diligences et prestations | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 30,0 | 30,5 | 36,5 | 37,6 | 80,8 | 76,0 | 99,3 | 144,1 |

Le montant des honoraires des autres commissaires aux comptes versés par ailleurs au titre de leurs diligences au Benelux s'élève à 50,1 milliers d'euros et à 25,9 milliers d'euros pour le secteur Industrie.

Au total, la charge d'honoraires des commissaires aux comptes du groupe et des filiales s'établit à 144,1 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.



Notre volonté

"Être au coeur des structures dans lesquelles nous investissons et partager notre passion d'entreprendre. Notre objectif est de participer activement pour accompagner sur le long terme des activités nouvelles et transmettre notre enthousiasme et notre expérience de l'entrepreneuriat."



5 rue Jean Monnet
94130 Nogent-sur-Marne
www.bourellier-group.com